

2012

Saint-Pierre- et-Miquelon



INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**ÉPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIÈGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



Saint-Pierre-
et-Miquelon

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	11
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	14
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 - Géographie et climat	18
Section 2 - Repères historiques	19
Section 3 - Le cadre institutionnel	21
1. Dans le paysage administratif français	21
2. Dans le paysage administratif communautaire	23
3. Les codes des impôts et des douanes	23
4. Le code local des investissements	24
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	25
Introduction	26
Section 1 - La population	27
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
1.1 Le PIB	28
1.2 La valeur ajoutée par branche	28
1.3 L'indice de développement humain (IDH)	29
2. L'emploi et le chômage	30
2.1 La population active	30
2.2 L'emploi	30
2.3 Le chômage	31
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	32

3. Les revenus et salaires	33
3.1 Les revenus	33
3.2 Les salaires	35
4. Les prix	36
5. Le commerce extérieur	38
5.1 Les importations de biens	38
5.2 Les exportations de biens	40
5.3 La balance commerciale (hors services)	41

Section 3 - Les politiques et finances publiques 43

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	43
1.1 Le schéma de développement stratégique	43
1.2 Le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale	43
1.3 Les aides européennes	45
2. Le système fiscal	45
2.1 Une fiscalité locale spécifique	45
2.2 Les réformes fiscales	45
3. Les finances publiques locales	47

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ 49

Section 1 - Aperçu général 50

Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche 51

1. L'agriculture et l'élevage	51
1.1 L'agriculture	52
1.2 L'élevage	52
1.3 Les aides des pouvoirs publics	53
2. La pêche	53
2.1 La régulation de la production halieutique	53
2.2 Bilan de la saison 2011-2012	55
2.3 L'aquaculture	58

Section 3 - L'industrie et l'artisanat 59

1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche	59
2. L'artisanat	60

Section 4 - L'énergie 62

1. La production électrique	62
2. Les énergies renouvelables	63
3. Les hydrocarbures	63

Section 5 - La construction et les travaux publics 64

1. La construction	64
2. Les travaux publics	66

Section 6 - Le commerce	68
Section 7 - Le tourisme	69
1. La fréquentation touristique	69
2. L'offre	70
Section 8 - Les transports et les communications	71
1. Les activités portuaires	71
2. Les transports aériens	72
3. Les transports terrestres	73
4. Les communications	73
Section 9 - Les services marchands	75
Section 10 - Les services non marchands	76
1. L'éducation	76
2. La santé	78
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	81
Section 1 - La structure du système bancaire	82
1. Les faits marquants de l'exercice	82
1.1 Les principaux événements locaux	82
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	82
2. L'organisation du système bancaire	86
2.1 La typologie des établissements de crédit	86
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	87
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	88
2.4 Les ressources humaines	88
3. La densité du système bancaire	89
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	89
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	89
4. Les moyens de paiement	90
4.1 Les cartes bancaires en circulation	90
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	91
4.3 Les chèques	91
5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	93
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	94
1. Les taux d'intérêt	94
1.1 Les taux directeurs	94
1.2 Les taux créditeurs	95
1.3 Les taux débiteurs	96
1.4 Les taux d'usure	97

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	98
2.1 La structure du bilan agrégé	98
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	99
3. Les performances financières des banques locales	100
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	100
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	102
3.3 Les indicateurs de productivité	102
4. Les tarifs bancaires	103

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 105

1. Les avoirs financiers des agents économiques	105
1.1 L'ensemble des actifs financiers	105
1.2 Les dépôts à vue	106
1.3 Les placements liquides ou à court terme	106
1.4 L'épargne à long terme	107
2. Les concours à la clientèle	108
2.1 Les concours consentis aux entreprises	109
2.2 Les concours consentis aux ménages	110
2.3 Les concours consentis aux collectivités locales	111
2.4 Les concours consentis aux autres agents	112
3. La circulation fiduciaire	112
3.1 Les billets	112
3.2 Les pièces	114
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	115
4.1 La tendance générale	115
4.2 Les risques sur le secteur public local	116
4.3 Les risques dans le secteur de la construction et de l'immobilier	117
5. Le surendettement	117

Annexes

Annexe 1 : Statistiques économiques	121
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	127
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	133
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	137
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM	140

Avant-propos

Pour la deuxième année consécutive, le bilan économique et social de Saint-Pierre-et-Miquelon demeure en demi-teinte : bien qu'étant toujours favorablement orientée, l'économie de l'archipel reste à la recherche de relais de croissance durable.

La hausse des prix s'est affermie en 2012 et se situe à des niveaux toujours élevés, en particulier par rapport à la métropole et aux départements d'outre-mer. Si tous les produits sont concernés par l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie continue de peser lourdement sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Alors que la situation du marché de l'emploi s'était quelque peu dégradée en 2011, le chômage enregistre une légère réduction durant l'année 2012. Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse sur la deuxième partie de l'exercice tandis que les offres d'emploi cumulées se contractent pour la troisième année consécutive.

Si l'investissement des ménages demeure bien orienté, celui des entreprises régresse mais demeure encore à un niveau relativement élevé, tandis que la consommation marque le pas.

Les activités liées à la pêche enregistrent de nouveaux reculs. D'autres secteurs cependant connaissent une orientation favorable de leur activité, c'est le cas notamment du bâtiment et des travaux publics, tandis que le tourisme réalise de très bonnes performances en termes de fréquentation.

Dans ce contexte, le risque de crédit du système bancaire local continue de s'inscrire sur une tendance favorable. Il s'améliore sensiblement en 2012 pour atteindre un niveau comparable à la moyenne observée dans les départements d'outre-mer.

Dans le cadre de ses missions, l'IEDOM continuera de participer à la réflexion avec les décideurs publics et privés et d'apporter un éclairage sur l'économie réelle et financière par un enrichissement et une plus large diffusion de ses publications.



**Le Directeur
Bruno Clavreul**

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement -supérieur à 5 %- et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les États-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume-Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

Une année 2012 en demi-teinte

Comme en 2011, le bilan de l'année 2012 demeure caractérisé par une orientation contrastée des principaux indicateurs économiques de l'archipel. Ce bilan en demi-teinte témoigne jusqu'à présent de la capacité de résilience de l'économie locale, tant vis-à-vis d'un contexte international toujours atone que de ses propres contraintes structurelles. Cette capacité n'en reste pas moins limitée, comme pourrait le révéler certains marqueurs, sociaux notamment.

Maintien d'une inflation soutenue

L'inflation soutenue observée en 2011 s'accroît en 2012. L'indice des prix à la consommation progresse de 4,4 % en glissement annuel, contre 3,6 % en 2011, tiré principalement par la hausse des produits manufacturés (+6,9 %). Dans un contexte de dépréciation relativement contenue de l'euro face au dollar canadien (-3,7 % fin 2012 en glissement annuel), l'augmentation des prix du carburant (+10,1 % sur un an) et surtout celle du fioul domestique (+18,8 % sur un an) suite aux revalorisations intervenues au premier trimestre et au quatrième trimestre, expliquent en grande partie cette évolution.

Une situation de l'emploi maîtrisée mais fragile

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élève en moyenne à 215, en 2012, contre 236 l'année précédente. Si sur la première moitié de l'année 2012 le nombre de demandeurs d'emploi a reculé en glissement annuel, il est par la suite reparti à la hausse. Les offres d'emploi cumulées se contractent pour la troisième année consécutive. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active s'élève à 43 à fin d'année 2012 contre 36 à la fin 2011.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics reste celui qui compte le plus de demandeurs d'emploi (25 %), suivi des services aux entreprises (16 %) juste devant les services à la personne (14 %).

Tassement de la consommation des ménages

Après la forte progression enregistrée en 2010 et son ralentissement observé en 2011, la consommation des ménages marque le pas en 2012. Les importations de produits alimentaires continuent de croître en valeur, mais à un rythme inférieur de moitié (+3,5 % en 2012 contre +7,9 % un an auparavant), tandis que celles des produits manufacturés se contractent de -17,8 % à 34,3 millions d'euros. Les crédits à la consommation connaissent pour leur part une augmentation de 7,5 % en glissement annuel.

Investissement globalement encore bien orienté, surtout pour les ménages

Si les crédits à l'équipement accordés aux entreprises reculent de 2,6 %, leur encours demeure supérieur au seuil de 25 millions d'euros franchi en 2009. Les importations de biens intermédiaires poursuivent quant à elles leur progression et s'accroissent de 27,8 % en valeur en 2012, contre +13,6 % un an auparavant. Pour la cinquième année consécutive, les crédits à l'habitat des ménages s'inscrivent à la hausse pour atteindre le niveau record de 72,3 millions d'euros, en progression de 5,1 % sur un an.

Dynamiques sectorielles globalement préservées

Traditionnellement tiré par la commande publique, le secteur du bâtiment et des travaux publics parvient globalement à maintenir son volume d'activités, en particulier grâce au chantier de la nouvelle centrale électrique d'EDF. Si le secteur de la pêche poursuit son recul amorcé de très longue date, celui du tourisme bénéficie d'une forte affluence grâce au tourisme de croisière. Avec 582 entreprises recensées fin 2012 sur le territoire, contre 570 en 2011, la dynamique de création d'entreprises, surtout celles artisanales, se maintient.

Une activité bancaire favorable

Progression des dépôts bancaires

Les actifs financiers de la clientèle augmentent de 3,8 % en 2012 pour s'établir à 210 millions d'euros. Cette évolution résulte de celle des dépôts à vue mais également de celle des placements à long terme, essentiellement ceux des particuliers.

Evolution contrastée des concours financiers

Les encours bruts des crédits à l'économie octroyés par l'ensemble des établissements de crédit augmentent de 4,3 % pour atteindre 153 millions d'euros, sous l'impulsion des crédits aux ménages (+5,5 %), et dans une moindre mesure de ceux aux entreprises (+3,4 %). Les prêts octroyés aux collectivités locales connaissent également une croissance sensible (+12,7 12%).

Les encours sains continuent de progresser à un rythme soutenu (+ 6,1 %), témoignant ainsi d'une amélioration de la qualité des risques. Le taux de créances douteuses s'établit en effet à 5,2 % en décembre 2012, soit le taux le plus faible observé depuis décembre 2004 (il était alors de 6,4 %).

Les perspectives

Au-delà de ces résultats conjoncturels globalement plutôt favorables, force est de constater que l'économie saint-pierraise peine toujours à se redresser, faute en particulier de disposer d'une stratégie de relance et de croissance durable. A cet égard, l'une des principales conditions du succès de la reprise économique locale résidera dans la mobilisation convergente et constante des principaux acteurs concernés et des capacités productives locales, autour des axes stratégiques prioritaires de développement qu'il reste à préciser et à valider conjointement.

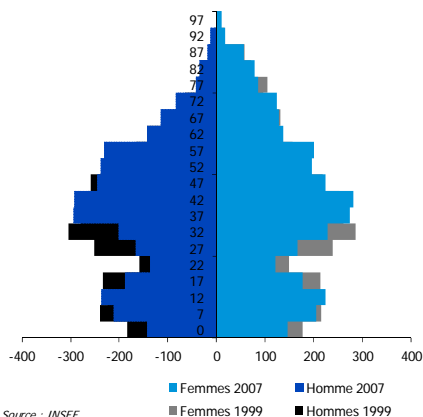
A l'occasion de sa première visite dans l'archipel du 7 au 9 février 2013 le ministre des Outre-mer, Monsieur Victorin LUREL a souligné que Saint-Pierre-et-Miquelon était toujours « en quête d'un nouvel élan » qu'il appartenait à toutes les parties concernées « de concrétiser ensemble ». Il a à cet égard rappelé la nécessité de bâtir localement des synergies de développement et de croissance.

Parmi les axes de possible développement durable de l'archipel figure notamment l'exploitation des potentialités offertes par la mer. Bien qu'elles recouvrent naturellement la pêche, ces potentialités pourraient également concerner l'aquaculture, la biodiversité locale et le tourisme. Une autre voie de croissance consisterait à mettre à profit la situation géographique de Saint-Pierre-et-Miquelon, proche des principaux axes maritimes de desserte des grands ports d'Amérique du Nord, par la création de services portuaires susceptibles d'être assurés localement.

Un autre enjeu stratégique devrait résider dans la capitalisation des opportunités économiques régionales, et en particulier par le dynamisme relativement récent des provinces canadiennes les plus proches notamment de Terre-Neuve. Un tel enjeu nécessiterait cependant de surmonter durablement de part et d'autre des frontières franco-canadiennes des facteurs d'inertie, voire de blocage, tant sur le plan socioculturel qu'économique et réglementaire.

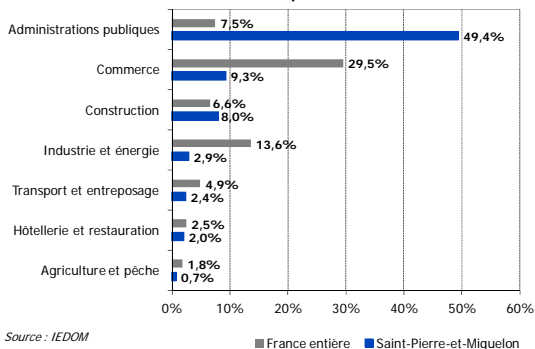
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

Pyramide des âges en 2007



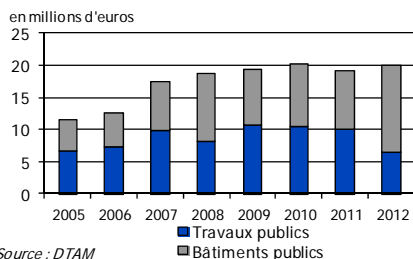
Source : INSEE

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008



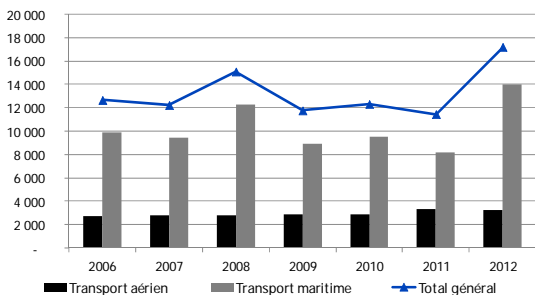
Source : IEDOM

Répartition de la commande publique



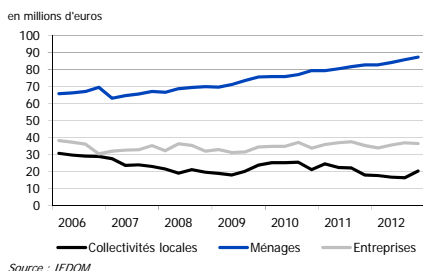
Source : DTAM

Nombre de touristes entrés sur l'archipel



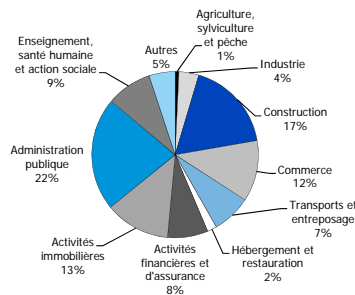
Source : Police aux frontières

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière



Source : IEDOM

Répartition des risques par secteur



Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2012	Métropole 2012
Population			
Population totale	6 316 (1)	6 125 (3)	65 001 000
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,0%	0,5%
Population active	3 198 (1)	3 194 (3)	-
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	98,4%	85,8%
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	7 490	-
Environnement			
Superficie totale (en km ²)	242	242	549 087
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	7,5	272 896
Surfaces forêt boréale (en ha)	3 149	2 941	-
Economie			
PIB (en millions d'euros constants)	-	172 (4)	1 996 600 (5)
Taux de croissance du PIB (% annuel)		1,6% (4)	1,7% (5)
PIB / habitant (en euros)	-	28 327 (4)	30 633 (5)
Consommation électrique (kW/hab./an)	6 166	7 101	6 847
Taux d'inflation	7,15%	4,37%	2,00%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	6,74%	10,6%
Indicateurs sectoriels			
Nombre d'entreprises recensées	484 (2)	582	-
Nombre d'entreprises artisanales	177 (2)	163	-
Indicateurs monétaires et financiers			
nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 (3)	1 021	1 650 (5)
nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 (3)	1 531	1 050 (5)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	2,88	3,75 (5)
Actifs financiers auprès des EC (en millions d'euros)	148,804	209,609	-
Encours sains auprès des EC (en millions d'euros)	87,372	144,965	-
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	5,2%	-
Nombre de dossiers de surendettement déposés	0	0	-

(1) Recensement 1999

(2) Données 2002

(3) Recensement et données 2006

(4) Etude IEDOM 2012, données de 2008

(5) Données 2011



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

Situé au cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de huit îles totalisant 242 km², dont seulement deux sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de deux îles, Miquelon reliée à Langlade par la Dune de Langlade, isthme sablonneux d'une dizaine de kilomètres de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température moyenne (+5,3 °C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19 °C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (-3,6 °C en février).

Les précipitations sont abondantes (1 312 mm par an) et régulières (146 jours par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également traversé une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

Section 2

Repères historiques

Les premières implantations

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert le 21 octobre 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Faguendes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges » en l'honneur de Sainte Ursule, fête du jour. Jacques Cartier en prend possession en 1535 au nom de François I^{er}. Un an après, l'archipel est renommé « Iles Saint-Pierre ». Quelques années plus tard, vers 1579, des pêcheurs basques donnèrent le nom de Miquelon à l'île qu'ils fréquentaient. L'archipel prend ainsi le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien que des traces d'occupation de l'archipel par les Indiens, dont les Beothuks, témoignent d'une présence humaine antérieure à la colonisation européenne, la première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la première moitié du XVII^e siècle, les îles servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquent la chasse baleinière et la pêche à la morue. La ville de Saint-Pierre fut fondée durant cette période, en 1604.

Les rivalités franco-britanniques

La France et la Grande-Bretagne se partagent pendant plus d'un siècle la souveraineté sur Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, la couronne française cède l'archipel aux Anglais par le traité d'Utrecht en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ».

Le retour des îles dans le giron français suite au traité de Paris en 1763 est de courte durée et, en 1778, les colons français sont une nouvelle fois chassés par l'occupant anglais. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon suite au « grand dérangement » de 1755. Par la suite, les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

Une histoire liée à la pêche

Lors de la seconde moitié du XIX^e siècle, Saint-Pierre-et-Miquelon connaît un essor économique important grâce à une activité de pêche très dynamique. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XX^e siècle ainsi que l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 portent un coup sévère à l'économie de l'archipel.

En 1920, la prohibition aux États-Unis permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre-et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des États-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition.

En décembre 1941, devançant une éventuelle intervention nord-américaine, les forces françaises libres débarquent dans le port de Saint-Pierre, faisant ainsi de l'archipel le premier territoire rattaché à la France libre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

Le déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création par le Canada d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche tandis que la France reproche aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une ZEE française de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas principalement aux services administrés.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946	Territoire d'outre-mer
1976	Département d'outre-mer
1985	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
2003	Collectivité d'outre-mer

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'État ne peut cependant pas transférer les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires françaises est applicable de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

1.3 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, à l'exception de celles relatives à :

– la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;

– la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;

– la lutte contre les maladies vectorielles ;

– la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;

– les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;

– le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est compétent, en matière de :

– impôts, droits et taxes, et cadastre ;

– régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;

– urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'État et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;

– création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

2. Dans le paysage administratif communautaire

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les États-Unis.

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique¹ » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer² » (PTOM). L'Union européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises. Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001.

Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

3. Les codes des impôts et des douanes

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

¹ Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

² Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

4. Le Code local des investissements

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour pallier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

• Dispositions générales

Le Code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

• Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

• Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

• Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III - Section 2 - 2. La pêche - 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

Introduction

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa ZEE en 1992 ainsi que par l'imposition de quotas sur les espèces pêchées en 1994. Depuis cette date, aucune activité marchande n'a véritablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages. En 2008, le PIB courant de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérisait par le poids prépondérant des services non marchands et était estimé à 28 327 euros par habitant, soit un montant inférieur de 6,7 % à celui de la moyenne nationale française.

Section 1

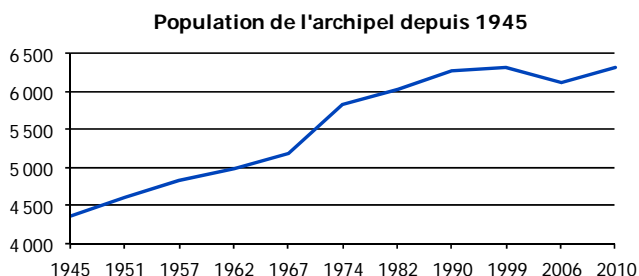
La population

Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010, la population totale était estimée à 6 312 habitants, dont 5 687 à Saint-Pierre et 625 à Miquelon-Langlade. La population progresse ainsi de 3,5 % entre les deux recensements.

En 2006¹, les ménages de l'archipel comptaient en moyenne 2,4 personnes. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité expliquent la diminution de la taille moyenne des ménages, qui était de 2,6 personnes en 1999.

La pyramide des âges révèle un déficit pour la tranche d'âge 20-34 ans alors que la part des moins de 20 ans est sensiblement la même qu'en métropole (24,8 % contre 25 %). La nécessité de quitter la collectivité pour suivre des études supérieures et le retour parfois difficile sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, les plus de 60 ans en représentant 17,8 % en 2006 contre 15,5 % en 1999.

L'archipel accueille peu de nouveaux arrivants : 82,1 % des habitants sont nés dans l'archipel et seulement 10,2 % des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.



Source : INSEE

Principaux indicateurs démographiques	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre de naissances (a)	64	46	56	54	-3,6%
Nombre de décès (b)	45	37	43	39	-9,3%
Accroissement naturel (c = a - b)	19	9	13	15	15,4%

Source : Préfecture

¹ Sources : Enquête de recensement de la population 2006 et Insee première n° 1178, février 2008. NB : Au moment de la rédaction de ce rapport, seuls les chiffres de la population totale de l'archipel et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade du recensement de 2010 avaient été publiés.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Estimé pour la première fois en 2008 sur la base des données de 2004, le PIB de l'archipel a été réévalué en 2012 à partir des indicateurs de l'année 2008.

Le PIB courant de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 est estimé à 172 millions d'euros, soit un PIB courant par habitant de 28 327 euros, contre 26 076 euros en 2004. Il a ainsi augmenté d'environ 1,6 % par an en moyenne entre 2004 et 2008, l'impact dans cette progression de l'inflation de la valeur ajoutée contenue dans les produits importés du Canada ne pouvant être apprécié.

La part des administrations publiques dans la valeur ajoutée, déjà élevée en 2004, se renforce en 2008, tandis que celle des sociétés non financières se réduit.

Approche du PIB par la production

	en millions d'euros	
	2004	2008
Valeur ajoutée	148,7	157,0
Administrations publiques	63,6	77,6
Sociétés non financières et entreprises individuelles	59,2	50,6
Ménages	16,5	18,6
Institutions financières	7,4	8,0
ISBLSM*	2,0	2,2
Impôt sur les produits	14,4	17,1
Impôt sur les importations	8,3	9,0
Autres impôts	6,1	8,1
Subventions sur les produits	-2,0	-2,1
PIB	161,1	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

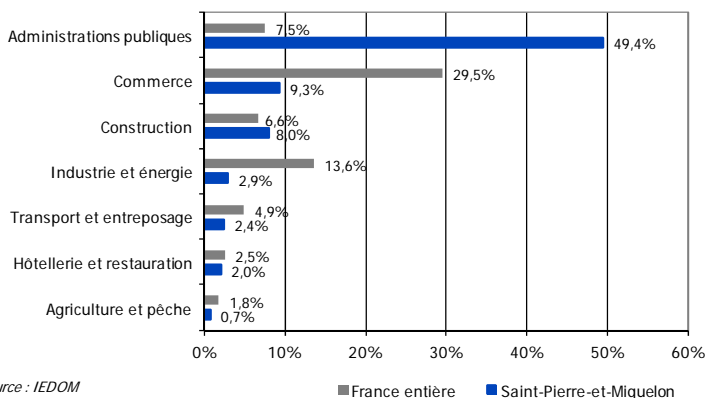
Source : CEROM, IEDOM

1.2 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Selon les chiffres de 2008, la contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (84 %) contre 78 % pour la France entière. L'administration, le commerce et la construction concentrent un peu plus des deux tiers de la création de richesse. Les secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche...) et secondaires (construction, industries...) sont peu représentés. Le secteur primaire représente moins de 1 % de la valeur ajoutée. Les services administrés représentent quant à eux 49 % de la valeur ajoutée contre 39 % en 2004.

Si l'on exclut les services administrés, seule la contribution du secteur de la construction est plus élevée dans l'archipel que pour la France entière (8 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon contre moins de 7 %).

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon



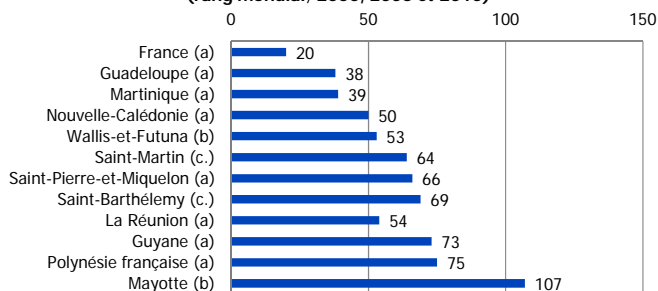
1.3 L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Une étude comparée des IDH des départements et des collectivités d'outre-mer (DCOM) a été commanditée en 2012 par l'Agence française de développement (Document de travail n° 129, novembre 2012).

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit l'Indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Classement à l'IDH de la France métropolitaine et des DCOM (rang mondial; 2000, 2005 et 2010)



Source : AFD

Note: (a) rang à l'année 2010 ; (b) à l'année 2005 ; (c.) à l'année 2000

Au-delà des faibles écarts d'IDH entre les DCOM eux-mêmes (à l'exception de Mayotte) et entre les DCOM et la métropole française, cette étude a permis de mettre en évidence le positionnement de l'archipel dans le groupe des DCOM à IDH élevé, juste devant La Réunion et la Guyane et derrière la Martinique et la Guadeloupe qui appartiennent avec la métropole au groupe des pays à IDH très élevé.

A noter que, comme pour les autres DCOM, la valeur de l'IDH de Saint-Pierre-et-Miquelon est tirée vers le haut grâce à la performance sociale, et plus particulièrement à celle en matière de santé, l'écart de développement humain avec la métropole s'expliquant principalement par les écarts de revenu.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

En 2007², la population comptait 3 171 actifs, soit un taux d'activité de 77,5 %. Le taux d'emploi (rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler) se situait à 69,8 %. Une nette majorité de la population (87,8 %) occupait un emploi à temps complet.

Répartition de la population active

	1990	1999	2007	Variations 2007/1999	Variations 2007/1990
Population active	2 981	3 198	3 171	-0,8%	6,4%
Hommes	1 893	1 826	1 739	-4,8%	-8,1%
Femmes	1 088	1 372	1 432	4,4%	31,6%
Population active occupée	2 695	2 790	2 855	2,3%	5,9%
Hommes	1 740	1 604	1 568	-2,2%	-9,9%
Femmes	955	1 186	1 287	8,5%	34,8%
Taux d'activité*	60,7%	63,2%	77,5%	-	-
Hommes	77,0%	73,1%	82,4%	-	-
Femmes	44,3%	53,5%	72,3%	-	-

* Rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. L'archipel a évolué vers une économie « tertiarisée », où le secteur tertiaire représente 85 % des emplois en 2007 contre 81 % en 1999 et 72 % en 1990. Le secteur secondaire, qui représente environ 10 % des emplois, voit sa place diminuer tandis que l'agriculture a gagné des emplois.

¹ La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les personnes au chômage (au sens du recensement).

² Recensement de la population 2007.

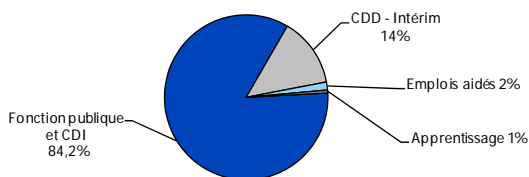
Répartition des emplois par secteur

	1999	2007	Part en 2007	Variations 2007/1999
Agriculture	76	137	4,8%	80,3%
Industrie	194	133	4,6%	-31,4%
Construction	261	167	5,8%	-36,0%
Tertiaire	2 259	2 439	84,8%	8,0%
<i>Commerce, transport et services divers</i>	1 037	1 174	40,8%	13,2%
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	1 222	1 265	44,0%	3,5%
Total	2 790	2 876	100,0%	3,1%

Source : INSEE

L'emploi salarié représentait 90 % de l'emploi total en 2007, concentrant 2 567 personnes dont la plupart (84 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié, qui regroupe les 10 % restants, est principalement composé de professions libérales et de chefs d'entreprise.

Statuts et conditions de l'emploi salarié en 2007



Source : INSEE

2.3 LE CHÔMAGE

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et avril. Il en résulte pendant cette période une hausse saisonnière des demandeurs d'emploi, essentiellement chez les hommes et une augmentation des bénéficiaires du RSA.

A la fin de l'année 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1¹ augmente de 4,2 % par rapport à 2011 pour atteindre 221 personnes, mais reste à un niveau inférieur à celui des années 2010 (249) et 2009 (303). En raison d'un net recul sur une première moitié de l'année le nombre de demandeurs d'emploi moyen baisse en glissement annuel, s'établissant à 215 en 2012 contre 236 l'année précédente.

La tendance est similaire pour l'ensemble des DEF² (295 personnes à la fin de 2012 contre 277 en 2011, 315 en 2010 et 398 en 2009), ainsi que pour le chômage de longue durée qui, après deux années successives de baisse repart à la hausse pour s'établir à 38 personnes. Bien que toujours élevé (29 % des demandeurs d'emploi à la fin de 2012), le chômage des jeunes diminue de 6 %, tandis que celui des plus de 50 ans progresse de 5 % pour repasser au dessus de la barre des 40 demandeurs d'emploi.

¹ Personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un travail à temps plein et à durée indéterminée.

² DEF² : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fin de mois, incluant ceux en catégorie 2 et 3 (respectivement à la recherche d'un CDI à temps partiel et d'un CDD temporaire ou saisonnier).

Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	Part en 2012
DEFM 1	303	249	212	221	4%	100%
Hommes	194	156	111	123	11%	56%
Femmes	109	93	101	98	-3%	44%
Moins de 30 ans	113	84	68	64	-6%	29%
30 à 49 ans	148	121	105	116	10%	52%
50 ans et plus	42	44	39	41	5%	19%
Chômage de longue durée	40	34	32	38	19%	17%

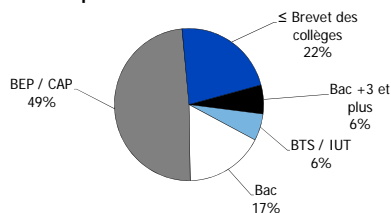
Source : DCSTEP

Les offres d'emploi sont en baisse : 153 nouvelles offres ont été déposées en 2012, après 172 en 2011, 227 en 2010 et 291 en 2009. 159 des offres d'emploi ont été pourvues par Pôle emploi en 2012, contre 149 en 2011.

Les secteurs les plus représentés chez les demandeurs d'emploi sont le BTP (25 % des demandeurs d'emploi fin 2012) et les services de support à l'entreprise (16 %).

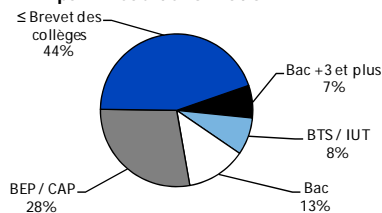
Le nombre moyen de demandeurs d'emploi de fin de mois indemnisés s'élève à 229 personnes en 2012, contre 202 personnes en 2011 et 2010.

**Demandeurs d'emploi en 2012
par niveau de formation**



Source : DCSTEP

**Répartition de la population
par niveau de formation**



Source : DCSTEP

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les contrats uniques d'insertion (CUI), mis en place en métropole en 2010, sont entrés en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les emplois aidés de l'archipel prennent la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et d'accès à l'emploi CAE DOM. Ils s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux.

La grande majorité des emplois aidés sont des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), qui concernent les emplois dans le secteur non-marchand. Les employeurs ayant recours à ce type de contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État allant jusqu'à 95 % du SMIC brut. En outre ils peuvent être exonérés de certaines taxes et cotisations sociales. En 2012, 24 CAE ont été conclus, soit 12 de moins qu'en 2011.

Un second type d'emploi aidé est également présent sur l'archipel, bien que beaucoup moins utilisé : le CAE-DOM. Spécifique aux départements d'outre-mer ainsi qu'aux collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, il est orienté vers le secteur marchand et correspond à la version pour les départements d'outre-mer des contrats initiatives emploi (CIE) mis en place en métropole. Les employeurs peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire, d'une exonération des cotisations patronales et d'aides à la formation. Trois CAE-DOM ont été conclus en 2012, contre quatre contrats en 2011.

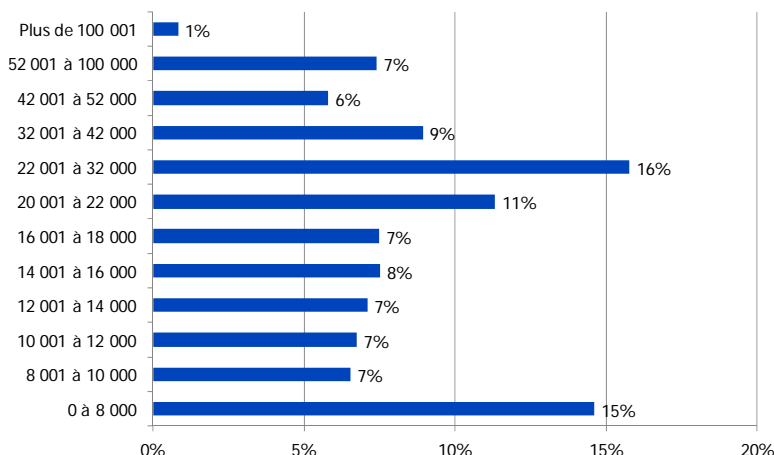
3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon augmente légèrement par rapport à l'année précédente et s'élève à 3 754 foyers. 14,6 % des foyers ont déclaré en 2012 un revenu net global inférieur¹ à 8 000 euros contre 15,5 % l'année précédente. A l'inverse, la part des foyers fiscaux ayant un revenu net global supérieur à 42 000 euros progresse : elle représentait 14 % du total des déclarations en 2012 contre 12,5 % en 2011.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu en 2012

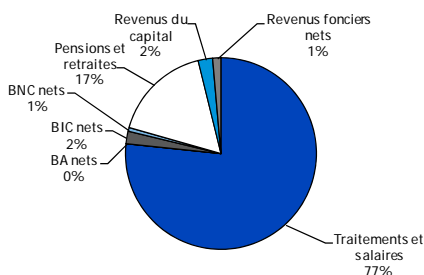


Source : Direction des Services fiscaux

En 2012, l'ensemble des foyers fiscaux a déclaré 135,4 millions d'euros de revenus de 2011. Trois quarts de ces revenus sont issus des traitements et salaires, suivis par les pensions et retraites qui représentent 17 % du total.

¹ Le revenu net global correspond au revenu net imposable (revenu obtenu après application des abattements de 10 % et 20 % et des charges déductibles) auquel ont été ajoutés les revenus taxés en application de l'article 74 bis du Code local des impôts et les revenus exceptionnels perçus sur l'année 2010.

Répartition des revenus déclarés en 2012 selon la catégorie de revenus perçus en 2011



Source : Direction des Services fiscaux

Revenus déclarés par catégorie

en millions d'euros

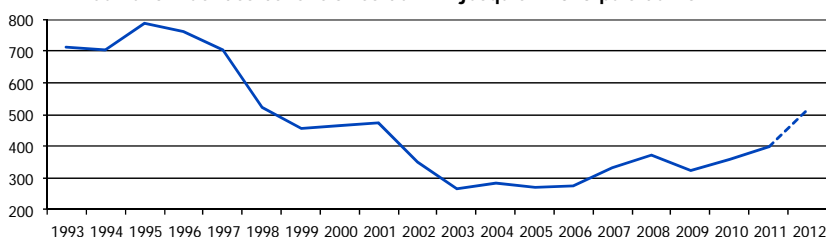
	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	Part en 2012
Traitements et salaires	96,211	98,463	101,366	103,822	2,4%	76,7%
Revenus d'activité non salariale	3,930	4,030	3,890	3,727	-4,2%	2,8%
dont :						
Bénéfices agricoles	0,033	0,014	0,002	0,002	-4,8%	0,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	3,006	3,043	2,897	2,869	-1,0%	2,1%
Bénéfices non commerciaux	0,890	0,973	0,991	0,856	-13,6%	0,6%
Pensions et retraites	20,024	20,816	21,978	22,698	3,3%	16,8%
Revenus du capital	4,571	4,434	2,774	3,295	18,8%	2,4%
Revenus fonciers (bruts)	1,716	1,949	1,746	1,892	8,4%	1,4%
Total	126,452	129,692	133,271	135,433	1,6%	100,0%

Source : Direction des Services fiscaux

3.1.2 Le revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active, appliqué depuis le 1^{er} juin 2009 en métropole, est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon le 1^{er} janvier 2011. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la situation familiale et des revenus du travail.

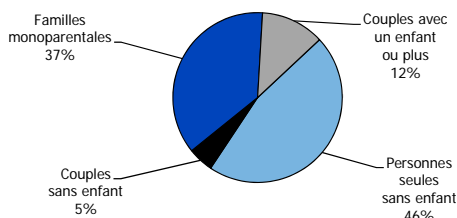
Cumul annuel des bénéficiaires du RMI jusqu'en 2010 puis du RSA



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Après une décennie marquée par une phase décroissante du nombre des bénéficiaires du revenu minimum (RMI jusqu'en 2010, puis RSA), la tendance générale est à la hausse depuis 2006. Le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 29 % en 2012. Deux catégories de ménages sont surreprésentés (83 % des bénéficiaires) alors qu'elles ne représentent que 35 % des ménages : les personnes seules sans enfant et les familles monoparentales.

Structure des bénéficiaires du RSA en 2012



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

LE REVENU SUPPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

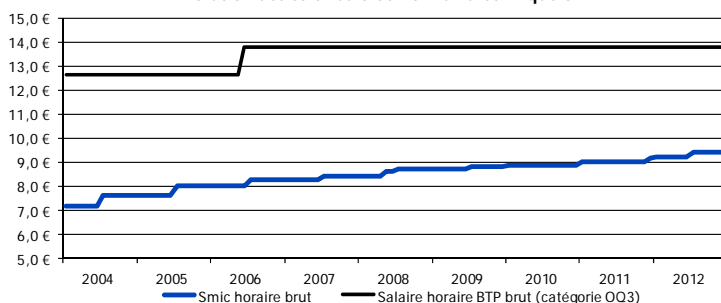
Afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés dans les départements et collectivités d'outre-mer, le gouvernement a mis en place en 2009 le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Tout salarié percevant une rémunération mensuelle brute inférieure ou égale à 1,4 SMIC peut prétendre au RSTA. Les versements sont effectués tous les trois mois et peuvent atteindre 100 € par mois.

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Sur les onze dernières années, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut a enregistré une revalorisation significative : de 6,41 € début 2001, il est passé à 9,40 € fin 2012 (+46,7 %). Il a progressé de 2,3 % en 2012 afin de compenser la hausse de l'indice des prix (contre +3,7 % en 2011, +0,5 % en 2010 et +1,3 % en 2009).

Evolution des salaires à Saint-Pierre-et-Miquelon



Source : DCSTEP

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le SMIC, deux indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OQ3) ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

Durant les onze dernières années, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 18,5 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 771,82 € à 2 195,54 € (+23,9 %).

Au cours de l'année 2012, les salaires horaires des ouvriers du BTP sont restés stables à 13,77 euros. Le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires évolue quant à lui de 4,2%, pour atteindre 2 195,54 €.

Evolution des salaires (en fin d'année)

	2001	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	Variations 2012/2001
SMIC horaire brut	6,67	8,86	9,19	9,40	2,3%	40,9%
Bâtiment et travaux publics (1)	11,62	13,77	13,77	13,77	0,0%	18,5%
Industrie Pêche (2)	10,10	12,20	nd	nd	-	-
Fonctionnaire (3)	1 771,82	2 090,92	2 107,63	2 195,54	4,2%	23,9%

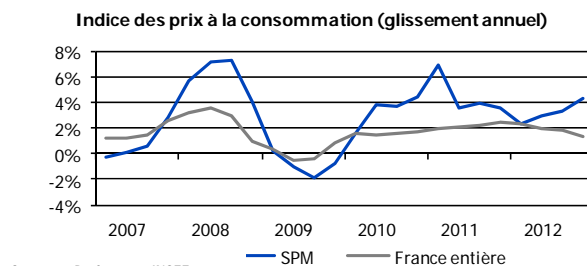
Sources : DCSTEP, Préfecture, Industrie Pêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OC (2) Salaire horaire brut des ouvriers (3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

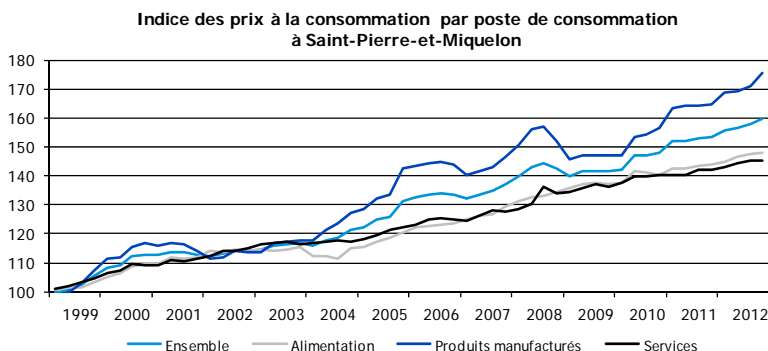
En 2012 comme souvent au cours des dernières années, les variations de prix de l'archipel ont été plus prononcées que pour la France entière. L'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 4,4 % en glissement annuel, soit une hausse plus soutenue que celle de la France entière (+1,3 %).



Deux facteurs expliquent traditionnellement l'évolution du niveau général des prix de l'archipel :

- l'évolution du dollar canadien par rapport à l'euro, qui peut générer un phénomène d'inflation importée ou de baisse des prix en raison de la forte proportion dans les importations de biens en provenance du Canada ;

- les prix des carburants et du fioul domestique, dont le poids dans le panier de consommation demeure relativement élevé (11,6 %) : en 2012, ils ont progressé respectivement de 10,1 % et de 18,8 % (contre 11,0 % et 17,0 % en 2011).



Sur les cinq dernières années, l'IPC progresse en moyenne chaque année de 3,1 %. Les prix des produits manufacturés augmentent d'environ 3,6 % par an, ce qui en fait le poste dont les prix progressent le plus rapidement. Les prix des produits alimentaires et des services s'accroissent, quant à eux, de 2,7 % par an en moyenne.

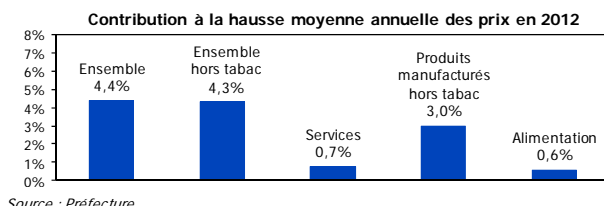
Indice des prix à la consommation

	Pondération 2011	Pondération 2012	Fin 2011	Fin 2012	Glissement 2012/2011
Indice général	10 000	10 000	153,3	160,0	4,4%
Indice général hors tabac	9 541	9 780	150,0	156,7	4,5%
Alimentation	2 817	1 993	143,8	147,9	2,9%
Produits manufacturés	4 952	4 598	164,7	175,6	6,6%
Produits manufacturés hors tabac	4 493	4 378	158,0	168,8	6,9%
Services	2 231	3 409	142,4	145,5	2,2%
Indice France entière			125,1	126,8	1,3%
Indice DOM			127,2	129,1	1,5%

Sources : Préfecture, INSEE

Base 100 décembre 1998

Tous les postes sont concernés par la hausse des prix en 2012. Les produits manufacturés hors tabac subissent la plus forte hausse pour la troisième année consécutive (+6,9 %), tirés par les relèvements des prix des produits pétroliers. Les prix du secteur de l'alimentation s'apprécient de 2,9 % sur l'année, tandis que ceux des services augmentent de 2,2 %, les prix dans la restauration progressant notamment de 7,4 %.



5. Le commerce extérieur

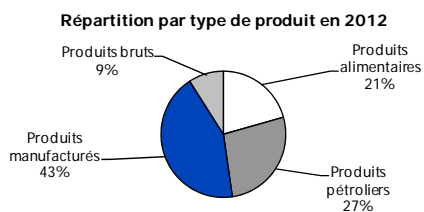
5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

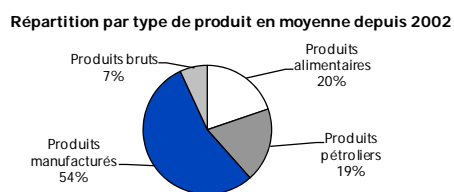
	2009	2010	2011	2012	Structure en 2012	Variations 2012/2011
en milliers d'euros						
Produits						
Produits alimentaires	11 769	14 606	15 753	16 299	20,6%	3,5%
Produits pétroliers	9 017	11 336	16 142	21 455	27,1%	32,9%
Produits manufacturés	34 288	42 993	41 663	34 251	43,3%	-17,8%
Produits bruts	4 732	4 912	5 575	7 125	9,0%	27,8%
Importations totales	59 806	73 847	79 134	79 130	100,0%	0,0%

Source : Service des douanes

En 2012, les importations de l'archipel atteignent 79,1 millions d'euros, soit un montant équivalent à celui de l'année précédente. Cette stagnation en valeur des importations résulte d'une orientation peu favorable de l'activité dans un contexte d'appréciation relativement modérée du taux de change euro/dollar canadien (+3,6 %) et d'une hausse des prix de l'énergie et de ses quantités importées (les importations de produits pétroliers progressent de 33 % en valeur et de 24 % en volume).

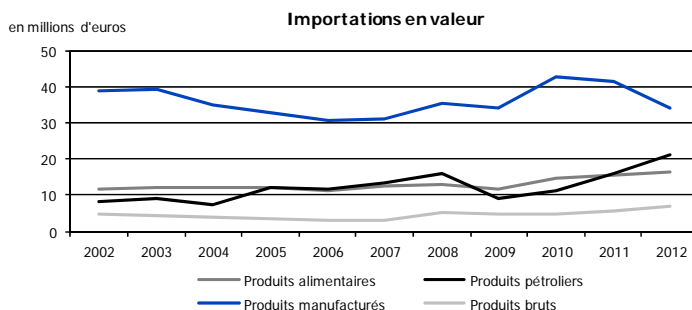


Source : Douanes



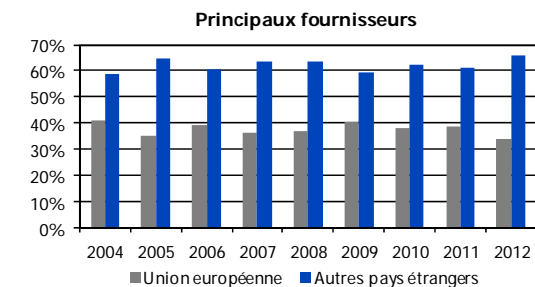
Source : Douanes

La part des importations de produits pétroliers et, dans une bien moindre mesure, celles des produits bruts et alimentaires poursuivent leur progression amorcée depuis plusieurs années, au détriment des importations des produits manufacturés.

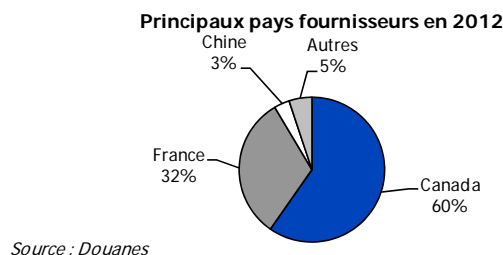


5.1.2 Les principaux fournisseurs

Depuis plusieurs années, la répartition des importations par provenance a peu varié, les produits importés de l'Union européenne représentant entre 35 % et 40 % du total en valeur. En 2012, cette proportion s'établit à 34 %.



Le Canada et la France représentent 92 % des importations de Saint-Pierre-et-Miquelon. En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 60 % de la valeur totale des importations (57 % en 2011), suivi de la France avec 32 % (35 % en 2011). La Chine arrive au troisième rang avec seulement 3 % des importations totales.



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

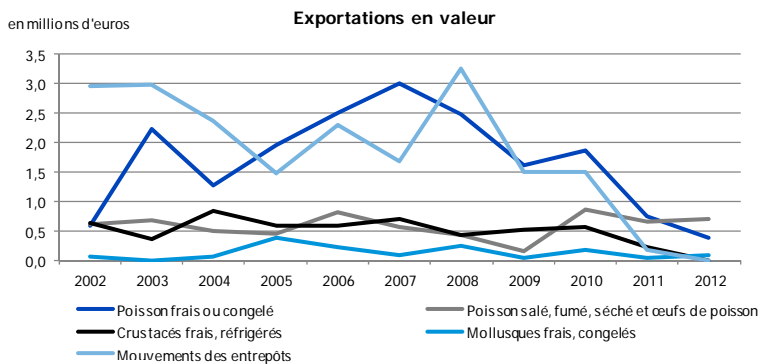
Exportations en valeur					en milliers d'euros	
	2009	2010	2011	2012	Structure en 2012	Variations 2012/2011
Produits de la pêche	3 860	4 973	1 867	1 177	100,0%	-37,0%
Poisson frais ou congelé	1 626	1 872	747	380	32,3%	-49,1%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	165	862	652	696	59,1%	6,8%
Crustacés frais, réfrigérés	520	567	236	0	0,0%	-100,0%
Mollusques frais, congelés	53	176	53	101	8,5%	89,7%
<i>Mouvements des entrepôts</i>	<i>1 496</i>	<i>1 496</i>	<i>179</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>-</i>
Provisions de bord (1)	0	0	0	0	0,0%	-
Exportations totales	3 860	4 973	1 867	1 177	100,0%	-37,0%

Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

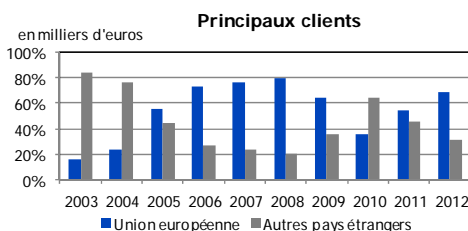
Les exportations de l'archipel sont exclusivement constituées de produits halieutiques. Elles se contractent de 37 % sur un an pour atteindre 1,2 million d'euros, reflétant ainsi dans une large mesure l'impact en année pleine de la fermeture en 2011 de deux usines de transformation des produits de la mer sur Saint-Pierre.

Pour la quatrième année consécutive, aucune provision de bord (ravitaillement en fioul des navires en escale dans l'archipel) n'a été déclarée.



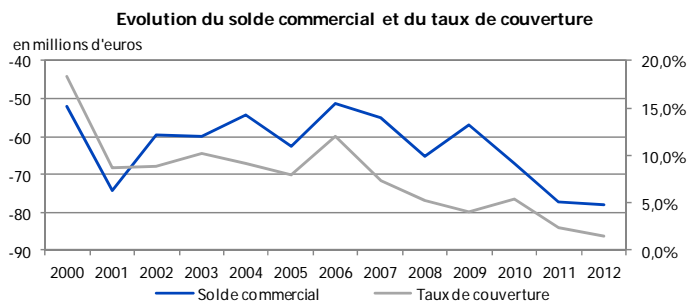
5.2.2 Les principaux clients

Avec 69 % des produits exportés, l'Union européenne voit se renforcer sa vocation de principale destination des exportations de l'archipel, loin devant les États-Unis (19 %) et le Canada (12 %).



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

La baisse de la valeur des exportations conjuguée avec un montant inchangé des importations provoque une nouvelle dégradation de la balance commerciale qui passe d'un déficit de 77 millions d'euros à 78 millions d'euros. Le taux de couverture des importations par les exportations (rapport exportations/importations), structurellement très faible dans l'archipel, se contracte également pour atteindre 1,5 %.



Source : Douanes

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

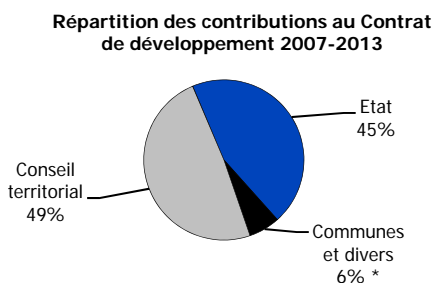
Approuvé en décembre 2009, le Schéma de développement stratégique élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Le SDS s'articule autour de cinq axes :

- accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

L'ensemble des acteurs est mobilisé pour financer les investissements prévus : le Contrat de développement 2007-2013 prévoit 43 millions d'euros versés par l'État et les collectivités locales, tandis que 20,7 millions d'euros sont inscrits dans le document unique de programmation au titre du 10^e FED.

1.2 LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉTAT-COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement État-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'État et 24 millions pour les Collectivités dont 17 millions au titre du FED)¹.



* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

¹ Les dépenses au titre du précédent plan 2000-2006 s'élevaient à 30 millions d'euros (16 millions pour l'État et 14 millions pour la Collectivité territoriale).

Les objectifs du contrat de développement se déclinent autour de quatre volets :

- consolidation des équipements grâce à la réfection des infrastructures portuaires, la protection du littoral et la gestion durable des déchets ;

- diversification économique via le soutien à l'aquaculture, la modernisation de la flottille de pêche côtière, le développement des productions agricoles et le soutien à l'activité touristique ;

- appui au développement de l'archipel en insistant sur la formation professionnelle et la coopération régionale ;

- amélioration des conditions de vie avec le financement d'équipements culturels et de loisirs, la réfection de la voirie à Saint-Pierre et une politique de maîtrise énergétique.

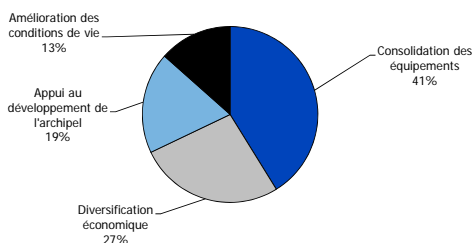
Plan de financement du CDECT 2007-2013

en euros

Volets	Montant affecté
Consolidation des équipements	17 750 000
Etat	5 500 000
Archipel	12 250 000
dont Conseil territorial	12 250 000
Diversification économique	11 532 000
Etat	4 690 000
Archipel	6 842 000
dont Conseil territorial	4 245 000
Appui au développement de l'archipel	8 040 000
Etat	6 330 000
Archipel	1 710 000
dont Conseil territorial	1 695 000
Amélioration des conditions de vie	5 798 400
Etat	2 778 000
Archipel	3 020 400
dont Conseil territorial	2 900 000

Source : Conseil territorial

Volets du CDECT 2007-2013



CDECT 2007-2013

Projets par volets	Crédits prévus au CDECT	Versements en 2012
	en euros	en euros
Consolidation des équipements	12 250 000	862 620
Diversification économique	4 245 000	1 215 110
Appui au développement de l'archipel	1 695 000	891 183
Amélioration des conditions de vie	2 900 000	1 130 615
Total	21 090 000	4 099 528

Source : Conseil territorial

Au 31 décembre 2012, le Conseil territorial avait exécuté 80 % de l'ensemble des crédits prévus par le Contrat de développement pour la période 2007-2013. Sur l'année 2012, les versements ont atteint 4,1 millions d'euros après 3,8 millions l'année précédente.

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

En mars 2011, le document unique de programmation (DOCUP) présenté par le Conseil territorial a été approuvé par la Commission européenne. Ce document prévoit un financement européen de 20,7 millions d'euros sur la période 2010-2013. Conformément aux orientations du schéma de développement stratégique, le 10^e FED met l'accent sur la modernisation des activités existantes et le soutien général au développement économique. Environ 40 % de ce fonds devraient être consacrés à des actions inscrites dans le contrat de développement État-Collectivité territoriale. En décembre 2012, la Commission européenne a approuvé le versement au budget du Conseil territorial de la première tranche de 7 millions d'euros au titre du 10^e FED.

La Commission européenne a par ailleurs accepté des demandes de dérogation aux règles d'origine, qui permet à l'archipel de transformer des produits en provenance du Canada puis de les exporter vers l'Union européenne. La première dérogation avait été signée pour six ans en mars 2007 et portait sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon (filets de merlu, églefin, lieu noir, plie, sole, cabillaud, filets de morue salée, morue salée entière et chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud). Une seconde dérogation a été accordée pour huit ans en mars 2011 portant sur 1 075 tonnes de produits (homard, moules, maquereaux, harengs).

2. Le système fiscal

2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2.2 LES RÉFORMES FISCALES

Lors de ses séances officielles de 2012, le Conseil territorial a adopté plusieurs nouvelles dispositions fiscales, la plupart d'entre elles étant applicables à partir de 2013.

Dispositions portant sur la **fiscalité des particuliers** :

- participation des salariés aux résultats de l'entreprise : exonération d'impôt sur le revenu des montants versés ;
- régime d'imposition des assistants familiaux et des assistantes maternelles ;
- exonération d'impôt sur le revenu des « chèques cadeaux SPM » et déductibilité des bénéficiaires imposables de l'entreprise ;
- exonération de l'avantage en nature pour les logements en casernements des personnels de la gendarmerie ;
- précision concernant la base de calcul utilisée pour déterminer le taux de taxation des revenus relevant de l'article 74 bis. Prélèvement libératoire sur les bons de caisse anonymes porté à 55 % ;
- régime d'imposition des produits des contrats d'assurance-vie et réduction d'impôt ;
- régime des plus-values mobilières des particuliers ;
- actualisation des charges déductibles du revenu concernant les dépenses pour grosses réparations et les dépenses pour l'isolation (disposition applicable à partir des revenus 2013) ;
- revalorisation du montant de la déduction pour le versement d'une pension alimentaire à un enfant majeur ;
- modification des modalités de détermination des montants ouvrant droit à réduction d'impôt au titre des pensions alimentaires versées à des ascendants ;
- réduction d'impôt : les dépenses d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées (disposition applicable à partir des revenus 2013) ;
- réduction d'impôt sur le revenu pour les souscriptions au capital d'entreprises en phase de démarrage (disposition applicable à partir des revenus 2013) ;
- modification des tranches pour le calcul de la retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (disposition applicable à partir des revenus 2013) ;
- pénalité applicable en cas de défaut de déclaration de la retenue à la source afférente aux revenus distribués à des bénéficiaires n'ayant pas leur domicile réel ou siège social dans l'archipel ;
- déclaration des comptes détenus à l'étranger sur la déclaration d'impôt sur les revenus des personnes physiques ;
- nouvelle déclaration des revenus pour 2012 et modification des modalités de déclaration des plus-values immobilières ;
- nouvelle publication intégrale du code des impôts ;
- exonération du complément de rémunération résultant de la contribution de l'employeur à l'acquisition par le salarié des titres-restaurant.

Dispositions portant sur la **fiscalité professionnelle** :

- communication des documents comptables de manière dématérialisée dans le cadre de la procédure de vérification de comptabilité ;
- régime d'imposition des plus-values à long terme des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : taux réduit pour les titres de participation ;
- caractère non déductible de certaines charges dans la détermination du bénéfice imposable des entreprises ;

- caractère de charge déductible du bénéfice imposable pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés des dons effectués en faveur d'œuvres ou organismes d'intérêt général ;

- régime fiscal des groupements d'intérêt économique ;

- transmission d'entreprises : exonération des plus-values de cessions à titre onéreux d'une entreprise individuelle ou de parts de sociétés de personnes dans le cadre du départ en retraite du cédant ;

- nouveaux modèles de déclaration de patente ;

- actualisation de la partie fiscale du code local des investissements.

Dispositions portant sur la **publicité foncière** :

- abrogation des articles concernant le salaire du conservateur des hypothèques et mise en place de la contribution de sécurité immobilière.

3. Les finances publiques locales

Etat des lieux des finances publiques locales

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Collectivité territoriale					
Epargne brute (millions d'euros)	5,60	3,70	3,10	6,41	107%
Poids des investissements (millions d'euros)	13,57	12,20	8,58	10,29	20%
Capacité de désendettement (années)	3,5	5,0	5,3	2,2	-59%
Commune de Saint-Pierre					
Epargne brute (millions d'euros)	1,18	1,16	1,34	0,92	-31%
Poids des investissements (millions d'euros)	0,97	1,66	1,80	1,29	-28%
Capacité de désendettement (années)	2,2	1,7	0,7	0,7	nd
Commune de Miquelon					
Epargne brute (millions d'euros)	0,14	0,32	0,03	-0,08	ns
Poids des investissements (millions d'euros)	0,50	4,28	0,63	0,66	5%
Capacité de désendettement (années)	1,1	0,4	13,1	nd	nd

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Epargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

Les recettes réelles totales de la **Collectivité territoriale** augmentent de 25,4 % en 2012, du fait de la hausse des recettes de fonctionnement (+20,7 %) et des recettes d'investissement (47,8 %). Les recettes de fonctionnement progressent principalement grâce aux impôts directs (+25,2 %) tandis que les impôts indirects reculaient (-14,1 %). Les recettes d'investissement augmentent sensiblement grâce aux dotations et subventions reçues (9,13 millions contre 6,16 millions en 2011) sans toutefois retrouver leur niveau de 2010.

Les dépenses réelles totales augmentent de 19,5 % en 2012, tirées par l'augmentation des frais de personnel (+15,6 %) et des dépenses d'équipement brut (+59,2 %).

En conséquence, l'épargne brute de la Collectivité territoriale progresse fortement (+3,3 millions) pour s'établir à 6,4 millions d'euros, tandis que la capacité de désendettement diminue de 59 % passant de 5,3 années à 2,2 années.

Les dépenses réelles totales de la commune de **Saint-Pierre** se contractent (-5,3 %) plus rapidement que les recettes réelles totales (-4,1 %) en 2012. L'épargne brute de la commune baisse de 31 % mais reste positive (0,92 million d'euros).

En 2012, les comptes de la commune de **Miquelon-Langlade** sont caractérisés par une légère progression des dépenses (+3,0 %) et des recettes (+5,2 %) réelles totales.

Dépenses des collectivités locales

	2009	2010	2011	2012
Région / Collectivité territoriale				
Fonctionnement	23 174,9	24 779,5	26 138,3	29 200,0
Investissement	15 768,6	14 506,6	10 515,1	11 900,0
Commune de Saint-Pierre				
Fonctionnement	7 383,9	7 636,3	8 757,4	8 921,8
Investissement	1 573,3	2 289,8	2 269,7	1 621,6
Commune de Miquelon				
Fonctionnement	1 870,0	1 845,0	1 896,5	1 917,3
Investissement	550,0	4 313,0	659,9	714,6

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. Les principales activités de l'archipel sont les services administrés, le bâtiment et les travaux publics et le commerce, qui concentrent à eux seuls 67 % de la création de valeur ajoutée. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 5 % de la population active. Le secteur primaire est devenu marginal dans la création de richesses et représente moins de 1 % de la valeur ajoutée totale.

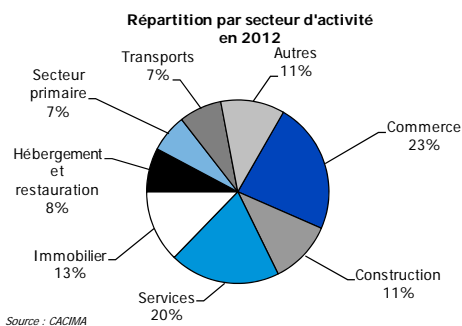
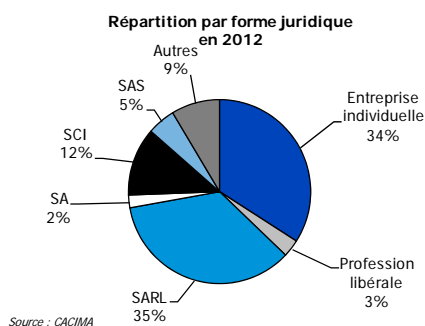
L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant plus du quart des entreprises recensées.

LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 582 entreprises en 2012 contre 570 en 2011 et 545 en 2010. Les entreprises individuelles représentent 34 % des entreprises recensées, suivies par les SARL avec 35 %. Les sociétés civiles immobilières arrivent en troisième position avec 12 % du total.

Le commerce reste le premier secteur d'activité en nombre d'entreprises avec 23 % du total, suivi par les services (20 %) et l'immobilier (13 %).

28 % des entreprises sont des entreprises artisanales, soit 163 entreprises en 2012 contre 155 en 2011 et 152 en 2010.



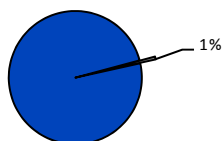
Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

Poids du secteur dans...

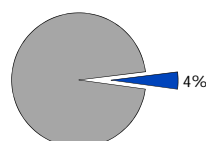
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



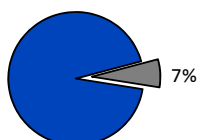
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2012)

(Source : CACIMA)



1. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage ne sont guère favorisés par les conditions climatiques rigoureuses et instables d'une année sur l'autre, ainsi que les sols tourbeux et argileux peu fertiles de l'archipel. La saison des cultures extérieures est limitée à quelques semaines par an. Les activités agricoles sont longtemps restées orientées vers l'autoconsommation. Quelques tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue. Toutefois, les productions locales sont trop faibles pour permettre l'autosuffisance de l'archipel, qui doit importer une part très importante de produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Degré d'autosuffisance de l'archipel

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Agriculture				
Laitues	19%	27%	16%	- 11 pts
Pommes de terre	5%	6%	0%	- 6 pts
Tomates	6%	4%	6%	+ 2 pts
Elevage				
Agneaux	7%	7%	15%	+ 8 pts
Bovins	3%	3%	4%	+ 1,0 pt
Poulets de chair	40%	44%	58%	+ 14 pts
Œufs	72%	72%	66%	- 6 pts
Porc	0%	2%	2%	0 pt

Source : DTAM

Le secteur est constitué de dix exploitations professionnelles en 2012, dont deux en installation progressive. Il emploie 24 personnes, dont un quart à temps partiel. Par ailleurs, la cellule agricole et des espaces ruraux et naturels de Miquelon, qui emploie cinq personnes à temps plein et une personne à mi-temps, apporte son concours à certains travaux agricoles (fenaison, transport du foin, traitement phytosanitaire...).

1.1 L'AGRICULTURE

Trois modes de production coexistent sur l'archipel : les cultures en plein champ, sur des surfaces qui ne dépassent pas 7,5 ha au total et les productions sous serres chaudes (1 336 m²) et froides (592 m²) dont les surfaces sont restées inchangées en 2012.

Alors que 2011 avait été marquée par un manque d'ensoleillement au printemps suivi de précipitations abondantes jusqu'en automne, l'année 2012 a pâti d'une faible pluviométrie qui a affecté tant la production fourragère que maraîchère. En conséquence, la production de pommes de terre est nulle en 2012 tandis que d'autres productions maraîchères phares de l'archipel continuent de se replier. C'est le cas notamment de la laitue et de la tomate dont la production recule respectivement de 3,3 % et 4,5 % en 2012. La production de fraises s'est arrêtée depuis 2011. En revanche, les productions de courgettes et carottes enregistrent des fortes hausses et sont multipliées respectivement par 3,5 et 6,5.

Principales productions maraîchères

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Pommes de terre (tonnes)	15,0	19,6	18,5	8,2	0,0	<i>ns</i>
Laitues (milliers d'unités)	26,9	15,5	13,8	9,1	8,8	-3,3%
Tomates (tonnes)	5,3	6,2	6,1	2,2	2,1	-4,5%
Fraises (tonnes)	2,4	2,2	2,6	0,7	0,0	<i>ns</i>
Courgettes (tonnes)	0,8	1,0	0,8	0,4	1,4	<i>ns</i>
Carottes (tonnes)	0,4	1,6	0,2	0,2	1,3	<i>ns</i>

Source : DTAM

En marge de ces productions maraîchères traditionnelles, des plants de fleurs et des plants de légumes sont également cultivés localement à destination du marché domestique. La production des premiers a augmenté de 12 % alors que celle des seconds a diminué de 5,5 %. Par ailleurs, la production de plantes aromatiques (persil, basilic, ciboulette...) a progressé et s'est diversifiée en 2012.

1.2 L'ÉLEVAGE

Les activités d'élevage dans l'archipel recouvrent principalement la production ovine-viande et de volailles, les élevages bovin et porcin demeurant très marginaux.

La production ovine pour la viande reste orientée vers des produits à forte valeur ajoutée, dont le savoir-faire est davantage rémunérateur et qui sont moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. En 2012, le cheptel de brebis a progressé de 15 % et celui d'agneaux a été divisé par 5, tandis que le nombre d'agneaux vendus a été multiplié par 1,6. La production fromagère ovine rencontre encore des difficultés pour se développer.

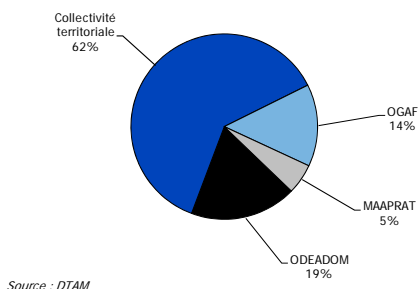
La production de canards gras a augmenté de 28 % en 2012, dynamisée par les activités locales de transformation en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes...). Cette production pourrait être amplifiée par les opportunités de valorisation à l'exportation.

En revanche, l'élevage de poulets de chair a régressé, avec moins de 42 300 têtes produites en 2012 contre près de 44 600 en 2011. En outre, la quantité d'œufs produite localement s'est contractée de 14,8 % pour atteindre son niveau le plus bas de ces dix dernières années.

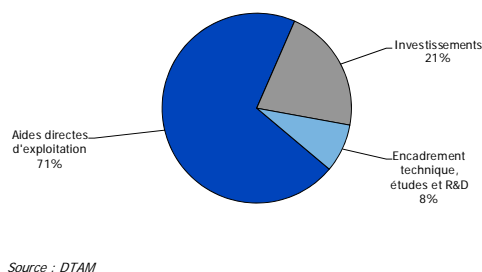
1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

En 2012, 635 800 euros d'aides ont été octroyés au secteur de l'agriculture et de l'élevage, en progression de 13 % par rapport à 2011. Si les aides accordées aux productions horticoles et maraîchères restent stables, celles accordées aux productions animales reculent de 21,6% mais représentent un peu plus de 77 % du total des aides accordées.

Répartition par source de financement



Répartition par nature d'opération



2. La pêche

La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

2.1 LA RÉGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année des totaux admissibles de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies.

Pour la campagne de pêche 2011-2012, les quotas attribués à l'archipel restent identiques à ceux de la saison de pêche précédente, à l'exception du TAC d'encornet qui passe de 442 tonnes à 510 tonnes.

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion en mars 2013, le Conseil consultatif franco-canadien a décidé de reconduire à l'identique les quotas dans la zone 3PS pour la saison 2013-2014.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS

	2011	2012	2013
Morue	1 794	1 794	1 794
Sébaste	306	306	306
Encornet	510	510	510
Plie grise	73	73	73
Pétoncle d'Islande	1 155	1 155	1 155

Source : DTAM

La campagne de pêche va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

Les 1 794 tonnes de morue correspondent à 15,6 % du total des prises autorisées dans la zone du 3PS. Par ailleurs, 30 % de ce quota est attribué à la pêche artisanale tandis que les 70 % restants sont réservés à des navires canadiens affrétés par des sociétés de transformation de l'archipel (pêche industrielle).

2.1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui réglemente les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les États-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

En 2012 et 2013, plusieurs quotas accordés à l'archipel ont été revus à la baisse.

Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon

Espèce	Zone	2011	2012	2013
Sébaste	3M	69	69	69
Limande à queue jaune	3LNO	340	340	340
Flétan du Groenland	3LMNO	208	198	188
Encornet	3 et 4	453	453	453
Sébaste	2 1F 3K	385	-	-
Crevettes	3L	214	133*	96
Crevettes	3M	-	-	-
Merluche blanche	3NO	353	295	59
Raie	3LNO	444	314	258

Source : DTAM

* Echangées contre 133 tonnes de morue dans la zone 3M avec la Pologne

2.1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays-membres. La France en fait partie au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 7 novembre 1968. La CICTA a la particularité d'attribuer des quotas ajustés : si les quotas ne sont pas atteints ou au contraire sont dépassés, des reports ou des déductions sont effectués sur les prises de la saison suivante.

Pour l'année 2013, les quotas attribués à l'archipel demeurent inchangés.

Quotas CICTA attribués à l'archipel*				en tonnes
Espèce	2011	2012	2013	
Germon	250	250	250	
Thon rouge	8	8	8	
Espadon	80	100	100	

Source : DTAM

* Il s'agit de quotas ajustés

2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du Préfet. La saison s'étend d'avril à juillet. En 2012, le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixé à 348 tonnes contre 290 tonnes en 2011 et en 2010.

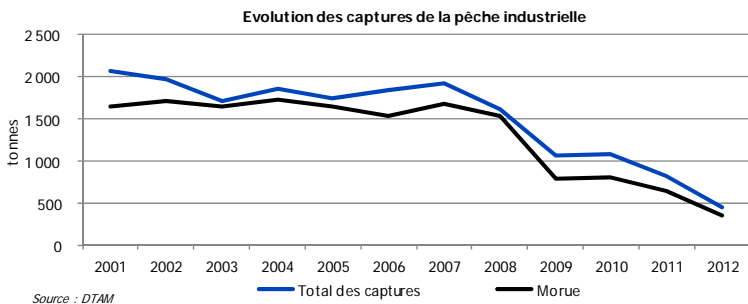
Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C'est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe ou du homard.

2.2 BILAN DE LA SAISON 2011-2012

2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

Les captures de la pêche industrielle dans la zone 3PS sont en recul de 44,3 % pour la saison 2012-2013 et s'élèvent au total à 454 tonnes, du fait en particulier de l'immobilisation pour cause de gros entretien périodique de l'un des trois navires de pêche industrielle de l'archipel pendant pratiquement deux des cinq mois de la campagne.



Seuls 28 % du quota de morue réservé aux armements industriels ont été pêchés durant la saison 2012-2013, soit une nouvelle baisse significative par rapport au deux saisons de pêche précédentes. Les quantités prélevées diminuent de 45 % pour atteindre 356 tonnes.

Pêche industrielle (3PS)

	2010	2011	2012	en tonnes Variations 2012/2011
Morue	803	647	356	-44,9%
Eglefin	nd	34	17	-51,6%
Lieu	nd	6	16	187,8%
Sébaste	13	4	4	-14,2%
Pile	4	2	1	-25,6%
Autres	260	125	62	-50,8%
<i>dont raie</i>	<i>125</i>	<i>114</i>	<i>51</i>	<i>-55,5%</i>
Total des captures	1 080	816	454	-44,3%

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante

Les quotas de flétan noir pêché en juin et en juillet dans la zone 2J ont quant à eux été exploités à hauteur de 97 %, les prises totalisant 124 tonnes en 2012.

2) Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités sous pavillon français ou sous affrètement. Lors de la campagne 2012-2013, plus des deux tiers des quotas ont été pêchés, soit 1 095 tonnes, dont 321 tonnes de limande, 198 tonnes de flétan noir, 179 tonnes de grenadier, 154 tonnes de morue et 106 tonnes de sébaste. La totalité des prises a été pêchée par le chalutier portugais *Santa Isabel*.

3) Les espèces soumises à quotas par la CICTA

Afin d'exploiter davantage les quotas de thonidés accordés à l'archipel, la société Propêche a acquis en 2010 un navire de 30 mètres, *l'Atlantic Odyssey*.

Cependant, et pour la deuxième année consécutive, les quotas fixés par la CICTA n'ont pratiquement pas été exploités en 2012.

2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour sa part, le crabe des neiges est capturé exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale

	2010	2011	2012	en tonnes Variations 2012/2011
Total des prises	2 043	1 291	2 212	71,3%
<i>dont morue</i>	448	462	377	-18,3%
<i>dont crabe des neiges</i>	250	228	327	43,1%
<i>dont poissons plats*</i>	1 023	311	259	-16,8%
<i>dont concombre</i>	nd	160	871	ns
<i>dont coquille entière</i>	27	93	73	-21,5%
<i>dont bulot</i>	nd	0	248	ns

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

* Raie, plie, limande et flétan

Les prises de la saison 2012-2013 ont été multipliées par 1,7 par rapport à la saison précédente, en raison tout particulièrement des prises de concombres de mer qui ont été multipliées par 5,5 et de bulots, mais également de celles de crabes des neiges qui progressent de 43 % (94 % du quota autorisé en 2012).

Les prises de morues enregistrent quant à elles une diminution de 18 % (70 % du quota autorisé en 2012), de même que celles de coquilles qui se contractent de 21,5 % pour atteindre 73 tonnes, contre 93 et 27 tonnes respectivement durant les deux saisons précédentes.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homards, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en renforçant en 1995 les mesures d'aides économiques et sociales au secteur qui avaient été instituées en 1984.

MESURES DE SOUTIEN A LA PÊCHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 %.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite de *mise en service des armements* plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum en nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Établissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

2.3 L'AQUACULTURE

L'aquaculture est une initiative pour pallier la réduction de l'activité de la pêche. Deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Elles connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Le projet de grossissement de morue, initié en 2002, a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'État et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages et à les nourrir de petits poissons jusqu'à ce qu'elles puissent être commercialisées. Il s'est avéré difficile dans la pratique de pêcher des poissons répondant de manière constante aux critères de sélection (poids, etc.) définis par le marché.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation.

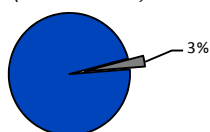
Section 3

L'industrie et l'artisanat

Poids du secteur dans...

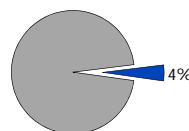
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



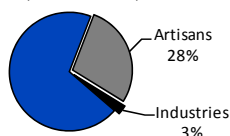
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2012)

(Source : CACIMA)



1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon compte deux entreprises de transformation et de conditionnement des produits de la pêche à la fin de l'année 2012.

L'entreprise *Pêcheries Paturel* est une unité artisanale de conditionnement des produits de la mer. Son activité est orientée vers le conditionnement de poisson, crabe et œufs de lompe ainsi que vers le fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.).

La *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM) est installée à Miquelon. Elle est spécialisée dans la production de morue salée, mais a étendu son activité à d'autres espèces depuis 2009.

Depuis le 1^{er} avril 2007 et pour une durée de six ans, les industries de transformation de l'archipel bénéficient d'une dérogation aux règles du pays d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports en provenance du Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché européen.

Une nouvelle dérogation a été accordée en novembre 2010 par la Commission européenne permettant à l'archipel d'exporter vers l'Union européenne jusqu'à 1 075 tonnes de homard, moules, maquereaux et harengs originaires du Canada. Cette dérogation devrait rester en vigueur pendant les sept prochaines années.

1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La taille du marché local, limitée aux restaurants et à quelques poissonneries, ne représente que quelques dizaines de tonnes de produits finis. La majorité des prises sont destinées à l'exportation.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement). Les acteurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des opérateurs en provenance d'autres pays.

1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

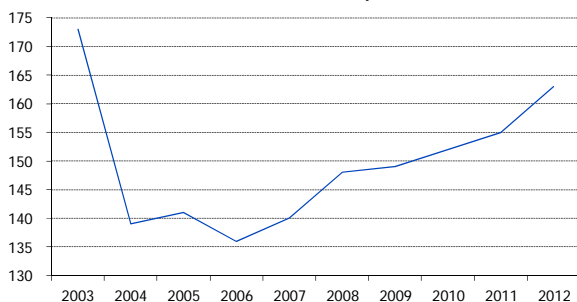
Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale.

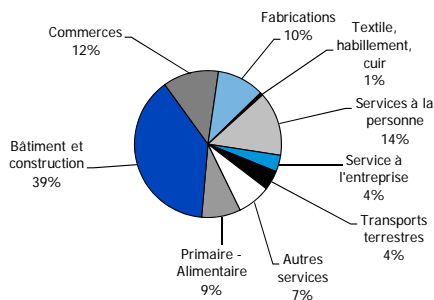
Au 31 décembre 2012, 163 entreprises artisanales étaient enregistrées au centre de formalités des entreprises, soit huit de plus que l'année précédente. Elles représentent 28 % du total des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le secteur de la construction regroupe à lui seul 39 % des entreprises artisanales, suivi du secteur des services à la personne (14 %) et du commerce (12 %).

Evolution du nombre d'entreprises artisanales dans l'archipel



Source : CACIMA

Répartition des entreprises artisanales en 2012



Source : CACIMA

• Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée de la prise en charge, par la Collectivité, d'une part (5 points du taux du prêt) des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Section 4

L'énergie

1. La production électrique

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille.

En 2012, 43 493 MWh ont été délivrés aux réseaux dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon.

La consommation mensuelle d'énergie électrique enregistre de fortes disparités tout au long de l'année : si elle dépasse les 4 800 MWh en hiver (4 880 MWh en février 2012), elle peut être divisée par plus de deux durant les mois plus cléments (1 920 MWh en août 2012).

Les éoliennes installées à Miquelon ont permis de produire 868 MWh en 2012, après 1 130 MWh en 2011 et 1 046 MWh en 2010. La production d'énergie éolienne qui reste sensible aux aléas climatiques régresse ainsi de 23,2 % par rapport à 2011 pour se fixer à un niveau légèrement supérieur à celui de 2009. Bien qu'elle soit en mesure de fournir plus de 15 % de l'énergie produite à Miquelon durant les années favorables, elle reste une source d'énergie marginale pour l'archipel (2,0 % de l'énergie totale livrée au réseau en 2012 contre 2,5 % en 2011).

Production et consommation d'électricité

en milliers de MWh

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Energie livrée aux réseaux						
Saint-Pierre	38 179	38 811	39 008	38 741	37 286	-3,8%
Miquelon	6 195	6 094	6 364	6 477	6 207	-4,2%
<i>Dont énergie éolienne</i>	<i>853</i>	<i>808</i>	<i>1 046</i>	<i>1 130</i>	<i>868</i>	<i>-23,2%</i>
Total	44 374	44 905	45 372	45 218	43 493	-3,8%
Consommation						
Basse tension	32 484	32 528	32 423	34 866	32 605	-6,5%
Moyenne tension	9 916	9 255	10 007	8 628	8 161	-5,4%
Total	42 400	41 783	42 431	43 494	40 766	-6,3%
Nombre d'abonnés						
Basse tension	3 674	3 706	3 760	3 742	3 757	0,4%
Moyenne tension	30	30	29	29	27	-6,9%
Total	3 704	3 736	3 789	3 771	3 784	0,3%

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles.

2. Les énergies renouvelables

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon grâce à une centrale éolienne appartenant à Eole Miquelon SARL (filiale à 100 % de la SA Aérowatt). Toutefois l'exploitation des éoliennes n'est possible que lorsque la force du vent se situe durablement entre 7 m/s et 25 m/s. En outre, il existe d'importantes contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite. C'est pourquoi la part de l'énergie éolienne dans le total de l'énergie livrée au réseau demeure modeste.

Le bilan énergétique de l'archipel est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen ; les énergies renouvelables ne représentent que 2,0 % de la production électrique de l'archipel.

3. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel proviennent principalement des groupes électrogènes et des particuliers (consommation des véhicules et chauffage au fioul des logements). Plus de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul en 2007 selon l'INSEE.

L'archipel ne dispose d'aucune capacité de raffinage. L'approvisionnement est assuré par voie maritime par des sociétés nord-américaines. Chaque île assure son propre stockage.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Les prix de ces produits ont été réévalués en février 2012 et, s'agissant du seul fuel domestique, en octobre 2012 pour tenir compte des évolutions du dollar canadien et des cours mondiaux du pétrole.

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	25-nov-08	19-dec-08	30-janv-09	11-avr-10	10-mars-11	05-févr-12	21-oct-12
Fioul domestique livré	0,68 €	0,53 €	0,48 €	0,57 €	0,69 €	0,74 €	0,82 €
Gazole livré	0,76 €	0,61 €	0,56 €	0,70 €	0,87 €	1,00 €	1,00 €
Gazole pris à la pompe	0,81 €	0,66 €	0,61 €	0,75 €	0,91 €	1,02 €	1,02 €
Essence ordinaire	1,17 €	1,07 €	0,99 €	1,12 €	1,28 €	1,36 €	1,36 €
Essence extra	1,20 €	1,10 €	1,02 €	1,15 €	1,31 €	1,39 €	1,39 €

Source : Préfecture

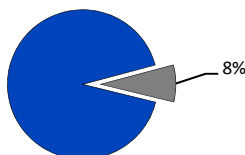
Section 5

La construction et les travaux publics

Poids du secteur dans...

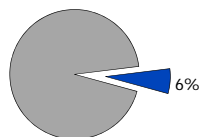
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



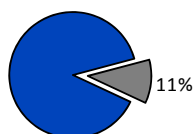
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2012)

(Source : CACIMA)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (8 %), après les services administrés (49 %) et le commerce (9 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), il occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année résultant des conditions climatiques hivernales. Il emploie près de 6 % de la population active et est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

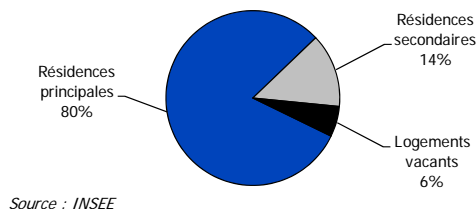
1. La construction

1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

En 2007, le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 506 résidences principales (+ 3,8 % par rapport à 1999), 427 résidences secondaires (- 3,6 %) et 176 logements vacants.

L'habitat individuel est prédominant : 85 % des résidences principales sont des maisons, d'une surface en moyenne plus élevée qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement contre 4,0 en France métropolitaine en 2006. Le taux d'insalubrité est quasiment nul.

Répartition des logements en 2007



La plupart des habitants de l'archipel sont propriétaires de leur résidence principale. L'auto-construction représente près de 30 % des travaux, rendant ainsi les mises en chantier moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

● Les aides à la pierre

Les aides publiques sont principalement de deux types. D'une part, les aides à caractère social visent à aider les personnes à faibles ressources à entretenir leurs habitations ; elles permettent notamment de maintenir les personnes âgées chez elles et de lutter contre la détérioration du centre ville dont le parc est assez ancien. D'autre part, les aides à caractère patrimonial, sans condition de ressources, encouragent la restauration de l'habitat traditionnel comme les revêtements de façades en bois (le bardaillage). Le versement d'une prime à la construction, dont le montant dépend de la situation du bénéficiaire (surface du logement et niveau des ressources), est également prévu pour les habitations à usage principal.

● Le logement social

L'archipel comptait 53 logements sociaux à fin 2008. 38 sont à la charge du Conseil territorial, 15 appartiennent à la mairie de Saint-Pierre. La Mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et 15 logements pour jeunes, dont les plafonds de revenus sont respectivement de 1 260 euros et 2 500 euros.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé.

1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est notamment de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus.

Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel en 1995. La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit.

Les établissements de crédit locaux assurent la quasi-totalité du financement de l'habitat en 2012 (99,7 % de l'encours total). L'encours global de fin d'année augmente de 5,1 %, essentiellement sous l'impulsion des banques locales dont les encours progressent de 6,3 %.

Encours du crédit à l'habitat

en millions d'euros

Variations

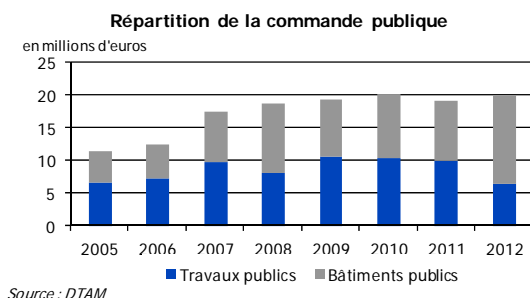
	2008	2009	2010	2011	2012	en %	en montant
Banques	43,6	46,9	52,4	54,8	58,2	6,3%	3,4
Société financière	14,7	14,8	13,8	14,9	15,1	1,3%	0,2
Encours accordés localement	58,3	61,7	66,2	69,7	73,3	5,2%	3,6
Encours non accordés localement	0,9	0,4	0,1	0,1	0,2	86,6%	0,1
Encours total	59,1	62,1	66,3	69,8	73,5	5,3%	3,7

Source : IEDOM

2. Les travaux publics

2.1 LA RÉPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

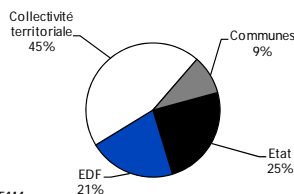
Après une contraction enregistrée en 2011, la commande publique retrouve son niveau de 2010. Les travaux réalisés progressent de 3,6 % en 2012 et s'élèvent à 19,94 millions d'euros, principalement orientés vers le bâtiment qui atteint le niveau record de 13,56 millions d'euros et voit sa part s'établir à 68 % de la commande publique (contre 48 % en 2011).



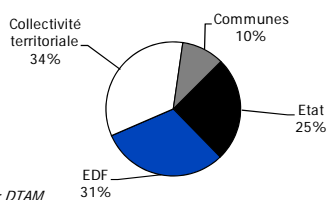
Le montant de l'enveloppe prévue en 2012 est de 29,07 millions d'euros après 26,49 millions d'euros en 2011. Après avoir atteint 73 % en 2011 et 60 % en 2010, le taux de réalisation se replie à 69 % en 2012.

La construction du nouvel hôpital a mobilisé près de 3,47 millions d'euros de travaux réalisés en 2012, soit environ 17 % du total de la commande publique réalisée de l'année. Ce montant est compris dans la part de l'Etat qui s'élève à 5,03 millions d'euros (25 %). L'enveloppe prévue chantier de la nouvelle centrale EDF a été entièrement réalisée, pour un montant de 6,1 millions d'euros.

Répartition de la commande publique programmée en 2012 par maître d'ouvrage



Répartition de la commande publique réalisée en 2012 par maître d'ouvrage



2.2 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ÉTAT ET LE CENTRE HOSPITALIER

Les actions directes de l'État portent principalement sur les infrastructures et la construction. Le nouveau centre hospitalier, dont le montant initial de la construction s'élève à 29,9 millions d'euros, a réalisé 3,47 millions d'euros de travaux sur les 5,03 millions d'euros programmés en 2012. 680 000 euros ont été investis dans les travaux portuaires, et 50 000 euros ont été utilisés dans le chantier des bâtiments de la gendarmerie. La rénovation des routes nationales a, quant à elle, mobilisé 110 000 euros.

2.3 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Avec 6,74 millions d'euros de travaux réalisés, la Collectivité territoriale est en tête de la répartition de la commande publique. 1,33 million d'euros, ont été utilisé pour des travaux de voirie et d'ouvrages. Le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) a été doté de 940 000 euros en 2012. Des dépenses ont été engagées en faveur des ports et du littoral (770 000 euros), des bâtiments de différentes natures (860 000 euros) ainsi que pour l'assainissement (410 000 euros).

2.4 LES OPÉRATIONS MIXTES ÉTAT ET COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre du contrat de développement État/Collectivité territoriale, les montants réalisés s'établissant à 1,96 millions d'euros. Plusieurs projets ont été financés en 2012 : La construction de courts de tennis (800 000 euros), les travaux de construction du centre de compostage (760 000 euros), la construction du centre équestre (170 000 euros), la gare maritime (110 000 euros). Les fonds restants ont été répartis entre, la Maison de la Nature à Miquelon (80 000 euros) et le Hangar sous douane (40 000 euros).

2.5 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES COMMUNES

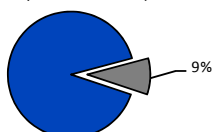
Après une année 2011 marquée par un recul des opérations financées par les communes, le montant des travaux réalisés durant l'année 2012 se rapproche avec 2,04 millions d'euros de son niveau de 2010. Le taux de réalisation est de 75 %, supérieur à la moyenne des dernières années.

Section 6

Le commerce

Poids du secteur dans...

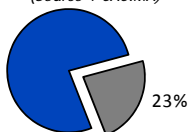
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2012)
(Source : CACIMA)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (9 % de la création de richesses). Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (49 % de la valeur ajoutée). A fin 2012, l'archipel comptait 135 entreprises commerciales, contre 136 en 2011 et 118 en 2010. Elles représentent ainsi près d'un quart des entreprises enregistrées.

Les trois quarts de ces entreprises sont des commerces de détail (74 %), le quart restant étant partagé entre les commerces de gros et intermédiaires du commerce (24 %) et les commerces de réparation automobiles (2 %). Selon le recensement de l'INSEE de 2006, ce secteur emploie 363 personnes, soit près de 14 % de la population active ayant un emploi cette année-là.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché et la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien. Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement.

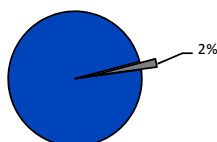
Section 7

Le tourisme

Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans...

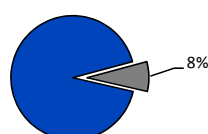
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2012)

(Source : CACIMA)



Considéré comme une possibilité de diversification économique, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Son développement a été confié au Comité régional du tourisme (CRT), dont le but est de définir une stratégie de promotion de l'offre existante et de la positionner dans l'offre touristique régionale. Ce dernier a réalisé un « schéma territorial du tourisme, de la culture et des loisirs » afin de développer la filière sur la période 2012-2015.

L'activité touristique concerne directement ou indirectement plus de 10 % de la population active occupée de l'archipel dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la restauration, les activités culturelles, l'artisanat, le transport, etc.

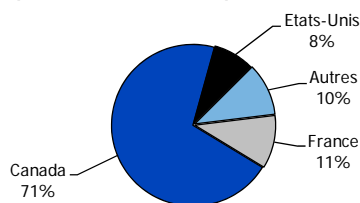
1. La fréquentation touristique

1.1 L'ÉVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

Avec 17 210 personnes, le nombre de visiteurs (non-résidents) entrés sur l'archipel en 2012 au titre de l'activité touristique connaît une augmentation exceptionnelle de 50,3 % par rapport à l'année précédente, du fait essentiellement de l'essor du tourisme de croisière (le nombre de croisiéristes accueillis est multiplié par 5,4), tandis que le tourisme d'affaires régresse de 6,1 %. La grande majorité des touristes entrent sur le territoire par la voie maritime (81 %), à l'exception des voyageurs d'affaires qui utilisent à 96 % la voie aérienne.

Les Canadiens représentent 71 % des touristes, en hausse de 61,5 % sur un an. Ils sont suivis par les Français non résidents dans l'archipel (11 %) qui voient cependant leur nombre régresser de 21 % en un an, le poids des touristes originaires des États-Unis dont le nombre augmente de 48 % se maintenant à 8 %.

Répartition des touristes par nationalité en 2012



Source : Police aux frontières

Composition de la fréquentation touristique

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Type de touristes						
Touristes d'agrément ou affinitaires	13 783	10 383	11 108	10 115	15 956	57,7%
<i>dont croisiéristes</i>	4 652	3 491	2 823	1 036	5 686	448,8%
Touristes d'affaires	1 315	1 384	1 215	1 335	1 254	-6,1%
Pays de résidence						
France métropolitaine	2 157	1 749	1 725	2 318	1 830	-21,1%
Etrangers	12 941	10 018	10 598	9 132	15 380	68,4%
Total	15 098	11 767	12 323	11 450	17 210	50,3%

Source : Police aux frontières

2. L'offre

2.1 UNE OFFRE ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de la proximité géographique. Les liens historiques existants entre Saint-Pierre-et-Miquelon et des zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, attirent les visiteurs et le développement économique de la région de Terre-Neuve-et-Labrador provoque une augmentation du nombre de visiteurs de cette région. Par ailleurs, le Francoforum, institut français d'études linguistiques, accueille des Canadiens anglophones souhaitant apprendre la langue française. En 2012, il a accueilli moins de stagiaires qu'en 2011 (1 312 contre 1 501 l'année précédente, soit -12,6 % sur un an) mais il a dans le même temps dispensé plus de jours de formation (7 869 jours contre 7 311 jours l'année précédente, soit +7,6 % sur un an).

2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière, qui n'a représenté que 12,7 % du trafic maritime de passagers en 2011, en a généré 40,7 % en 2012, le nombre de croisiéristes recensés durant cette dernière année ayant été multiplié par 5 pour atteindre 5 686. Ce résultat obtenu avec les infrastructures portuaires existantes est dans une large mesure à mettre au crédit des actions engagées par le Comité régional du tourisme pour mieux faire connaître la destination Saint-Pierre-et-Miquelon et pour intégrer cette dernière dans les circuits touristiques des compagnies de croisière canadiennes et américaines.

Les escales des paquebots restent cependant de courte durée (d'une demi-journée à une journée). Dans ce laps de temps limité, le Comité régional du tourisme organise des manifestations de nature à promouvoir l'archipel et à soutenir l'artisanat local.

2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

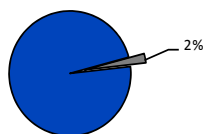
A la fin 2012, l'archipel compte 12 établissements hôteliers ouverts à Saint-Pierre auxquels vient s'ajouter 1 hôtel quatre étoiles en construction et 2 établissements sur l'île de Miquelon. Au total, l'archipel compte 106 chambres disponibles à Saint-Pierre, plus une quinzaine en projet et 16 chambres disponibles à Miquelon. L'offre d'hébergement peut toutefois afficher des limites en haute saison. Huit restaurants sont ouverts tout au long de l'année, ainsi que quelques établissements de restauration rapide. L'offre de restauration s'améliore ces dernières années, la gastronomie étant l'une des principales raisons de la venue de nombreux visiteurs.

Section 8

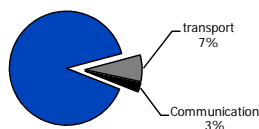
Les transports et les communications

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2012)
(Source : CACIMA)



1. Les activités portuaires

1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel. Le port comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) et une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port mais, à l'exception des pétroliers et de quelques rares paquebots, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau sont nécessaires. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

La desserte maritime internationale en fret repose sur la liaison Saint-Pierre-Halifax. Subventionnée par l'État, elle est assurée dans le cadre d'une délégation de service public. La desserte inter-îles est, quant à elle, subventionnée par le Conseil territorial.

1.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

Deux bateaux assurent la desserte maritime de passagers avec le continent : le *Cabestan*, d'une capacité de 190 passagers, a été acquis en 2010 par la collectivité territoriale afin de remplacer l'*Atlantic Jet*. Le Cabestan est également en charge de la liaison inter-îles entre le port de Saint-Pierre et le port de Miquelon. Le second bateau est l'*Arethusa* qui effectue exclusivement la liaison entre les ports de Fortune et de Saint-Pierre durant la saison estivale.

Avec 17 180 passagers toutes catégories confondues, le nombre total de personnes entrées sur l'archipel par voie maritime a fait un bond de 58,4 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'arrivées des résidents progresse de 18,7 %, tandis que les arrivées des non-résidents augmentent de 50,3 %.

2. Les transports aériens

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche assure la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat qui en est gestionnaire. Les vols au départ de Saint-Pierre desservent Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs vers la métropole.

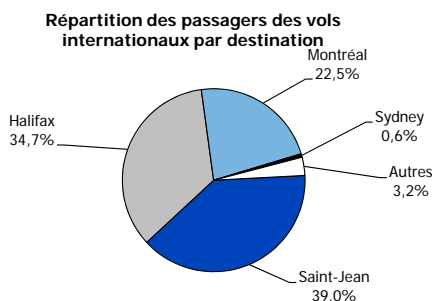
Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par un ATR 42-500.

Miquelon est également équipé d'un aéroport qui dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42. La desserte de Miquelon, d'une durée de 8 minutes, est quotidienne.

2.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien a progressé de 6,0 % en 2012. Si les vols internationaux se contractent de 0,7 % (-2,2 % en nombre de passagers), les vols pour Miquelon progressent de plus de 11 % (+ 19 % en nombre de passagers) pour partie en raison des interruptions de service de la desserte maritime inter-îles survenues durant l'année.

Le nombre de passagers fréquentant les vols internationaux progresse sur la ligne Saint-Pierre/ Montréal (+6,3 %), mais diminue sur les lignes Saint-Pierre/Halifax (- 1,2 %), Saint-Pierre/Saint-Jean (-10,2 %) et Saint-Pierre/Sydney (-27,6 %).



Source : Aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche

Le fret aérien recule de 4 % en 2012 et s'établit à 193 tonnes. Cette diminution est exclusivement imputable au transport de marchandises qui continue de se contracter (-12,3%), tandis que le fret postal progresse de 1,7 % avec 119 tonnes. La part du fret postal atteint ainsi 62 % du fret total, contre 58 % en 2011 et 55 % en 2010, reflétant notamment le développement croissant du e-commerce.

Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure cependant modeste, servant au transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Mouvements d'avions (1)	2 018	2 530	2 794	2 266	2 402	6,0%
<i>Locaux</i>	947	1 480	1 697	1 216	1 359	11,8%
<i>Internationaux</i>	1 071	1 050	1 097	1 050	1 043	-0,7%
Passagers	29 945	39 566	45 558	34 520	35 471	2,8%
Marchandises (kg)	80 920	85 705	95 384	84 387	73 989	-12,3%
Fret postal (kg)	114 292	113 723	117 102	117 306	119 339	1,7%

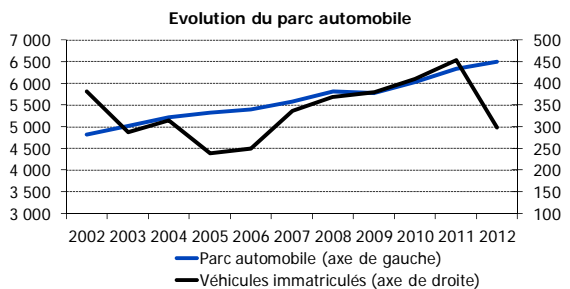
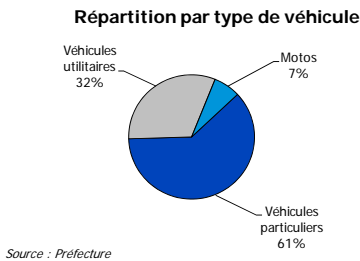
Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier : le taux d'équipement s'élève à 2,6 véhicules (toutes catégories confondues) par ménage, soit plus de véhicules que d'habitants.

En 2012, 298 nouveaux véhicules ont été immatriculés dans l'archipel (après 454 en 2011) tandis que 139 ont été détruits, portant le nombre total de véhicules en circulation à 6 492, soit une hausse de 2,4 % sur un an (contre 5,4 % en 2011). 30 % des immatriculations de 2012 concernent des véhicules de marque française qui constituent par ailleurs plus du quart des véhicules en circulation à la fin de l'année.



4. Les communications

4.1 LA TÉLÉPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom, filiale d'Orange Caraïbes, se trouve en situation de monopole dans l'archipel.

En 2012, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) est en léger recul (-1 % en 2012 contre -1,3 % en 2011). La progression des abonnements à la téléphonie mobile connaît elle aussi un ralentissement, le nombre d'abonnés augmentant de 1,0 % en 2012, après 4,2 % en 2011 et 6,8 % en 2010.

L'archipel ne dispose pas actuellement de la technologie 3G.

4.2 LE RÉSEAU INTERNET

Les accès au réseau Internet sont proposés par SPM Telecom. Ceux en haut débit sont établis via des réseaux câblés en cuivre ou en fibre optique. La poursuite du développement de ces réseaux en 2012 a permis d'autoriser l'accès au haut débit à 28 foyers supplémentaires.

Tout comme celui de la téléphonie mobile, le nombre d'abonnés Internet connaît un net ralentissement puisqu'il augmente de 1,0 % en 2012, après 5,5 % en 2011.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

4.3 LA TÉLÉVISION

Depuis la fin de l'année 2010, la TNT est disponible sur l'archipel. Dans un premier temps, les chaînes du groupe France télévision sont diffusées gratuitement par le câblo-opérateur local qui couvre la quasi-totalité des foyers de l'archipel, puis par le réseau hertzien.

Ce dernier mode de diffusion a toutefois nécessité la mise en place d'un cryptage du signal en raison de la proximité du Canada.

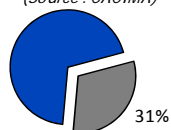
Depuis 2011, l'opérateur privé local propose des offres numériques payantes incluant des chaînes privées de la TNT (TF1, M6, W9...), les particuliers devant s'équiper d'un décodeur spécifique pour profiter de ces bouquets numériques.

Section 9

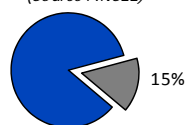
Les services marchands

Poids du secteur dans...

...la démographie des entreprises (2012)
(Source : CACIMA)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 2006, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

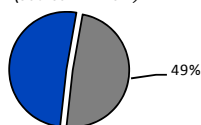
En 2006, les services aux entreprises, à savoir les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 7 % de la population active, soit 173 personnes.

Enfin, 214 personnes, soit 8 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

Section 10

Les services non marchands

Poids du secteur dans...
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



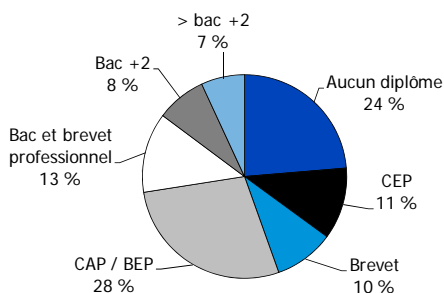
1. L'éducation

1.1 LA SCOLARISATION ET LE TAUX DE RÉUSSITE

Le service de l'Éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'enseignement préélémentaire au second degré. Selon le recensement de l'INSEE de 2007, 99% des enfants de 6 à 17 ans sont scolarisés.

En revanche, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établit à 24%. Les élèves doivent en effet quitter l'archipel pour intégrer des filières professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures. Il existe un système d'échanges avec l'Université de Moncton au Canada mais, le plus souvent, les étudiants optent pour la métropole.

Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans et plus



Source : Service de l'Éducation nationale

Le taux de réussite global se contracte sur un an pour atteindre 90,1 % des candidats en 2012, contre 95,1 % en 2011. Toutefois, les taux de réussite au BEP et aux baccalauréats professionnels progressent respectivement de 2,8 points et de 12,5 points. Ainsi, le nombre de diplômés augmente globalement de 10,3 % pour se fixer à 192 en 2012, contre 174 en 2011, dont notamment 91 admis au brevet (62 en 2011), 30 admis aux baccalauréats professionnels (21 en 2011), 31 admis au baccalauréat général (38 en 2011) et 7 admis au CAP (21 en 2011).

Evolution du taux de réussite

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Brevet	95,7%	85,7%	95,4%	85,0%	-10,4 pts
CAP	75,0%	100,0%	100,0%	87,5%	-12,5 pts
BEP	94,7%	86,7%	90,3%	93,1%	+2,8 pts
CFG	-	100,0%	100,0%	85,7%	-14,3 pts
Bac général	92,3%	100,0%	100,0%	96,9%	-3,1 pts
Bac professionnel	92,9%	100,0%	87,5%	100,0%	+12,5 pts
Taux de réussite global	94,1%	91,1%	95,1%	90,1%	-5,0 pts

Source : Service de l'Education nationale

1.2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif total des élèves scolarisés sur l'archipel continue de se contracter (5 élèves de moins). Les effectifs du 1^{er} degré et des collèges se réduisent de 4 % (41 élèves de moins) tandis que ceux en lycée progressent de 15,2 % (36 élèves de plus).

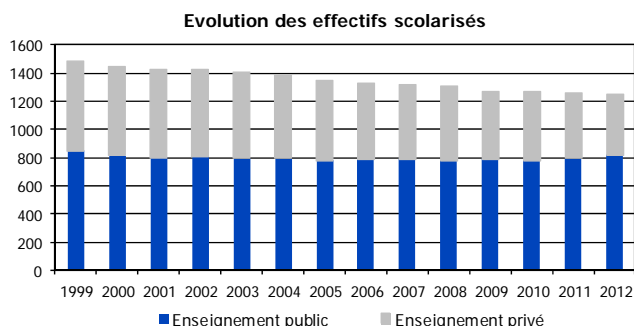
L'enseignement privé est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il perd 29 % de ses effectifs depuis 2002, tandis que l'enseignement public en gagne 1 %.

Les établissements publics accueillent 65 % des effectifs, soit 818 élèves contre 437 pour les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. 53 % des élèves du 1^{er} degré sont inscrits dans des établissements publics, tandis que 22 % de ceux du 2nd degré relèvent de l'enseignement privé qui ne dispose pas de lycée dans l'archipel.

Population scolaire par niveau

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Enseignement 1^{er} degré	644	642	657	646	-1,7%
Enseignement 2nd degré	624	616	603	609	1,0%
Collège et annexe	352	362	366	336	-8,2%
Lycée général	141	121	110	121	10,0%
Lycée professionnel	131	132	127	152	19,7%
Total	1 268	1 266	1 260	1 255	-0,4%

Source : Service de l'Education nationale



Source : Education nationale

En 2012, les effectifs d'enseignants de l'archipel se sont maintenus à 150,5 ETP, l'enseignement public regroupant soit 64 % du total.

Le taux moyen d'encadrement s'établit globalement à 8,3 élèves par enseignant, et à 9,9 et 7,1 élèves par enseignant respectivement dans le 1^{er} et le 2nd degré. Les écarts de taux d'encadrement entre l'enseignement public et privé restent peu significatifs.

1.3 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'Éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État et le budget d'investissement du lycée d'État.

En 2012, le budget de l'Éducation nationale a progressé de 3,7% pour atteindre 15,2 millions d'euros. Environ 85,9 % des fonds ont été alloués à la rémunération des enseignants, 9,6 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 4,5 % à des dépenses d'investissement.

Le Conseil territorial accorde des aides financières aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2nd degré souhaitant intégrer une filière spécifique. Pour l'année scolaire 2011-2012, ces aides ont bénéficié à 236 boursiers, soit 29 de plus que l'année précédente. 86,4 % des étudiants sont partis en métropole, les autres poursuivant leurs études au Canada.

Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité) représente 1,1 million d'euros. La Collectivité prend également à sa charge une partie des frais de transport (4,2 millions d'euros en 2012), l'autre partie incombant à l'État via le Passeport Mobilité qui finance les billets d'avion à destination de la métropole.

2. La santé

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, le secteur libéral ne regroupant que quelques professionnels.

Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, le centre fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles. La durée de ces missions se contracte de 8 % en 2012 pour atteindre 367 jours au total (399 en 2011 et 370 en 2010). Les deux spécialités les plus présentes en visite sur l'archipel sont l'ophtalmologie (19 % des journées de mission) et la gastro-entérologie (10 %). En outre un spécialiste en pneumo-allergologie est resté 18 jours sur l'archipel en 2012, alors qu'il n'y avait eu aucune visite de ce type en 2011 et 2010 et 7 seulement en 2009.

Le centre hospitalier peut également décider d'évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains.

2.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

L'effectif des personnels de santé publique progresse de 1,2 % pour atteindre 251 personnes en équivalent temps plein en 2012, 72 % de cet effectif étant rattachés au centre hospitalier. L'effectif des personnels médicaux augmente et passe de 16,6 personnes en 2011 à 17,8 personnes en 2012. Les personnels non médicaux progressent également, passant de 231,4 à 233,2 personnes sur un an.

La capacité d'accueil de l'hôpital demeure stable avec 40 lits dont 20 lits en médecine générale, 14 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation) et 6 lits en obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

Le nombre d'entrées enregistrées par l'hôpital progresse de 5,0 %, pour atteindre 1 251 en 2012. Le service chirurgical a enregistré 669 admissions, celui de médecine générale 493 et celui de maternité 89.

Le nombre de journées d'hospitalisation diminue de 5,9 %, tandis que le taux d'occupation des chambres régresse de 3,2 points pour se fixer à 51,3 %. Le nombre de consultations s'inscrit également à la baisse (-1,0 %).

La durée moyenne de séjour s'établit en 2012 à 6,0 jours, alors qu'elle s'élevait à 6,7 jours en 2011 et 6,3 jours en 2010.

Activité hospitalière

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre de lits autorisés	40	40	40	0,0%
Nombre d'entrées	1 001	1 191	1 251	5,0%
<i>dont médecine</i>	314	407	493	21,1%
<i>dont chirurgie</i>	605	686	669	-2,5%
<i>dont maternité</i>	82	80	89	11,3%
Nombre de journées	6 264	7 963	7 490	-5,9%
Taux d'occupation	42,9%	54,5%	51,3%	-5,9%
Nombre de consultations	9 022	9 885	9 784	-1,0%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios. Le dispositif de prise en charge est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges Gaspard qui offre 20 places en internat et 28 places en externat. En 2012, cet établissement a enregistré 3 600 journées d'internat et 940 journées d'externat. 17 adultes handicapés sont encadrés par le Centre d'aide par le travail (CAT). Par ailleurs, un Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2012, 14 enfants ont été suivis individuellement de janvier à juillet et 12 enfants de septembre à décembre.

Lorsque les soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins. Ainsi, en 2012, 1 466 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une baisse de 6,9 % sur un an. La grande majorité de ces évacuations sont à destination du Canada (82 %). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui accueille la grande majorité des patients évacués au Canada (90 %), soit 1 076 personnes en 2012.

Destination des EVASAN

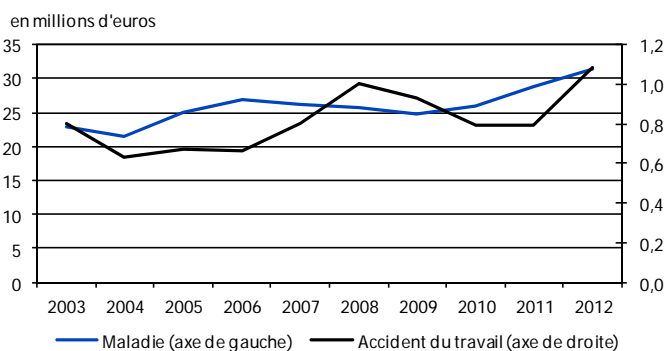
	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Canada	1 248	1 302	1 199	-7,9%
Saint-John's	1 161	1 212	1 076	-11,2%
Halifax	49	68	112	64,7%
Moncton	31	22	9	-59,1%
Montréal	0	0	2	-
France	252	271	267	-1,5%
Autres	0	1	0	n.s.
Total	1 500	1 574	1 466	-6,9%

Source : CPS

2.2 LES DÉPENSES DE SANTÉ

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie, financées par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), progressent de 9,8 % en 2012 pour atteindre 32,4 millions d'euros. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des dépenses maladie en raison de l'augmentation de la dotation globale hospitalière (+9,9 %) et des soins à l'extérieur de l'archipel (+14,2 %), qui représentent respectivement 47% et 24% des dépenses du régime général d'assurance maladie. Les prestations versées pour couvrir les accidents du travail, stables durant les années 2010 et 2011, s'accroissent également en 2012 pour s'établir à 1,1 million d'euros.

Dépenses du régime général d'assurance maladie



Source : CPS



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Première banque de la place, la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon a maintenu sa position de principal acteur du marché du crédit aux entreprises. Trois établissements de crédit interviennent sur le marché local du financement des particuliers.

Les discussions débutées en 2011 entre l'Agence française de développement (AFD) et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM) ont abouti à la signature le 4 janvier 2012 d'une convention de refinancement bancaire à condition de marché. Cette convention a pour finalité la mise en œuvre d'une facilité globale de refinancement d'un montant de 5 millions d'euros sur une durée de 15 ans pour la réalisation d'une partie du programme de l'année 2012 de production de crédits à moyen et long terme de la BDSPM, en faveur des entreprises de l'archipel.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;

- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

Supervision bancaire européenne

Le 15 mai 2012, les ministres européens des Finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que 11 juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnera entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des Finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de

30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

Programme de soutien des marchés des obligations d'État

Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

Vingt propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France

Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'Economie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change)

Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

Amélioration de la protection des consommateurs.

Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié)

Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le téléversement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

Création d'un Observatoire de l'épargne

L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer

une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

Échanges des derniers billets en francs

Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

Annonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros

Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement

La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

A la fin de l'année 2012, l'activité bancaire et financière de l'archipel s'organise autour des établissements suivants :

- deux banques commerciales : la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et La Banque Postale ;
- une banque coopérative : la Caisse d'épargne Ile-de-France ;
- une société financière : la Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- une institution financière spécialisée : l'Agence française de développement.

Parallèlement, plusieurs établissements de crédit ne disposant pas d'implantation sur l'archipel participent également au financement de l'économie locale.

Nombre d'établissements de crédit

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques commerciales	3	2	2	2	2
Banque coopérative	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
Total	6	5	5	5	5

2.2 LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Dénomination	Capital Social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM ETP	Total bilan
Banques commerciales							
Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon	16,3 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	BPCE	2	53	160,6 M€
La Banque Postale	3 185,7 M€	115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	2	31,3 M€
Banque coopérative							
Caisse d'épargne Ile-de-France	1 157,9 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	BPCE	1	4	52,0 M€
Société financière							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,790 M€ au 31/12/12	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	3	20,3 M€
Institution financière spécialisée							
Agence française de développement	400,0 M€	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	22, place du Général de Gaulle BP 4202 97500 Saint-Pierre	AFD	1	2	32,0 M€

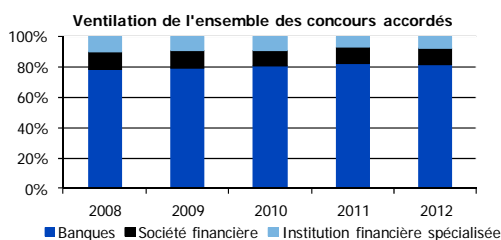
2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

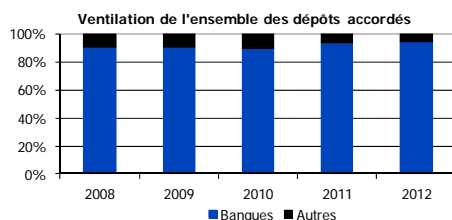
	2008	2009	2010	2011	2012
Distribution des crédits					
Banques	78,4%	79,3%	81,0%	82,1%	81,7%
Société financière	11,7%	11,2%	10,0%	10,6%	10,3%
Institution financière spécialisée	9,9%	9,5%	9,1%	7,3%	8,0%
Collecte des ressources					
Banques	90,3%	90,5%	89,9%	93,9%	94,2%
Autres (1)	9,7%	9,5%	10,1%	6,1%	5,8%

(1) Trésor public

Les banques de la place concentrent 81,7 % des crédits octroyés localement, en baisse de 0,4 point par rapport à 2011. L'unique société financière de l'archipel parvient à maintenir sa part de marché au dessus des 10 % en 2012, alors que celle de l'institution financière spécialisée, en diminution constante de 2008 à 2011, progresse pour atteindre 8,0 %.



Les banques collectent 94,2 % des dépôts de la clientèle (+0,3 % sur un an). Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.



2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2012, l'effectif global des établissements de crédit locaux recensé en équivalent temps plein s'établit à 64.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques	61	60	59	61	59
Société financière	6	6	3	3	3
Institution financière spécialisée	2	2	2	2	2
Total	69	68	64	66	64

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Aucune évolution n'a été constatée en 2012 concernant le nombre de guichets bancaires sur l'archipel. La BDSPM et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France et l'Agence française de développement ne disposent que d'une seule implantation à Saint-Pierre.

Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2008	2009	2010	2011	2012
Guichets bancaires	8	6	6	6	6
Banques FBF	6	4	4	4	4
Banques coopérative	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
DAB	7	7	7	4	4

Sources : BDSPM, CEIDF, Banque postale

A fin 2012, quatre guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle par la BDSPM. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous ces guichets permettent l'utilisation des cartes bancaires internationales.

Nombre d'habitants par guichet

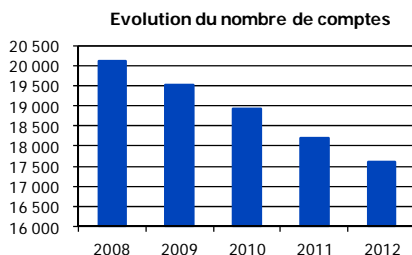
	2008	2009	2010	2011	2012
Guichet bancaire	766	1 021	1 021	1 021	1 021
Guichet automatique	875	875	875	1 531	1 531

Avec 1 guichet bancaire en moyenne pour 1 021 personnes, le taux de couverture du territoire est satisfaisant comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 350 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 650 habitants). En revanche, l'archipel se situe en deçà de la moyenne pour les guichets automatiques : 1 pour 1 531 habitants à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 1 pour 1 350 personnes dans les DOM et 1 pour 1 050 personnes en métropole.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Par nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Comptes de dépôts à vue	9 262	8 647	8 269	7 846	7 514	-4,2%
Comptes sur livrets	9 161	8 905	8 924	8 977	9 041	0,7%
Comptes et plans d'épargne-logement	97	98	117	120	151	25,8%
Comptes d'épargne-logement	7	7	7	12	14	16,7%
Plans d'épargne-logement	90	91	110	108	137	26,9%
Comptes de dépôts à terme	1 601	1 864	1 611	1 241	912	-26,5%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	-
Total	20 121	19 514	18 921	18 184	17 618	-3,1%

En 2012, les établissements de crédit locaux gèrent 17 618 comptes de dépôts et d'épargne, soit une diminution de 3,1 % par rapport à l'année précédente.



Le montant moyen des dépôts à vue de l'archipel progresse de 13,2 % entre fin 2011 et fin 2012, passant de 8 550 euros à 9 680 euros, la tendance résultant d'un accroissement de l'encours total des dépôts à vue de 8,4 % et d'une réduction de leur nombre de 4,2 %.

La stabilité de l'encours moyen des comptes à terme (0,1 %) recouvre une contraction sensible de leur nombre (-26,5 %) qui se poursuit depuis 2009, quasi proportionnelle avec celle des encours (-26,4 %) en 2012.

Alors que le nombre des comptes sur livrets ne progresse que de 0,7 %, le montant moyen de leur encours augmente de 19,7 %, en raison de l'accroissement des fonds déposés sur les livrets A (+28,2 %) et ordinaires (+19,4 %).

Les comptes et plans d'épargne logement enregistrent quant à eux un développement en nombre (+25,8%) et en termes d'encours (+54,2 %). Le montant moyen des fonds déposés progresse de 22,5 %.

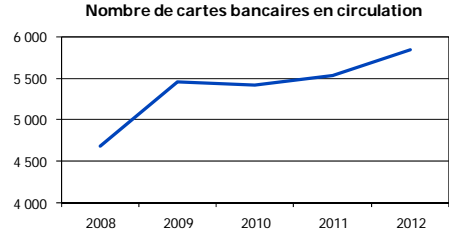
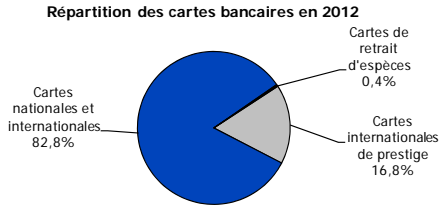
Encours moyen en euros

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Dépôts à vue	7 707	9 231	9 290	8 550	9 680	13,2%
Comptes sur livrets	3 937	5 363	5 706	6 215	7 442	19,7%
Livrets A et bleus	2 884	2 128	2 357	2 792	3 563	27,6%
Livrets ordinaires	5 688	7 590	8 273	9 002	10 599	17,7%
Livrets jeunes	588	691	614	593	596	0,5%
Comptes et plans d'épargne-logement	22 773	23 214	24 242	23 468	28 758	22,5%
Comptes d'épargne-logement	6 429	3 143	5 402	6 179	9 276	50,1%
Plans d'épargne-logement	24 044	24 758	25 441	25 389	30 748	21,1%
Comptes de dépôts à terme	43 136	31 372	31 086	37 723	37 760	0,1%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

A la fin de 2012, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 5 846, soit une progression de 5,7 % sur un an. Près de 83 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 17 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige et moins de 0,5 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice ».



4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2012, le volume des transactions enregistrées par les banques commerciales tant sur les terminaux de paiement électronique que dans les DAB/GAB a sensiblement progressé. Sur les terminaux de paiement électronique, les transactions ont progressé de près de 14 % en nombre et de 13 % en volume. Les transactions sur les DAB/GAB ont progressé de 4 %, que ce soit en nombre ou en montant.

Données monétiques des banques commerciales au 31 décembre 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	188,0	n.d	392,0	528,1	601,0	13,8%
Montant de ces transactions**	11,4	n.d	27,5	34,4	39,0	13,2%
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	33,2	n.d	58,6	62,0	64,5	4,0%
Montant de ces transactions**	2,8	n.d	4,8	5,1	5,3	3,9%

* En milliers d'unités ** En millions d'euros

4.3 LES CHÈQUES

La forte diminution du nombre de chèques présentés à la compensation constatée avant 2012 résulte, outre de la fusion en 2009 des deux principales banques de la place, de la volonté des établissements financiers locaux de réduire l'usage des chèques au profit des autres moyens de paiement.

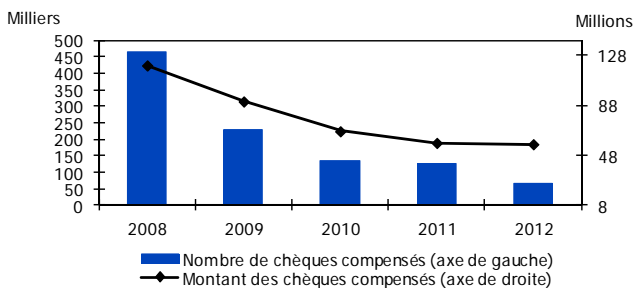
Le recul de 48 % observé en 2012 par rapport à l'année précédente est la conséquence du processus graduel de mise en place d'un nouveau dispositif de traitement numérisé des chèques appelé EIC¹ autorisant leur compensation centralisée en métropole au sein du système CORE². Ce processus s'est achevé en janvier 2013 par la fermeture de la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

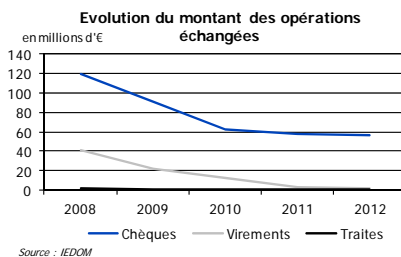
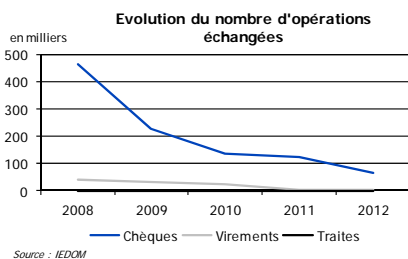
	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre	462 427	227 145	133 603	123 922	64 388	-48,0%
Montant	120 008 663	91 169 501	67 272 684	57 977 653	56 981 423	-1,7%

¹ EIC : dispositif d'échange d'image-chèques.

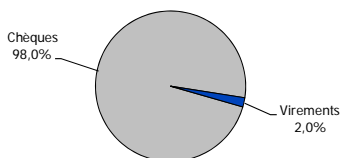
² CORE : Système de compensation des échanges interbancaires de détail.



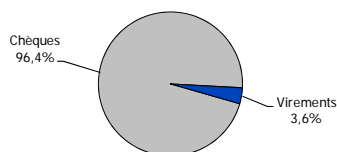
Le recul marqué des virements transitant par la chambre de compensation tel que constaté en 2011 se poursuit jusqu'en octobre 2012, mois au cours duquel ils disparaissent en raison du recours croissant aux virements de type SEPA SCT¹ (qui ne sont pas échangés lors des séances de compensation) et à l'intégration dans le système CORE du traitement des autres virements.



Répartition du nombre d'opérations de compensation effectuées en 2012



Répartition du montant des opérations de compensation effectuées en 2012



¹ Le projet SEPA (Single Euro Payments Area) a pour finalité de créer un espace de paiement européen unifié au sein duquel les paiements transfrontaliers sont traités de la même manière que les paiements domestiques. Le projet SCT consiste à créer un instrument de paiement pour effectuer des transferts non urgents.

5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

A la demande de l'État, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière.

Le principe de responsabilité de l'AFD a fait l'objet d'un protocole avec l'État signé le 22 décembre 2000 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit les opérations de crédit à moyen et long terme des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité maximale garantie est de 70 %.

En 2012, 7 nouvelles garanties ont été accordées à des entreprises locales dans les secteurs du transport, du tourisme et du commerce, pour un montant garanti de 292 770 euros portant sur un montant total de prêt de 558 000 euros.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille du FGSPM recouvrent 66 crédits dont les encours s'élèvent au total à 2,6 millions d'euros, garantis à hauteur de 1,4 million d'euros par le fonds.

Les quatre principaux secteurs d'activité bénéficiaires du FGSPM sont, par ordre décroissant des encours garantis, le commerce et la réparation automobile, le tourisme, les autres services privés marchands et les transports.

Section 2

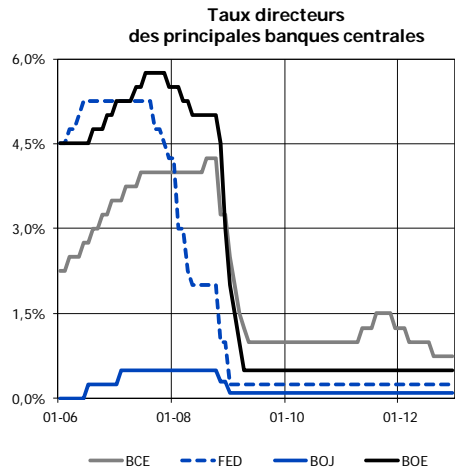
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012. Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque centrale européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

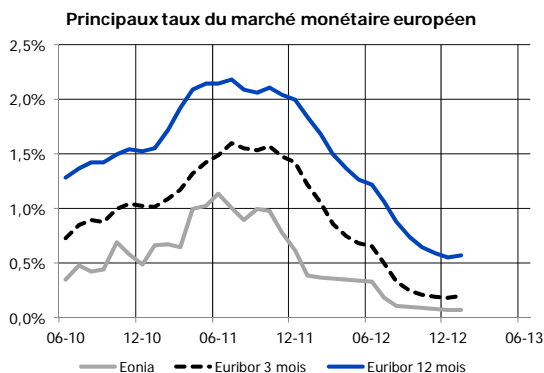
Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement³. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

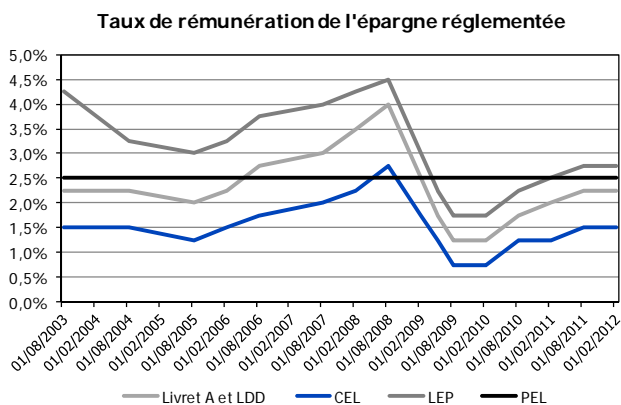
³ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Economie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013¹. L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/08/2010	01/02/2011	01/08/2011	01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'Etat



Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA) (cf. *supra*).

¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L 313-3 à L 313-5 du Code de la consommation et les articles L 313-5 à L 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

– l'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance) ;

– l'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L 313-4 et L 313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses ;

– la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011 ;

– la loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation.

Taux d'usure	1T11	2T11	3T11	4T11	1T12	2T12	3T12	4T12
Particuliers								
Prêts immobiliers								
Prêts à taux fixe	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%
Prêts à taux variable	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%
Prêts relais	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%
Prêts personnels et autres prêts								
D'un montant ≤ 1 524 € *	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%
D'un montant > 1 524 € et ≤ 3 000 €	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%
D'un montant > 3 000 € et ≤ 6 000 €	-	10,46%	11,65%	12,51%	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%
D'un montant > 6 000 €	-	-	-	-	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament								
D'un montant > 1 524 € et ≤ 3 000 €	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%
D'un montant > 3 000 € et ≤ 6 000 €	-	18,61%	18,16%	17,69%	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%
D'un montant > 6 000 €	-	-	-	-	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%
Entreprises								
Découvert en compte **	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

** Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2012, le total du bilan agrégé¹ s'élève à 160,6 millions d'euros et progresse ainsi de 4,5 % en un an. S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, la banque assure une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

L'année 2012 a été marquée à l'actif par la poursuite du dynamisme des opérations avec la clientèle, une reprise des opérations de trésorerie et un accroissement des valeurs immobilisées. Au passif, les opérations avec la clientèle ont continué de progresser et représentent 73 % du bilan à la fin de l'année.

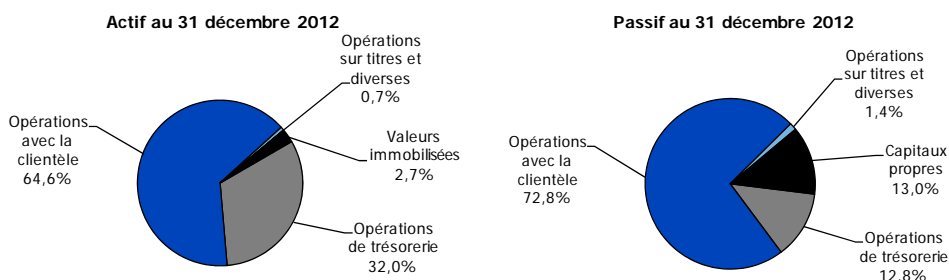
						en milliers d'euros							
		ACTIF						PASSIF					
		2010		2011		2012		2010		2011		2012	
50 314	32,7%	48 016	31,2%	51 333	32,0%	Opérations de trésorerie	21 788	14,2%	19 181	12,5%	20 629	12,8%	
98 152	63,8%	100 467	65,4%	103 759	64,6%	Opérations avec la clientèle	111 938	72,8%	112 163	73,0%	116 905	72,8%	
1 775	1,2%	1 327	0,9%	1 156	0,7%	Opérations sur titres et diverses	1 579	1,0%	1 900	1,2%	2 176	1,4%	
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	18 473	12,0%	20 448	13,3%	20 887	13,0%	
3 538	2,3%	3 883	2,5%	4 348	2,7%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-	
153 778	100,0%	153 692	100,0%	160 596	100,0%	Total	153 778	100,0%	153 692	100,0%	160 596	100,0%	

A l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 3,3 millions d'euros sur un an, en hausse de 3,3 %. Les crédits à l'habitat, représentant 45 % des opérations avec la clientèle, progressent de 1 million d'euros sur un an (+2,3 %). L'ensemble des crédits de trésorerie et à

¹ Le bilan agrégé correspond au bilan de la BDSPM. Les données relatives au bilan agrégé sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM ainsi que les commentaires qui en découlent. Ceux-ci peuvent donc différer de ceux contenus dans le rapport annuel de la BDSPM certifié par ses commissaires aux comptes.

l'équipement, principalement destinés aux entreprises locales, constitue 46 % de l'encours fin 2012. La progression de 2,8 % en un an (+1,3 million d'euros) recouvre une contraction de 4,9 % des crédits à l'équipement et une augmentation de 20,7 % des crédits de trésorerie. Les créances commerciales poursuivent leur expansion et atteignent 4,5 millions d'euros en 2012 après 2,3 millions d'euros en 2011 et 515 000 euros en 2010. Les comptes ordinaires débiteurs se contractent de 26,4 % sur un an pour atteindre 3,2 millions d'euros fin 2012.

Au passif, les opérations avec la clientèle représentent 116,9 millions d'euros, en progression de 4,2 % sur un an, principalement sous l'impulsion des comptes ordinaires créditeurs et des comptes d'épargne à régime spécial qui progressent respectivement de 8,5 % et 8,9 % (+4,1 millions d'euros et +3,7 millions d'euros), les comptes à terme se contractant de 15,6 % (-3,2 millions d'euros).

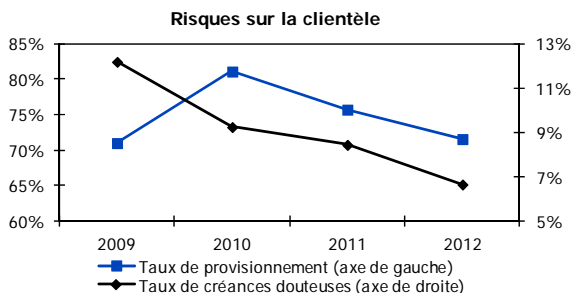


2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Au 31 décembre 2012, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 7,2 millions d'euros, en recul de 22,2 % sur un an (-2,0 millions d'euros). Elles représentent 6,7 % de l'encours total, soit une baisse de 1,9 point par rapport à l'année précédente. Les provisions se contractent de 24,4 % pour atteindre 5,2 millions d'euros, suite à une reprise importante, portant le taux de provisionnement à 71,0 %, contre 73,7 % en 2011.

Risques crédits sur la clientèle

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Créances douteuses brutes	12,35	10,56	9,30	7,23	-22,2%
Créances douteuses nettes	3,58	1,85	2,20	2,06	-6,4%
Provisions	8,77	7,95	6,85	5,18	-24,4%
Taux de provisionnement	70,98%	81,09%	75,71%	71,56%	-2,7 pt
Taux de créances douteuses	12,2%	9,2%	8,4%	6,6%	-1,9 pt



3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)¹ représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. En 2012, le PNB se contracte de 7,7 % pour atteindre 6,4 millions d'euros, contre 6,9 millions d'euros en 2011.

Dans un contexte de baisse des taux du marché interbancaire, la rémunération de la trésorerie structurellement excédentaire de l'établissement de la place se contracte en 2012. Les produits nets dégagés par les opérations de trésorerie et interbancaires se chiffrent à 326 000 euros alors qu'ils étaient de 550 000 euros en 2011.

Les produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle² se contractent de 1,4 % pour s'établir à 4,6 millions d'euros (3,9 millions d'euros sous forme d'intérêts et 0,7 million de commissions). Ils représentent dorénavant 71 % du produit net bancaire, contre 66 % en 2011.

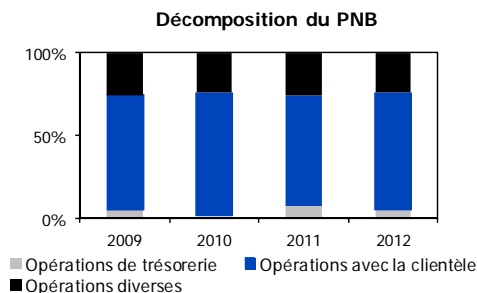
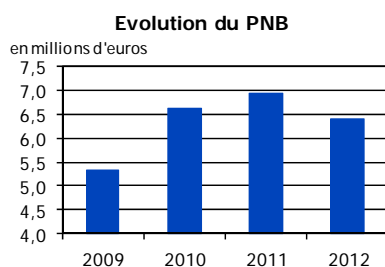
Enfin, les opérations diverses diminuent de 14 %, tirées par la baisse du solde des opérations de services financiers.

Décomposition du produit net bancaire

en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Opérations de trésorerie	0,280	0,077	0,550	0,326	-40,8%
Opérations avec la clientèle*	3,709	4,947	4,621	4,558	-1,4%
Opérations diverses	1,353	1,598	1,788	1,537	-14,0%
Produit Net Bancaire	5,342	6,623	6,959	6,420	-7,7%

* hors intérêts sur créances douteuses



¹ Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

² Produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle = Intérêts + commissions – intérêts sur créances douteuses.

3.1.1 Structure du produit net bancaire

La réduction du PNB résulte à la fois d'une diminution des produits d'exploitation bancaire de 3,8 % et d'une augmentation des charges d'exploitation bancaire de 7,8 %.

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
2010		2011		2012		2010		2011		2012		
675	27%	502	20%	635	23%	Opérations de trésorerie	752	8%	1 052	11%	961	10%
1 082	43%	1 250	50%	1 383	51%	Opérations avec la clientèle	6 480	68%	6 186	63%	6 239	67%
0	0%	0	0%	0	0%	Opérations sur titres	0	0%	0	0%	0	0%
784	31%	766	30%	695	26%	Opérations diverses	2 287	24%	2 506	26%	2 171	23%
2 541	100%	2 518	100%	2 714	100%	Total exploitation bancaire	9 519	100%	9 744	100%	9 371	100%

Les produits sur les opérations de trésorerie régressent en 2012, portant leur part dans la composition des produits d'exploitation bancaire à 10 % contre 11 % l'année précédente. Dans le même temps, les charges sur ce type d'opération augmentent de 26,0 % ; en conséquence, le solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie diminue significativement sur un an (-40,8 %).

Le solde dégagé sur les opérations avec la clientèle se contracte de 7,7 %, passant de 4,9 millions d'euros en 2011 à 4,5 millions en 2012. En effet, le montant des produits des opérations avec la clientèle ne progresse que de 0,9 %, alors que les charges attachées à ce type d'opération augmentent de 10,6 %.

Décomposition du PNB	en milliers d'euros				
	2008	2009	2010	2011	2012
(+) Opérations de trésorerie	1 828	280	77	550	326
(+) Opérations avec la clientèle	3 705	4 200	5 398	4 936	4 557
(+) Opérations diverses	905	1 200	1 503	1 740	1 775
= Total exploitation bancaire	6 406	5 682	6 979	7 226	6 658
(-) Intérêts sur créances douteuses	594	492	451	315	299
(-) Dotations nettes aux provisions	254	-148	-3	22	9
(+) Divers d'exploitation	-11	4	92	71	70
= Produit Net Bancaire	5 547	5 342	6 623	6 959	6 420

3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

Produits nets des opérations avec la clientèle	2008	2009	2010	2011	2012
Intérêts nets	74%	84%	92%	91%	84%
Commissions nettes	26%	16%	8%	9%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le poids des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle continue de décroître pour retrouver son niveau de 2009 : ils représentent 84 % du total, contre 91 % en 2011 et 92 % en 2010. Les commissions constituent pour leur part 16 % du PNB, après 9 % en 2011 et 8 % en 2010.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

	en milliers d'euros					
	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Produit net bancaire	5 549	5 340	6 623	6 959	6 420	-7,7%
Résultat brut d'exploitation	77	-189	1 227	1 894	878	-53,6%
Résultat d'exploitation	663	-815	1 133	1 536	1 767	15,0%
Résultat courant avant impôt	664	-816	988	1 552	1 763	13,6%
Résultat net	613	-825	990	1 551	1 183	-23,7%

Le produit net bancaire décroît en 2012 de 7,7 % pour atteindre 6,4 millions d'euros, contre près de 7,0 millions d'euros en 2011.

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, s'élève à près de 0,9 million d'euros, soit moins de la moitié du RBE de l'année précédente. Cette contraction est principalement due à l'augmentation des frais généraux (+9,8 %), sous les effets conjugués des hausses du coût des services extérieurs (+1,0 %) et des frais de personnel (+13,3%).

Le résultat net s'élève cependant à 1,2 million d'euros contre 1,5 million un an auparavant, en raison principalement d'importantes reprises sur provisions.

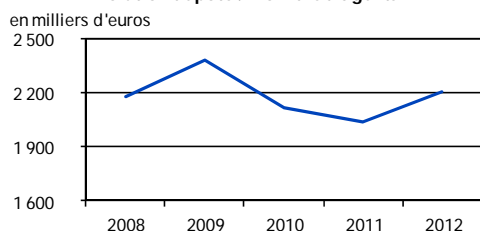
3.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ

Productivité

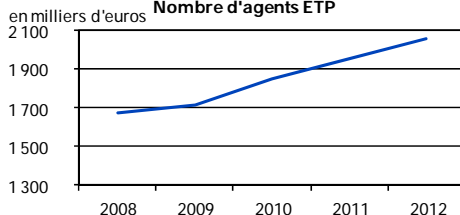
	en milliers d'euros				
	2008	2009	2010	2011	2012
PNB / Agent	97	99	125	127	121
Dépôts / Agent	2 175	2 374	2 112	2 039	2 206
Concours clients bruts / Agent	1 674	1 714	1 852	1 951	2 055

La diminution du PNB a pour conséquence une réduction de la productivité : le PNB rapporté au nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP) régresse de 4,3 %, et ce malgré la baisse des ETP. En revanche, les montants des encours de crédit et de dépôts de la clientèle rapportés au nombre d'agents en ETP augmentent respectivement de 5,4 % et 8,2 %.

Evolution dépôts / Nombre d'agents ETP



Evolution concours clients bruts / Nombre d'agents ETP



4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, complétée par la loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer. Son statut est codifié à l'article L 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L 711-1 [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon]. Il publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part que dans toutes les géographies de la zone IEDOM sauf à La Réunion, les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la hausse, et que d'autre part, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Toutefois, les frais de tenue de compte demeurent une spécificité des DOM (la plupart des établissements en perçoivent), même s'ils commencent à se développer en métropole¹.

¹ Le Rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet (dans son chapitre 4) un accroissement du nombre d'établissements tarifiant la tenue de comptes actifs s'accompagnant d'une hausse du prix moyen facturé.

Tarifs bancaires moyens octobre 2012

en euros

	SPM	Moyenne DOM	Moyenne métropole (1)
Frais de tenue de compte (par an)	0,00	24,32	SO
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,60	0,62
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	NS	2,08
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	NS	0,26
Virement SEPA			
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,20	3,63	3,51
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement)	NS	0,01	0,01
Prélèvement			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,97	2,80
Frais par prélèvement	0,37	0,24	0,00
Carte bancaire			
Carte de paiement internationale à débit différé	43,80	43,43	44,22
Carte de paiement internationale à débit immédiat	34,78	36,90	37,87
Carte de paiement à autorisation systématique	32,75	28,70	29,87
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,25	0,89
Divers			
Commission d'intervention	5,88	9,54	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	NS	23,72	24,33

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2013 (cf. rapport 2013 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

La publication du deuxième rapport annuel de l'observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon fait ressortir les principales évolutions suivantes concernant l'archipel sur la période octobre 2011 à octobre 2012 :

– la tarification moyenne d'un grand nombre de services bancaires (plus des deux tiers) dans l'archipel reste globalement inférieure à celle observée dans les autres collectivités ultramarines ;

– pour près de 30 % des services suivis par l'observatoire, aucune tarification n'est appliquée localement, ce qui n'est pas le cas pour toutes les banques des DOM. En particulier, la tarification des banques de Saint-Pierre-et-Miquelon ne prévoit pas de frais de tenue de compte, ni d'abonnement mensuel de gestion des comptes par Internet ;

– d'avril à octobre 2012, les tarifs moyens de plus de 80 % des services bancaires sous observation sont restés inchangés : une prestation bancaire a vu son tarif moyen légèrement baisser (frais d'opposition sur chèque), tandis que cinq services ont connu des hausses de leur prix moyen, dans des proportions très modestes pour trois d'entre eux (de l'ordre de 0,5 %).

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

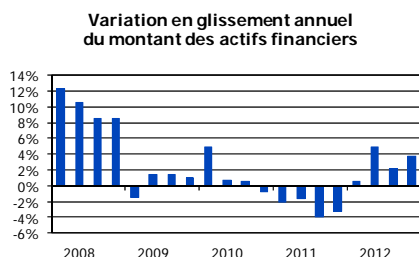
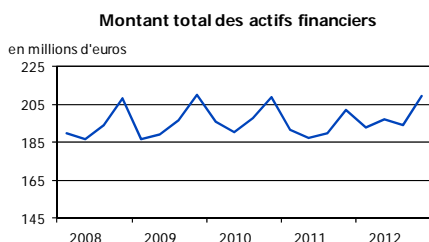
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont constitués pratiquement pour moitié de placements liquides ou à court terme, pour un peu plus d'un tiers de dépôts à vue et le reste d'épargne à long terme.

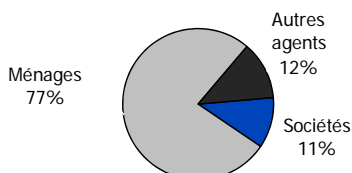
Les actifs financiers s'accroissent sur un an (+3,8 %) pour dépasser 209 millions d'euros. Cette évolution favorable résulte principalement d'une augmentation significative des dépôts à vue (+8,4 %), mais également des placements de long terme (+9,1 %).

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Total actifs financiers	208,152	210,121	208,652	201,954	209,609	3,8%	7,655
Total actifs financiers hors assurance-vie	198,833	198,855	187,084	178,475	185,347	3,9%	6,872
Dépôts à vue	71,384	79,823	76,817	67,080	72,738	8,4%	5,658
Placements liquides ou à court terme	121,353	111,653	102,272	103,961	103,131	-0,8%	-0,830
Comptes d'épargne à régime spécial	50,330	52,077	51,062	56,013	67,542	20,6%	11,529
Placements indexés sur les taux de marché	71,023	59,576	51,210	47,948	35,589	-25,8%	-12,359
Epargne à long terme	15,415	18,645	29,562	30,913	33,739	9,1%	2,826

Source : SURFI



Actifs financiers par agent au 31 décembre 2012



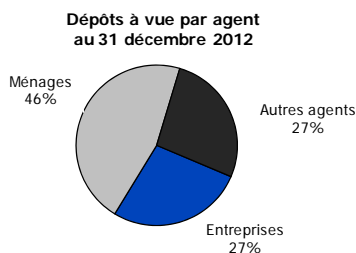
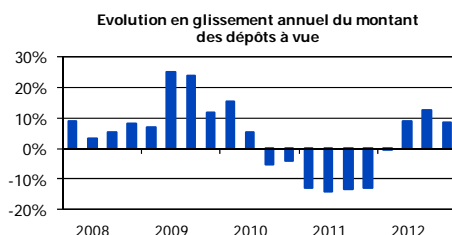
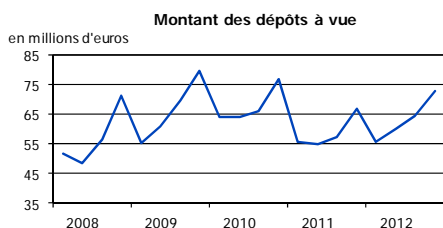
1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue augmentent de 8,4 % sur un an et atteignent 72,7 millions d'euros fin 2012. Si cet accroissement concerne l'ensemble des agents économiques, il est sensiblement plus prononcé pour les entreprises (+20,2 %) que pour les ménages (+4,1 %) et que pour les autres agents (Caisse de prévoyance sociale, administrations et associations) (+ 5,5 %).

En 2012, les ménages détiennent ainsi 46 % de l'encours des dépôts à vue, suivis par les entreprises (27 %) et les collectivités (27 %).

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Ensemble des dépôts à vue	71,384	79,823	76,817	67,080	72,738	8,4%	5,658
Entreprises	17,560	21,033	16,904	16,532	19,865	20,2%	3,333
Ménages	27,343	35,284	32,914	32,095	33,404	4,1%	1,309
Autres agents	26,481	23,506	26,998	18,453	19,469	5,5%	1,016

Source : IEDOM



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital.

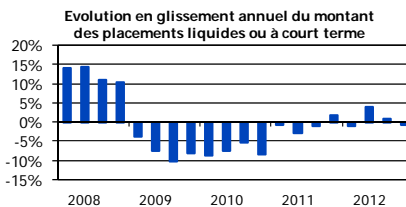
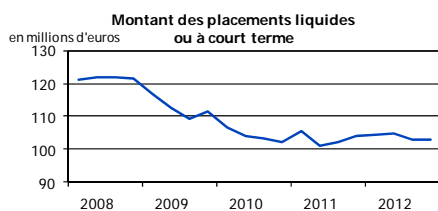
Les placements liquides ou à court terme affichent globalement une diminution de 0,8 % sur un an. Les baisses sont toutefois plus significatives pour les entreprises et pour les collectivités dont les placements se contractent respectivement de 8,7 % et 4,2 % que pour les ménages (-0,3 %).

Les ménages détiennent 91 % des placements liquides ou à court terme. Les incertitudes entourant les marchés financiers continuent de provoquer une diminution des placements indexés sur les taux du marché¹ (-25,8 %) au profit de livrets d'épargne bancaire² dont la rémunération est moins fluctuante (progression de 20,6 %).

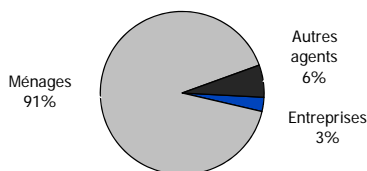
Placements liquides ou à court terme

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Entreprises	2,511	4,792	5,011	3,156	2,883	-8,7%	-0,273
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,000	0,000	0,008	0,008	-2,2%	0,000
Placements indexés sur les taux de marché	2,511	4,792	5,011	3,148	2,875	-8,7%	-0,273
Ménages	108,759	101,426	91,147	93,987	93,715	-0,3%	-0,272
Comptes d'épargne à régime spécial	46,197	48,151	47,222	51,290	62,843	22,5%	11,553
Placements indexés sur les taux de marché	62,562	53,275	43,925	42,697	30,872	-27,7%	-11,825
Autres agents	10,083	5,435	6,115	6,818	6,533	-4,2%	-0,285
Comptes d'épargne à régime spécial	4,133	3,926	3,841	4,716	4,691	-0,5%	-0,025
Placements indexés sur les taux de marché	5,950	1,509	2,274	2,102	1,842	-12,4%	-0,260
Ensemble des placements liquides ou à court terme	121,353	111,653	102,272	103,961	103,131	-0,8%	-0,830

Source : IEDOM



Placements liquides ou à court terme par agent au 31 décembre 2012



1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Les placements à long terme (16,1 % des actifs) augmentent sur un an de 9,1 %, sous l'effet de la progression conjuguée des PEL (+1,5 million d'euros, soit +53,7 %), des contrats d'assurance-vie (+0,8 million d'euros, soit +3,3 %) et des OPCVM (+0,6 million d'euros, soit +12,3 %).

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations sur un an en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	15,415	18,645	29,563	30,913	33,739	9,1%	2,826
Ménages	15,415	18,645	29,562	30,904	33,730	9,1%	2,826

Source : IEDOM

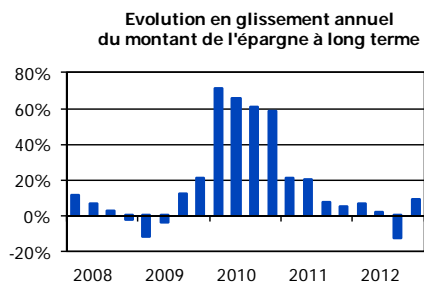
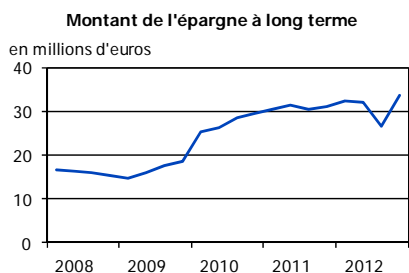
¹ Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

² Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne logement.

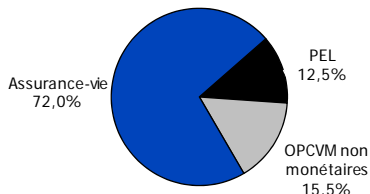
Les placements à long terme, détenus entièrement par les ménages de l'archipel, sont constitués pour un peu moins de 72 % par les contrats d'assurance-vie, suivis des OPCVM non monétaires (15,5 %) et des PEL (12,5 %).

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	15,415	18,645	29,563	30,913	33,739	9,1%	2,826
dont plans d'épargne logement	2,256	2,253	2,799	2,734	4,204	53,7%	1,470
dont OPCVM non monétaires	3,840	5,126	5,195	4,640	5,210	12,3%	0,570
dont contrats d'assurance-vie	9,319	11,266	21,568	23,479	24,262	3,3%	0,783

Source : IEDOM



Epargne de long terme des ménages au 31 décembre 2012



2. Les concours à la clientèle

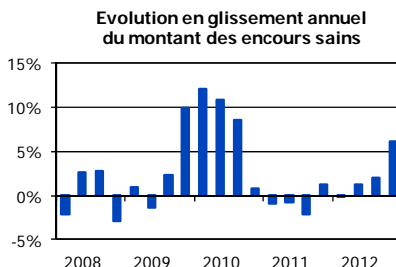
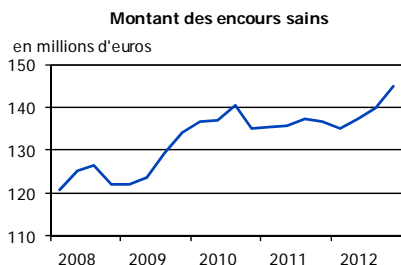
L'encours brut¹ total des crédits à l'économie a progressé (4,3 %) pour atteindre 153 millions d'euros, une augmentation qui impacte tous les agents économiques.

Les crédits consentis par les établissements de crédit locaux représentent 98,9 % du total des encours bruts. Le taux de créances douteuses atteint 5,2 %, soit le plus bas niveau observé depuis la fin de l'année 2004, signe d'une amélioration de la qualité des contreparties.

¹ Concours bruts = crédits sains + créances douteuses brutes.

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations sur un an	
						en %	en montant
TOTAL							
Encours sain	122,025	134,092	135,055	136,677	144,965	6,1%	8,288
Créances douteuses brutes	16,124	13,162	11,189	9,936	7,917	-20,3%	-2,019
Créances douteuses nettes	6,337	3,903	2,839	2,671	2,331	-12,7%	-0,340
Encours total	138,149	147,254	146,245	146,613	152,882	4,3%	6,269
Taux de créances douteuses	12,2%	9,4%	7,8%	6,8%	5,2%	-23,5%	-0,016
Taux de provisionnement	61,5%	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	-3,4%	-0,025

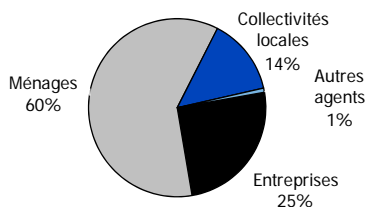
Source : IEDOM



en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						en %	en montant
Entreprises	31,901	34,347	33,731	35,157	36,351	3,4%	1,194
Ménages	69,875	75,555	79,376	82,722	87,296	5,5%	4,574
Collectivités locales	19,561	23,686	21,065	17,921	20,205	12,7%	2,284
Autres agents	0,688	0,504	0,884	0,878	1,112	26,7%	0,234
Encours sain total	122,025	134,092	135,055	136,677	144,965	6,1%	8,288

Source : IEDOM

Répartition de l'encours sain par agent au 31 décembre 2012

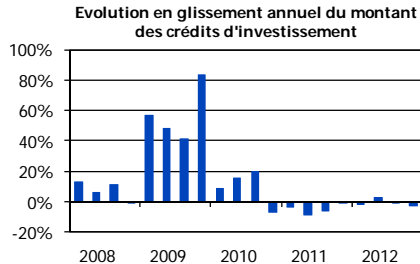
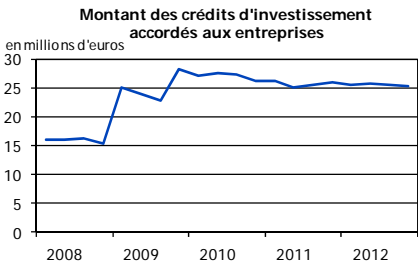
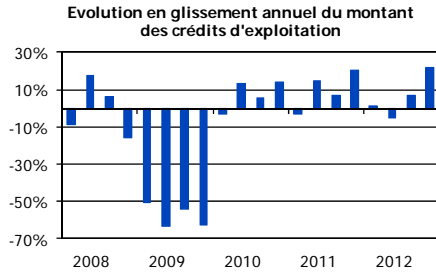
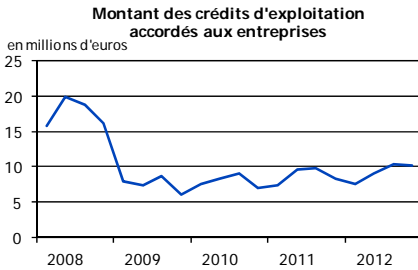


2.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En 2012, l'encours sain des prêts accordés aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit atteint 36,4 millions d'euros, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à l'année précédente. Les crédits d'investissement se contractent de 2,6 % en un an et représentent 70 % des encours (contre 74 % un an auparavant), tandis que les crédits d'exploitation progressent de 22,0 %.

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						en %	en montant
Entreprises							
Crédits d'exploitation	16,135	6,066	6,908	8,296	10,121	22,0%	1,825
<i>Créances commerciales</i>	3,271	0,050	0,515	2,287	4,496	96,6%	2,209
<i>Crédits de trésorerie</i>	9,371	3,641	2,874	1,974	2,845	44,1%	0,871
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0,511	0,368	0,163	0,056	0,086	53,4%	0,030
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	3,493	2,375	3,519	4,035	2,779	-31,1%	-1,255
Crédits d'investissement	15,412	28,281	26,161	26,059	25,373	-2,6%	-0,686
<i>Crédits à l'équipement</i>	15,412	28,281	26,161	26,059	25,373	-2,6%	-0,686
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	1,642	1,582	1,574	1,265	0,965	-23,7%	-0,300
<i>Crédits bail</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,662	0,802	0,858	7,0%	0,056
Autres crédits	0,354	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Encours sain	31,901	34,347	33,731	35,157	36,351	3,4%	1,194
Créances douteuses nettes	5,664	2,854	2,373	2,416	2,059	-14,8%	-0,357

Source : IEDOM

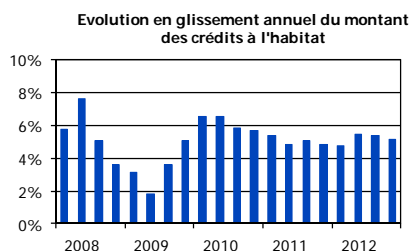
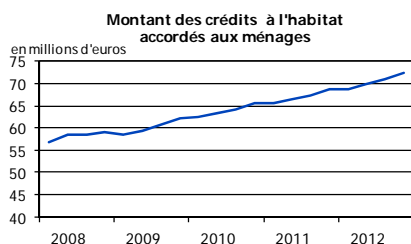
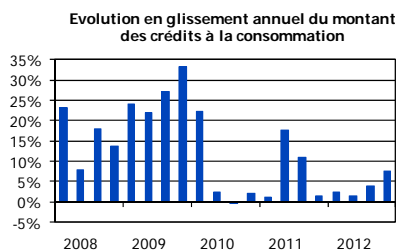
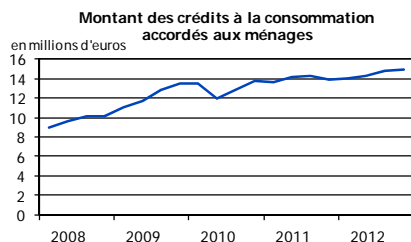


2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours des ménages progresse de 5,5 % en 2012 pour atteindre 87,3 millions d'euros à la fin de l'année. Cette progression résulte en premier lieu du dynamisme des crédits à l'habitat (83 % de l'encours total des ménages) qui s'amplifie par rapport à 2011 (+3,5 millions d'euros en 2012, soit +5,1 % contre +4,8 % en 2011). Les crédits à la consommation connaissent également une croissance (+7,5 % en 2012, contre +1,4 % en 2011).

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						en %	en montant
Ménages							
Crédits à la consommation	10,096	13,449	13,734	13,924	14,966	7,5%	1,042
<i>Crédits de trésorerie</i>	9,607	11,870	13,315	13,524	14,481	7,1%	0,956
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,427	1,521	0,369	0,354	0,449	26,7%	0,095
<i>Credit-bail</i>	0,062	0,058	0,051	0,046	0,037	-19,7%	-0,009
Crédits à l'habitat	59,111	62,106	65,641	68,798	72,330	5,1%	3,533
Autres crédits	0,668	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Encours sain	69,875	75,555	79,376	82,722	87,296	5,5%	4,575
Créances douteuses nettes	0,672	1,046	0,466	0,256	0,273	6,6%	0,017

Source : IEDOM



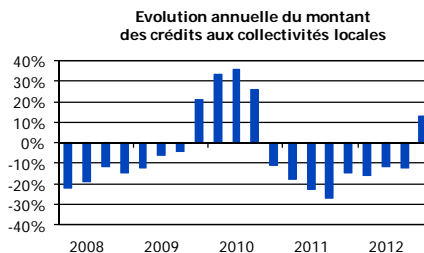
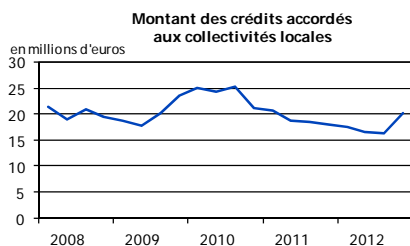
2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les crédits aux collectivités locales progressent de 12,7 % sur un an pour atteindre 20,2 millions d'euros. Les crédits d'exploitation, inexistant en 2011, s'élevaient à 1,5 million d'euros. Les crédits d'investissement augmentent en 2012 après un recul en 2011 (7,2 % en 2012, -12,7 % en 2011).

Les établissements de crédits locaux accordent 93,3 % des prêts aux collectivités locales.

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						en %	en montant
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	0,612	1,112	0,000	0,000	1,500	-	1,500
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,612	1,100	0,000	0,000	1,500	-	1,500
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,000	0,012	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Crédits à l'équipement	16,147	20,153	18,644	16,262	17,427	7,2%	1,165
Autres crédits	2,802	2,421	2,421	1,659	1,278	-23,0%	-0,381
Encours sain	19,561	23,686	21,065	17,921	20,205	12,7%	2,284

Source : IEDOM



2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS

Les concours consentis aux autres agents s'élevaient à 1,1 million d'euros fin 2012 et progressent ainsi de 26,7 %. Ils ne représentent cependant que 0,8 % du total de l'encours sain.

en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés							
Encours sain	0,688	0,504	0,884	0,878	1,112	26,7%	0,234

Source : IEDOM

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les billets ayant cours légal dans la zone euro.

3.1 LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2012, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Emission nette de billets en volume et en valeur en 2012

Billet de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	14 421	3,2%	72 105	0,4%
10 euros	46 228	10,2%	462 280	2,7%
20 euros	238 959	52,5%	4 779 180	27,9%
50 euros	101 808	22,4%	5 090 400	29,8%
100 euros	46 088	10,1%	4 608 800	26,9%
200 euros	5 935	1,3%	1 187 000	6,9%
500 euros	1 812	0,4%	906 000	5,3%
Total	455 251	100,0%	17 105 765	100,0%

Au 31 décembre 2012, les émissions nettes cumulées de billets s'élevaient à 455 251 unités, soit une progression de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Le montant de ces émissions nettes cumulées atteignait 17,1 millions d'euros, contre 15,4 millions d'euros un an auparavant.

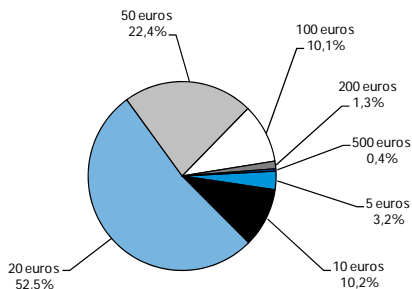
En 2012, 44 912 billets ont été émis pour un montant total d'environ 1,7 million d'euros. Le nombre de billets émis en 2012 progresse de 22,7 % par rapport à 2011, tandis que le montant total des billets émis augmente de 63,1 %.

Avec 52,5 % de l'émission nette cumulée en volume, la coupure de 20 euros reste le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

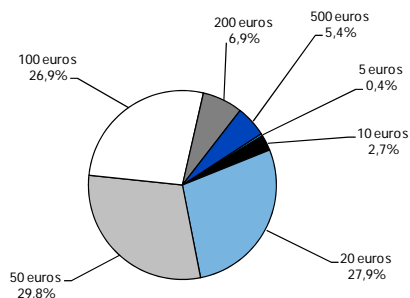
Le poids dans l'émission nette cumulée des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) continue de décroître en volume (11,8 % en 2012, 12,2 % en 2011, 12,8 % en 2010) et en valeur (39,2 % en 2012, 40,7 % en 2011 et 43,2 % en 2010). Celui du billet de 50 euros, utilisé également à des fins de thésaurisation, augmente pour sa part sensiblement pour atteindre 22,4 % en volume (contre 20,5 % en 2011) et 29,8 % en valeur (contre 27,4 % en 2011).

La valeur moyenne du billet théoriquement en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon reste pratiquement stable à 37,6 euros, contre 37,5 euros en 2011.

Répartition du nombre de billets au 31 décembre 2012



Répartition des billets en valeur au 31 décembre 2012



3.2 LES PIÈCES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2012, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 826 306 unités pour un montant de 500 304 euros, en progression par rapport à fin 2011 de 6,7 % en volume (contre 7,1 % en 2011) et de 6,0 % en valeur (contre 6,8 % en 2011).

Emission de pièces en volume et en valeur au 31 décembre 2012

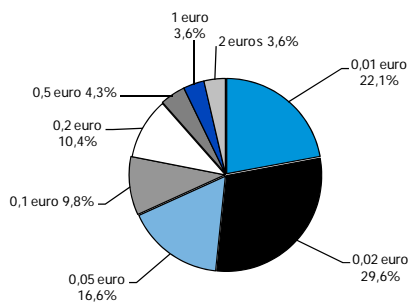
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	624 323	22,1%	6 243	1,2%
0,02 euro	835 545	29,6%	16 711	3,3%
0,05 euro	468 420	16,6%	23 421	4,7%
0,1 euro	278 340	9,8%	27 834	5,6%
0,2 euro	294 139	10,4%	58 828	11,8%
0,5 euro	121 933	4,3%	60 967	12,2%
1 euro	100 911	3,6%	100 911	20,2%
2 euros	102 695	3,6%	205 390	41,1%
Total	2 826 306	100,0%	500 304	100,0%

En 2012, 177 166 pièces supplémentaires ont été mises en circulation, en progression de 1,4 % par rapport à 2011. En valeur, cette émission nette de pièces s'élève à 28 165 euros et se contracte de 6,1 % par rapport à celle de 2011 (30 002 euros).

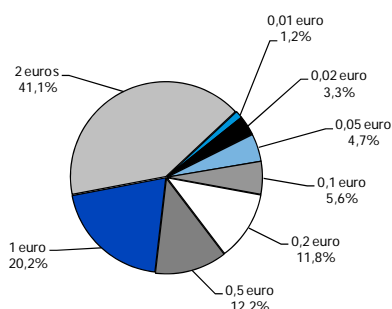
L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible, surtout pour les centimes. Seules des opérations de type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

Les trois pièces rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant 68,2 % de l'émission nette cumulée pour 9,3 % de la valeur des pièces mises en circulation. La valeur moyenne de la pièce théoriquement en circulation dans l'archipel s'établit à 17,7 centimes. Elle est pratiquement inchangée depuis trois ans.

Répartition du nombre de pièces au 31 décembre 2012



Répartition des pièces en valeur au 31 décembre 2012



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006. A compter de la centralisation de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges se traduisant par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Afin de préserver l'homogénéité des déclarations dans le temps et pour éviter toute rupture statistique, l'ensemble des crédits octroyés aux entrepreneurs individuels ont été exclus du champ d'analyse.

4.1 LA TENDANCE GÉNÉRALE¹

Au 31 décembre 2012, le total des risques déclarés sur le territoire par les établissements de crédit s'élève à 79,6 millions d'euros, en hausse de 22,9 % sur l'année. Cette évolution s'explique par la forte croissance du hors bilan, dont le montant a été multiplié par 2,5 au cours de l'année. En excluant ce poste, les risques progressent de 8,3 % en glissement annuel.

Les encours de crédit recensés sur la géographie restent concentrés sur quelques secteurs d'activité : l'administration publique (22 %), la construction (17,7 %), les activités immobilières (12,7 %) et le commerce (11,9 %). Les risques dans le commerce et la construction ont connu une augmentation de grande ampleur sur l'année (respectivement +70 % et +105 %).

Par nature, les crédits à moyen et long terme sont prépondérants, ils représentent 62 % des crédits, suivis du hors bilan (21 %) et des lignes de crédits de court terme (17 %).

Encours total à fin décembre 2012

en milliers d'euros	Court terme	Moyen long terme	Crédit bail	Hors bilan	Total
2007	19 287	40 788	76	17 893	78 044
2008	15 073	39 192	39	20 622	74 926
2009	9 941	44 748	0	11 016	65 705
2010	9 022	50 195	0	8 714	67 931
2011	10 729	47 082	0	6 921	64 732
2012	13 458	49 168	0	16 950	79 576

Source : SCR de la Banque de France

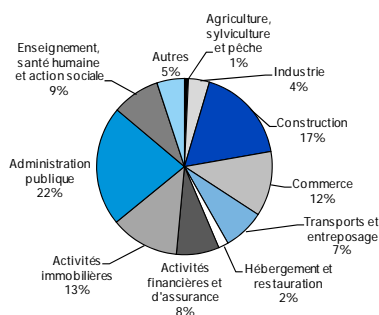
¹ Les données ont été révisées par rapport aux éditions précédentes.

Risques par secteur d'activité et par terme à fin décembre 2012

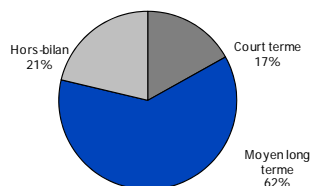
en milliers d'euros	Court terme	Moyen long terme	Crédit bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	20	546	-	20	586	0,7%
Industrie	1 369	1 163	-	544	3 076	3,9%
Construction	5 572	1 279	-	7 203	14 054	17,7%
Commerce	1 670	3 986	-	3 806	9 462	11,9%
Transports et entreposage	2 252	3 351	-	449	6 052	7,6%
Hébergement et restauration	188	1 218	-	51	1 457	1,8%
Activités financières et d'assurance	39	6 227	-	1	6 267	7,9%
Activités immobilières	747	8 944	-	389	10 080	12,7%
Administration publique	1 500	15 417	-	575	17 492	22,0%
Enseignement, santé humaine et action sociale	-	5 513	-	1 500	7 013	8,8%
Autres	101	1 524	-	2 412	4 037	5,1%
Total	13 458	49 168	-	16 950	79 576	100,0%

Source : SCR de la Banque de France

Répartition des risques par secteur



Répartition des risques par nature



4.2 LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

À fin décembre 2012, les administrations publiques totalisent un encours de risque d'un montant de 17,5 millions d'euros. Elles composent environ 22 % des risques déclarés sur la place.

Les crédits accordés au secteur public local bénéficient principalement à la Collectivité territoriale (environ 90 %), ainsi qu'aux deux communes de l'archipel (environ 8 %). Il s'agit essentiellement de financements sous forme de crédits à moyen et long terme (88 %).

Encours des risques du secteur public local à fin décembre 2012

en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
Communes	3 439	2 751	2 139	1 847	1 431
Collectivité territoriale	13 069	14 516	17 362	15 764	15 576
Autres	0	0	0	0	485
Total	16 508	17 267	19 501	17 611	17 492

Source : SCR Banque de France

4.3 LES RISQUES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

Le secteur de la construction représente 17,7 % de l'encours total en 2012, soit environ 14 millions d'euros. Son encours a été doublé au cours de l'année, en raison d'un engagement hors bilan d'un montant élevé. Les financements accordés ont bénéficié à 22 acteurs du secteur, dont les 3 principaux totalisent 65 % de l'encours total.

Les activités immobilières composent 12,7 % des risques déclarés sur le territoire à fin décembre 2012, pour un montant de 10 millions d'euros. Les crédits sont exclusivement destinés aux activités de location de biens immobiliers. Parmi les 37 bénéficiaires recensés, 70 % sont des sociétés civiles immobilières (SCI).

5. Le surendettement

La commission de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est réunie pour la première fois au cours de l'année 2002. Depuis 2002, 40 dossiers ont été déposés auprès du secrétariat, 36 ont été présentés à la commissions et 33 ont été jugés recevables. En revanche, un seul dossier a fait l'objet d'une procédure de redressement personnel. Par ailleurs, depuis 2008, aucun nouveau dossier n'a été déposé, et un seul est toujours en cours de plan de remboursement. Le secrétariat travaille toutefois avec les partenaires sociaux de l'archipel et joue un rôle important dans l'information du public.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Calcul du PIB 2008

en millions d'euros

Evaluation par la production	Valeur
Valeur ajoutée	157,0
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	50,6
Institutions financières	8,0
Administrations publiques	77,6
Ménages	18,6
ISBLSM*	2,2
Impôt sur les produits	17,0
Subventions sur les produits	-2,1
Total PIB	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : IEDOM

en millions d'euros

Evaluation par les revenus	Valeur
Rémunération des salariés	123,9
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	35,4
Impôts sur les produits et les importations	18,3
Subventions	-5,5
Total PIB	172,0

Source : IEDOM

Tableau 2
Valeur ajoutée par branche (PIB 2121008)

en millions d'euros

	Poids en %	Valeur
Société non financières	32,2%	50,6
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7%	1,1
Industries et énergie	2,9%	4,6
Construction	8,0%	12,5
Commerce	9,3%	14,6
Transport et entreposage	2,4%	3,7
Hébergement et restauration	2,0%	3,2
Information et communication	2,4%	3,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,6%	4,1
Autres services	2,0%	3,1
Institutions financières	5,1%	8,0
Ménages	11,8%	18,6
ISBLSM	1,4%	2,2
Administrations publiques	49,4%	77,6
Valeur ajoutée totale	100,0%	157,0

Source : IEDOM

Tableau 3
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés hors tabac		Services	Ensemble hors tabac
Glissement annuel en fin d'année						
1998	-0,8%	0,3%	-2,3%	-6,5%	0,7%	-0,8%
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	5,5%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	7,1%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	-0,1%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	1,1%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	2,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	2,1%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	8,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	2,7%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	3,9%
2009	-0,8%	2,3%	-4,0%	-13,0%	1,7%	-0,8%
2010	4,5%	2,2%	7,0%	18,9%	2,7%	4,6%
2011	3,6%	2,4%	5,2%	11,0%	1,7%	3,7%
2012	4,4%	2,9%	6,6%	10,1%	2,2%	4,4%
Moyenne annuelle						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	1,1%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	1,0%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	8,5%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	0,1%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	2,2%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	0,8%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	5,8%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	5,8%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	0,8%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	6,0%
2009	-0,9%	3,2%	-5,6%	-15,5%	3,1%	-1,1%
2010	3,3%	2,4%	4,5%	11,9%	2,6%	3,4%
2011	4,5%	1,5%	7,9%	17,9%	1,3%	4,7%
2012	3,2%	2,3%	4,4%	8,9%	2,3%	3,3%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	-0,8
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	5,4
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	6,9
2001	0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	-0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	1,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	2,1
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	0,3
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	9,2
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	1,7
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	2,6
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	3,7
2009	-0,8	0,6	-1,8	-0,6	0,4	-0,8
2010	4,5	0,6	3,1	0,8	0,6	4,3
2011	3,6	0,7	2,5	0,5	0,6	3,5
2012	4,4	0,6	3,0	0,4	0,7	4,3

Source : Préfecture

Tableau 4
Répartition des emplois par secteur d'activité

	1990	1999	2006	Variations 2006/1999
Agriculture	73	76	140	84,2%
Industrie	499	194	129	-33,5%
Construction	157	261	170	-34,9%
Tertiaire	1 966	2 259	2 438	7,9%
<i>dont commerce</i>	324	418	400	-4,3%
<i>dont administration</i>	539	732	881	20,4%
Total	2 695	2 790	2 877	3,1%

Source : INSEE

Tableau 5
Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel

Année	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1992	386	2981	12,9%
1993	715	2981	24,0%
1994	704	2981	23,6%
1995	790	2981	26,5%
1996	762	2981	25,6%
1997	705	2981	23,6%
1998	521	2981	17,5%
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%
2009	324	3194	10,1%
2010	359	3194	11,2%
2011	397	3194	12,4%
2012	512	3194	16,0%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Tableau 6
Nombre de touristes entrés sur l'archipel
Passagers entrés dans l'archipel

	2009	2010	2011	2012	Part 2012	Variations 2012/2011
Trafic aérien	12 873	13 391	13 511	13 122	43,3%	-2,9%
- passagers français	11 618	12 114	11 960	11 470	37,9%	-4,1%
- passagers étrangers	1 255	1 277	1 551	1 652	5,5%	6,5%
Trafic maritime	11 346	11 438	10 845	17 180	56,7%	58,4%
<i>dont croisiéristes</i>	3 491	2 823	1 036	5 686	18,8%	448,8%
- passagers français	2 582	2 090	3 264	3 452	11,4%	5,8%
- passagers étrangers	8 764	9 348	7 581	13 728	45,3%	81,1%
Total passagers français	14 200	14 216	15 224	14 922	49,2%	-2,0%
Total passagers étrangers	10 019	10 613	9 132	15 380	50,8%	68,4%
Total général	24 219	24 829	24 356	30 302	100,0%	24,4%

Source : Police aux Frontières

Tableau 7
Comptes administratifs des collectivités locales

Comptes administratifs du Conseil territorial

<i>en millions d'euros</i>	2010	2011	2012	<i>Var. 2012/2011</i>	<i>Structure en 2012</i>
Recettes réelles totales*	40,78	35,43	44,44	25,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement**(1)	28,46	29,25	35,32	20,7%	79,5%
Recettes fiscales Collectivité**	21,08	21,93	23,39	6,7%	52,6%
Impôts directs	11,64	11,58	14,50	25,2%	32,6%
Impôts indirects	9,44	10,35	8,89	-14,1%	20,0%
dont taxe sur l'essence*	0,84	0,92	0,08	-91,3%	0,2%
dont octroi de mer*	0,39	0,47	0,52	11,5%	1,2%
Dotations et subventions reçues	5,00	4,90	5,26	7,4%	11,8%
Recettes d'investissement	12,32	6,18	9,13	47,8%	20,5%
Dotations et subventions reçues	8,10	6,16	9,13	48,1%	20,5%
Emprunts*	4,10	0,00	0,00	-	-
Autres recettes d'investissement	0,11	0,01	0,00	ns	-
Dépenses réelles totales	39,29	36,65	43,80	19,5%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	24,78	26,14	29,20	11,7%	66,7%
dont frais de personnel	5,49	5,78	6,68	15,6%	15,3%
dont intérêts de la dette	0,62	0,66	0,53	-20,0%	1,2%
Dépenses d'investissement	14,51	10,52	11,90	13,2%	27,2%
Subventions versées	3,02	2,02	1,31	-35,2%	3,0%
Remboursement de dette (3)	2,31	1,93	1,61	-16,8%	3,7%
Dépenses d'équipement brut	9,15	6,46	10,28	59,2%	23,5%
Autres dépenses	0,02	0,10	0,00	ns	-
Epargne nette (1-2-3)	1,37	1,18	4,51	ns	-
Dette en capital au 31 décembre	18,26	16,48	12,44	-24,5%	-

Source : Conseil territorial

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** Nettes des reversements aux communes

Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

<i>en millions d'euros</i>	2010	2011	2012	<i>Var. 2012/2011</i>	<i>Structure 2012</i>
Recettes réelles totales*	10,74	12,12	11,62	-4,1%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	8,80	10,09	9,84	-2,5%	84,7%
Recettes fiscales de la commune	6,71	7,50	7,39	-1,5%	63,6%
dont taxe sur les carburants*	1,50	1,39	1,43	2,7%	12,3%
dont octroi de mer*	2,47	3,12	2,80	-10,3%	24,1%
Dotations et subventions reçues	1,81	1,81	1,84	1,9%	15,8%
Recettes d'investissement	1,94	2,02	1,78	-12,1%	15,3%
Dotations et subventions reçues	1,94	2,02	1,78	-12,1%	15,3%
Emprunts*	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres recettes d'investissement**	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses réelles totales	9,93	11,03	10,44	-5,3%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	7,64	8,76	8,92	1,9%	85,4%
dont frais de personnel	4,27	4,38	4,46	1,9%	42,7%
dont intérêts de la dette	0,13	0,08	0,05	-35,5%	0,5%
Dépenses d'investissement	2,29	2,27	1,62	-28,6%	15,5%
Subventions versées	0,00	0,53	0,00	-100,0%	-
Remboursement de dette (3)	0,63	0,47	0,33	-29,5%	3,2%
Dépenses d'équipement brut	1,66	1,27	1,29	1,7%	12,4%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,53	0,87	0,59	-32,1%	-
Dette en capital au 31 décembre	1,93	0,99	0,65	-34,0%	-

Source : Commune de Saint-Pierre

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

Comptes administratifs de la commune de Miquelon-Langlade

<i>en millions d'euros</i>	2010	2011	2012	Var. 2012/2011	Structure 2012
Recettes réelles totales*	6,08	2,81	2,96	5,2%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	2,17	1,93	1,84	-4,5%	62,3%
Recettes fiscales de la commune	1,14	1,18	1,83	55,7%	62,0%
Dotations et subventions reçues	0,78	0,71	0,60	-15,4%	20,4%
Recettes d'investissement	3,92	0,88	1,12	26,6%	37,7%
Dotations et subventions reçues	0,81	0,36	1,07	194,3%	36,0%
Emprunts*	0,09	0,30	0,00	ns	-
Autres recettes d'investissement**	3,02	0,22	0,05	-77,5%	1,7%
Dépenses réelles totales	6,16	2,56	2,63	3,0%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	1,84	1,90	1,92	1,1%	72,8%
dont frais de personnel	1,25	1,32	1,30	-1,6%	49,4%
dont intérêts de la dette	0,01	0,09	0,03	-66,9%	1,1%
Dépenses d'investissement	4,31	0,66	0,71	8,3%	27,2%
Subventions versées	2,82	0,00	0,00	-	-
Remboursement de dette (3)	0,03	0,03	0,05	82,5%	2,0%
Dépenses d'équipement brut	1,46	0,63	0,66	4,9%	25,2%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	-	-
Report n-1	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,29	0,00	-0,13	ns	-
Dette en capital au 31 décembre	0,14	0,43			-

Source : Commune de Miquelon-Langlade

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** Nettes des reports de l'exercice précédent

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions d'euros

	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-11	31-déc.-12	Variations	
						2011/2010	2012/2011
Sociétés	20,071	25,825	21,916	19,689	22,749	-10,2%	15,5%
Dépôts à vue	17,560	21,033	16,904	16,532	19,865	-2,2%	20,2%
Placements liquides ou à court terme	2,511	4,792	5,011	3,156	2,883	-37,0%	-8,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,000	0,000	0,008	0,008	-	-
Placements indexés sur les taux du marché	2,511	4,792	5,011	3,148	2,875	-37,2%	-8,7%
<i>Comptes à terme</i>	<i>2,511</i>	<i>4,792</i>	<i>5,011</i>	<i>3,148</i>	<i>2,875</i>	<i>-37,2%</i>	<i>-8,7%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Certificats de dépôts</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	0,000	0,000	0,001	0,001	0,001	0,0%	0,0%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Ménages	151,517	155,355	153,623	156,987	160,849	2,2%	2,5%
Dépôts à vue	27,343	35,284	32,914	32,095	33,404	-2,5%	4,1%
Placements liquides ou à court terme	108,759	101,426	91,147	93,987	93,715	3,1%	-0,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	46,197	48,151	47,222	51,290	62,843	8,6%	22,5%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>39,643</i>	<i>41,724</i>	<i>39,895</i>	<i>42,690</i>	<i>51,926</i>	<i>7,0%</i>	<i>21,6%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>5,933</i>	<i>5,977</i>	<i>6,860</i>	<i>8,089</i>	<i>10,363</i>	<i>17,9%</i>	<i>28,1%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,576</i>	<i>0,428</i>	<i>0,425</i>	<i>0,432</i>	<i>0,423</i>	<i>1,6%</i>	<i>-1,9%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>LDD</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,005</i>	<i>0,005</i>	<i>0,001</i>	<i>6,6%</i>	<i>-83,7%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>0,045</i>	<i>0,022</i>	<i>0,038</i>	<i>0,074</i>	<i>0,130</i>	<i>96,1%</i>	<i>75,1%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	62,562	53,275	43,925	42,697	30,872	-2,8%	-27,7%
<i>Comptes à terme</i>	<i>60,599</i>	<i>52,176</i>	<i>42,794</i>	<i>41,563</i>	<i>29,720</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-28,5%</i>
<i>Bons de caisse</i>	<i>1,963</i>	<i>1,099</i>	<i>1,131</i>	<i>1,134</i>	<i>1,151</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,5%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	15,415	18,645	29,562	30,904	33,730	4,5%	9,1%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>2,256</i>	<i>2,253</i>	<i>2,799</i>	<i>2,734</i>	<i>4,204</i>	<i>-2,3%</i>	<i>53,7%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,051</i>	<i>0,054</i>	-	<i>5,9%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>3,840</i>	<i>5,126</i>	<i>5,195</i>	<i>4,640</i>	<i>5,210</i>	<i>-10,7%</i>	<i>12,3%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>9,319</i>	<i>11,266</i>	<i>21,568</i>	<i>23,479</i>	<i>24,262</i>	<i>8,9%</i>	<i>3,3%</i>
Autres agents	36,564	28,941	33,113	25,279	26,011	-23,7%	2,9%
Dépôts à vue	26,481	23,506	26,998	18,453	19,469	-31,7%	5,5%
Placements liquides ou à court terme	10,083	5,435	6,115	6,818	6,533	11,5%	-4,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	4,133	3,926	3,841	4,716	4,691	22,8%	-0,5%
Placements indexés sur les taux du marché	5,950	1,509	2,274	2,102	1,842	-7,6%	-12,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>5,950</i>	<i>1,509</i>	<i>2,274</i>	<i>2,102</i>	<i>1,842</i>	<i>-7,6%</i>	<i>-12,4%</i>
Placements à long terme	0,000	0,000	0,000	0,008	0,008	-	10,7%
TOTAL	208,152	210,121	208,652	201,954	209,609	-3,2%	3,8%
Dépôts à vue	71,384	79,823	76,817	67,080	72,738	-12,7%	8,4%
Placements liquides ou à court terme	121,353	111,653	102,272	103,961	103,131	1,7%	-0,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	50,330	52,077	51,062	56,013	67,542	9,7%	20,6%
Placements indexés sur les taux du marché	71,023	59,576	51,210	47,948	35,589	-6,4%	-25,8%
Placements à long terme	15,415	18,645	29,563	30,913	33,739	4,6%	9,1%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'euros

	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	déc. 2012	Variations	
					2011/2010	2012/2011
Entreprises	34,347	33,731	35,157	36,351	4,2%	3,4%
Crédits d'exploitation	6,066	6,908	8,296	10,121	20,1%	22,0%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	<i>2,287</i>	<i>4,496</i>	<i>343,9%</i>	<i>96,6%</i>
Crédits de trésorerie	3,641	2,874	1,974	2,845	-31,3%	44,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>0,368</i>	<i>0,163</i>	<i>0,056</i>	<i>0,086</i>	<i>-65,6%</i>	<i>53,4%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	2,375	3,519	4,035	2,779	14,7%	-31,1%
Affacturage	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	28,281	26,161	26,059	25,373	-0,4%	-2,6%
Crédits à l'équipement	28,281	26,161	26,059	25,373	-0,4%	-2,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,582</i>	<i>1,574</i>	<i>1,265</i>	<i>0,965</i>	<i>-19,6%</i>	<i>-23,7%</i>
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,662	0,802	0,858	21,1%	7,0%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	75,555	79,376	82,722	87,296	4,2%	5,5%
Crédits à la consommation	13,449	13,734	13,924	14,966	1,4%	7,5%
Crédits de trésorerie	11,870	13,315	13,524	14,481	1,6%	7,1%
Comptes ordinaires débiteurs	1,521	0,369	0,354	0,449	-4,0%	26,7%
Crédit-bail	0,058	0,051	0,046	0,037	-	-19,7%
Crédits à l'habitat	62,106	65,641	68,798	72,330	4,8%	5,1%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	23,686	21,065	17,921	20,205	-14,9%	12,7%
Crédits d'exploitation	1,112	0,000	0,000	1,500	-	-
Crédits de trésorerie	1,100	0,000	0,000	1,500	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,012	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	20,153	18,644	16,262	17,427	-12,8%	7,2%
Crédits à l'équipement	20,153	18,644	16,262	17,427	-12,8%	7,2%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,421	2,421	1,659	1,278	-31,5%	-23,0%
Autres agents de CCB non ventilés	0,504	0,884	0,878	1,112	-0,7%	26,7%
Total encours sain	134,092	135,055	136,677	144,965	1,2%	6,1%
Créances douteuses brutes	13,162	11,189	9,936	7,917	-11,2%	-20,3%
Créances douteuses nettes	9,259	8,350	7,264	5,586	-13,0%	-23,1%
<i>dont entreprises</i>	<i>3,903</i>	<i>2,839</i>	<i>2,671</i>	<i>2,331</i>	<i>-5,9%</i>	<i>-12,7%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>2,854</i>	<i>2,373</i>	<i>2,416</i>	<i>2,059</i>	<i>1,8%</i>	<i>-14,8%</i>
Provisions	1,046	0,466	0,256	0,273	-45,1%	6,6%
Total encours brut	147,254	146,245	146,613	152,882	0,3%	4,3%
Taux de créances douteuses	9,4%	7,8%	6,9%	5,2%	-0,9 pt	-1,3 pt
Taux de provisionnement	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	-1,3 pt	-2,5 pt

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'euros					Variations	
	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	déc. 2012	2011/2010	2012/2011
Entreprises	33,304	33,569	35,096	36,308	4,5%	3,5%
Crédits d'exploitation	6,066	6,908	8,296	10,120	20,1%	22,0%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	<i>2,287</i>	<i>4,496</i>	<i>343,9%</i>	<i>96,6%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>3,641</i>	<i>2,874</i>	<i>1,974</i>	<i>2,844</i>	<i>-31,3%</i>	<i>44,1%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>0,368</i>	<i>0,163</i>	<i>0,056</i>	<i>0,086</i>	<i>-65,6%</i>	<i>53,4%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,375</i>	<i>3,519</i>	<i>4,035</i>	<i>2,779</i>	<i>14,7%</i>	<i>-31,1%</i>
<i>Affacturage</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	27,238	26,040	26,033	25,360	0,0%	-2,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>27,238</i>	<i>26,040</i>	<i>26,033</i>	<i>25,360</i>	<i>0,0%</i>	<i>-2,6%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,460</i>	<i>1,453</i>	<i>1,239</i>	<i>0,965</i>	-	-
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,621	0,767	0,829	23,4%	8,1%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	74,945	79,275	82,649	87,122	4,3%	5,4%
Crédits à la consommation	13,249	13,734	13,924	14,949	1,4%	7,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>11,670</i>	<i>13,315</i>	<i>13,524</i>	<i>14,464</i>	<i>1,6%</i>	<i>6,9%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,521</i>	<i>0,369</i>	<i>0,354</i>	<i>0,449</i>	<i>-4,0%</i>	<i>26,7%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,058</i>	<i>0,051</i>	<i>0,046</i>	<i>0,037</i>	<i>-10,5%</i>	<i>-19,7%</i>
Crédits à l'habitat	61,696	65,540	68,725	72,173	4,9%	5,0%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	16,639	19,144	16,301	18,813	-14,8%	15,4%
Crédits d'exploitation	1,112	0,000	0,000	1,500	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>1,100</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>1,500</i>	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,012</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	13,106	16,723	14,642	16,035	-12,4%	9,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>13,106</i>	<i>16,723</i>	<i>14,642</i>	<i>16,035</i>	<i>-12,4%</i>	<i>9,5%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,421	2,421	1,659	1,278	-31,5%	-23,0%
Autres agents de CCB non ventilés	0,479	0,884	0,878	1,112	-0,6%	26,7%
Total encours sain	125,367	132,871	134,923	143,355	1,5%	6,2%
Créances douteuses brutes	12,961	11,164	9,936	7,917	-11,0%	-20,3%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>9,259</i>	<i>8,350</i>	<i>7,264</i>	<i>5,586</i>	<i>-13,0%</i>	<i>-23,1%</i>
<i>dont entreprises</i>	<i>3,702</i>	<i>2,814</i>	<i>2,671</i>	<i>2,331</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-12,7%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>2,653</i>	<i>2,348</i>	<i>2,416</i>	<i>2,059</i>	<i>2,9%</i>	<i>-14,8%</i>
<i>Provisions</i>	<i>1,046</i>	<i>0,466</i>	<i>0,256</i>	<i>0,273</i>	<i>-45,1%</i>	<i>6,6%</i>
Total encours brut	138,328	144,036	144,859	151,272	0,6%	4,4%
Taux de créances douteuses	9,4%	7,8%	6,9%	5,2%	-0,9 pt	-1,6 pt
Taux de provisionnement	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	-1,7 pt	-2,5 pt

Tableau 4
Le bilan agrégé

montants en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	<i>Variations 2012/2011</i>
OPERATIONS DE TRESORERIE	69 932	50 314	48 016	51 333	6,9%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	664	640	559	725	29,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	69 267	49 675	47 456	50 609	6,6%
- Comptes ordinaires	3 308	962	338	406	20,2%
- Prêts et comptes à terme	0	0	0	0	-
- Opérations avec les réseaux et groupes	65 904	48 525	46 787	49 844	6,5%
- Autres opérations	55	188	331	358	8,3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	92 576	98 152	100 467	103 759	3,3%
OPERATIONS COMMERCIALES	50	515	2 295	4 495	95,9%
CREDITS DE TRESORERIE	15 450	14 806	13 791	16 643	20,7%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	28 871	32 206	32 175	30 609	-4,9%
CREDITS A L'HABITAT	40 518	44 334	45 508	46 573	2,3%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	3 883	3 855	4 338	3 191	-26,4%
AUTRES CREDITS	219	582	162	191	17,9%
CREANCES DOUTEUSES	3 584	1 854	2 198	2 058	-6,4%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>8 768</i>	<i>7 948</i>	<i>6 853</i>	<i>5 177</i>	<i>-24,5%</i>
OPERATIONS DIVERSES	1 146	1 328	882	700	-20,6%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	315	777	566	364	-35,7%
OPERATIONS SUR TITRES	831	552	316	336	6,3%
VALEURS IMMOBILISEES	4 202	3 984	4 328	4 804	11,0%
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	434	446	445	456	2,5%
IMMOBILISATIONS	3 768	3 538	3 883	4 348	12,0%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	0	0	-
TOTAL DE L'ACTIF	167 856	153 778	153 692	160 596	4,5%

montants en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	Variations 2012/2011
OPERATIONS DE TRESORERIE	19 374	21 788	19 181	20 629	7,5%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	10	0	0	0	-
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	19 365	21 788	19 181	20 629	7,5%
- Comptes ordinaires	2 692	1 285	1 150	2 955	157,0%
- Emprunts et comptes à terme	8 033	12 182	8 327	10 270	23,3%
- Opérations avec les réseaux et groupes	8 000	8 000	9 500	7 079	-25,5%
- Autres	639	321	204	324	59,1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	128 213	111 938	112 163	116 905	4,2%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	83 743	69 398	69 430	70 391	1,4%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	27 815	22 913	21 373	23 832	11,5%
- Comptes ordinaires	23 121	18 894	18 345	21 048	14,7%
- Comptes à terme	4 694	4 019	3 028	2 785	-8,0%
- Particuliers	51 126	38 001	40 230	39 687	-1,4%
- Comptes ordinaires	29 138	23 819	24 771	26 246	6,0%
- Comptes à terme	21 988	14 182	15 459	13 435	-13,1%
- Autres	4 802	8 484	7 827	6 877	-12,1%
- Comptes ordinaires	3 535	6 146	5 803	5 780	-0,4%
- Comptes à terme	1 267	2 338	2 024	1 097	-45,8%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	43 095	41 157	41 334	45 012	8,9%
BONS DE CAISSE	1 099	1 131	1 134	1 151	1,5%
AUTRES DEPOTS	276	252	265	350	32,2%
OPERATIONS DIVERSES	2 608	1 579	1 900	2 176	14,5%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 608	1 579	1 900	2 176	14,5%
CAPITAUX PROPRES	17 660	18 473	20 448	20 887	2,1%
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 759	2 655	3 511	3 005	-14,4%
RESERVES	243	243	243	321	32,1%
CAPITAL	15 486	15 486	15 486	16 289	5,2%
REPORT A NOUVEAU	-2	-1 159	-336	89	-126,4%
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	-826	995	1 543	1 183	-23,3%
TOTAL DU PASSIF	167 855	153 778	153 692	160 596	4,5%

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	Evolution 2012/2011
(+) Produits d'exploitation bancaires	9 172	9 519	9 745	9 371	-3,8%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 067	752	1 052	961	-8,6%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	6 258	6 480	6 186	6 239	0,9%
- Opérations sur titres	0	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	-
- Divers	1 847	2 287	2 507	2 171	-13,4%
(-) Charges d'exploitation bancaires	3 493	2 541	2 519	2 714	7,7%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	787	675	502	635	26,6%
- Opérations avec la clientèle	2 059	1 082	1 250	1 383	10,6%
- Opérations sur titres	0	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	-
- Divers	647	784	767	695	-9,3%
(+) Produits accessoires et produits divers	4	92	71	70	-1,5%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de fact. de portefeuille	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-149	-3	22	9	-60,9%
(-) Intérêts sur créances douteuses	492	451	315	299	-5,2%
Produit net bancaire	5 340	6 623	6 959	6 420	-7,7%
(-) Frais de personnel	3 208	3 239	3 266	3 699	13,3%
(-) Impôts et taxes	97	61	41	47	15,8%
(-) Services extérieurs	1 754	1 574	1 326	1 339	1,0%
(-) Dotations aux amortissements	473	480	423	399	-5,6%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	44	34	66	93,5%
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	0	-
(+) Charges refacturées	3	2	25	9	-65,7%
Résultat brut d'exploitation	-189	1 227	1 894	878	-53,6%
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	-574	-505	-1 236	-1 676	35,6%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	13	-104	693	-504	-172,7%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	1 679	1 152	1 216	1 590	30,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	492	451	315	299	-5,2%
Résultat d'exploitation	-815	1 133	1 536	1 767	15,0%
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	0	-145	16	-4	-124,7%
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	1	0	0	0	-
Résultat courant avant impôt	-816	988	1 552	1 763	13,6%
(+) Produits exceptionnels	0	0	0	0	-
(-) Charges exceptionnels	0	0	0	0	-
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	9	-2	1	580	-
Résultat net	-825	990	1 551	1 183	-23,7%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

Premier trimestre

- **Rencontre entre professionnels du secteur touristique de la région.** Du 16 au 18 janvier, un séminaire organisé par le Comité régional du tourisme a réuni des acteurs touristiques locaux et une délégation de professionnels des provinces Atlantiques. Cette rencontre visait notamment à définir la place de l'archipel dans le marketing touristique des Provinces Atlantiques et à préciser les possibilités d'intégration de ces dernières et de Saint-Pierre-et-Miquelon en tant que destinations touristiques.
- **10^e forum PTOM/UE.** Du 23 au 26 janvier se sont réunis à Bruxelles les délégations des Pays et Territoires d'Outre Mer (PTOM) dont les relations avec l'Union européenne (UE) relèvent du régime d'association. Le représentant de Saint-Pierre est élu vice-président de l'association OCTA (*Overseas Countries & Territories Association*) créée en 2001 et qui regroupe 16 des 26 PTOM.
- **Restructuration de la filière pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon.** Dans le cadre du processus de restructuration de la filière pêche de l'archipel, une mission d'accompagnement et de formulation de propositions a été réalisée au début du mois de février par le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Créée en 2006, cette instance a pour mission de contribuer à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques françaises dans son champ sectoriel de compétence. La mission fait suite à celle réalisée fin janvier 2012 dans le même cadre par un représentant du comité national des pêches maritimes et des élevages marins.
- **Hausse des prix des carburants et du fioul domestique.** Le 5 février 2012, de nouveaux tarifs des carburants et du fioul domestique entrent en vigueur : les premiers progressent de 8 centimes d'euros pour l'essence extra (+6,1 %) à 11 centimes d'euros pour le gazole à la pompe (+12,1 %), tandis que le tarif du fuel augmente de 5 centimes d'euros (+7,2 %).
- **Fin des échanges de billets en francs.** La période d'échange des billets en francs contre des valeurs en euros prend fin le 17 février. Durant le mois et demi précédant cette date, 276 billets en francs ont été échangés localement, pour un montant total de 57 880,00 francs, soit 8 823,75 euros.
- **SPM Seafoods International : achèvement des opérations d'évacuation de l'ammoniac.** Les opérations d'évacuation à des fins de recyclage de l'ammoniac contenu dans les installations frigorifiques de l'usine de traitement du poisson de Saint-Pierre fermée en juin 2011 ont pris fin durant la première semaine de mars. Ces opérations ont été menées en partenariat avec l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME).

• **Adoption des comptes de gestion et administratif 2011 de la commune de Saint-Pierre.** Lors de la séance du Conseil municipal du 13 mars, le compte de gestion et le compte administratif 2011 de la commune ont été approuvés. Le budget principal affiche un excédent de 975 300 euros, avec toutefois des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 211 700 euros. Les comptes de la régie Eau et assainissement ainsi que ceux de la régie Espaces verts sont également en excédent.

• **Elections territoriales le 18 mars.** Avec 52,55 % des suffrages exprimés, Monsieur Stéphane Artano est réélu dès le premier tour à la Présidence du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Deuxième trimestre

• **Installation d'une station GALILEO à Saint-Pierre-et-Miquelon.** Fin mai, la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne ont sélectionné la Direction des services de la navigation aérienne de la DGAC pour installer, héberger et maintenir sur l'île de Saint-Pierre une station de réception GALILEO (futur GPS européen).

• **Elections législatives françaises.** Avec 65,52 % des suffrages exprimés, Madame Annick Girardin est élue au premier tour des élections qui se tient le 9 juin. 53,51 % des inscrits ont participé à cette élection.

• **Mise en service d'un nouvel éclairage public à LED dans plusieurs rues de la ville de Saint-Pierre.** Le nouvel équipement qui dispense une lumière blanche et homogène doit permettre une réduction de plus de 50 % des coûts de fonctionnement tout en maintenant un éclairage équivalent à celui obtenu par les dispositifs classiques. La durée de vie des lampes à LED est par ailleurs réputée 5 fois supérieure à celle des lampes traditionnelles.

• **Tenue le 26 juin d'une table ronde sur la restructuration de la filière pêche de l'archipel.** Cette table ronde qui réunit à Saint-Pierre les acteurs publics et privés de l'archipel concernés vise à organiser la réflexion sectorielle locale autour de plusieurs thèmes clés dont notamment le renforcement des compétences locales du secteur, l'organisation d'un pôle de transformation unique, la fiscalité de la filière pêche et la promotion des exportations.

Troisième trimestre

• **Un été particulièrement chaud et sec.** Le mois de juillet est celui le plus chaud jamais enregistré, avec une température moyenne de 16,4°C (précédent record enregistré : 16,1°C en juillet 1999). Le mois d'août bat également des records avec 19°C de moyenne (précédent record enregistré : 18,3°C en août 1952). Le mois de juillet s'avère en outre très sec (55,9 mm de précipitation pour une normale de 99,5 mm). Le mois d'août est cependant plus arrosé (97,5 mm), avec toutefois 44,1 mm à Saint-Pierre pour la seule journée du 17 août.

- **11^e forum PTOM/UE.** Des représentants des pays et territoires d'Outre-mer, des Etats membres et de l'Union européenne se sont réunis à Ilulissat au Groenland du 24 au 27 septembre. L'ordre du jour de ce forum recouvre notamment des échanges sur la nouvelle proposition de décision d'association outre-mer qui régira les relations entre l'Union européenne et les PTOM pour la période 2014-2020. A l'occasion de la conférence ministérielle qui rassemble des représentants des gouvernements des PTOM membres de l'OCTA, le président du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon est élu à la Présidence de l'association pour une durée de 15 mois.

Quatrième trimestre

- **Hausse du prix du fioul domestique.** Le 21 octobre, le tarif du fioul domestique augmente de 8 centimes d'euros (+10,8 %) pour se fixer à 0,82 € le litre.

- **14^e commission mixte de coopération régionale France Canada.** Du 21 au 23 octobre, une délégation française conduite par Monsieur Patrice Latron, préfet de l'archipel, s'est rendue à Halifax pour participer à cette commission mixte réunissant des représentants des provinces Atlantiques canadiennes et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les thèmes abordés concernaient notamment le statut sanitaire de l'archipel et ses implications directes dans les échanges régionaux, la coopération technique dans les domaines agricoles et aquacoles et la coopération en matière de sécurité, de santé, de culture et d'éducation.

- **Participation de la CACIMA à la Conférence Interrégionale des Métiers et de l'Artisanat (COIREMA).** La Chambre d'agriculture, du commerce, de l'industrie, des métiers et de l'artisanat (CACIMA) de l'archipel a participé à cette conférence annuelle qui s'est tenue en Polynésie française du 29 au 31 octobre. Cette rencontre qui réunit notamment les chambres consulaires de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon est l'occasion d'échanger des expériences, de développer des pistes de progrès et « de favoriser l'adoption de positions communes ultramarines - tout en préservant les spécificités de chacun - ».

- **Conférence économique et sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon.** Dans le prolongement de la manifestation nationale portant sur le même objet organisée à Paris en juillet 2012, des représentants des services de l'Etat et des collectivités locales, des organisations patronales et syndicales, des entreprises et des associations locales ont répondu le 30 octobre à l'invitation de la préfecture pour participer à cette conférence. Celle-ci visait à échanger et formuler des propositions en vue de mieux prendre en compte les spécificités locales sur les trois axes prioritaires de réflexion que sont le développement de l'emploi des jeunes et le renforcement des secteurs créateurs d'emplois, le développement des compétences et la formation continue et l'avenir des retraites et de la protection sociale.

- **Signature d'une nouvelle convention collective de travail.** Le 7 novembre, les organisations syndicales de salariés et patronales ont signé une nouvelle convention de travail regroupant les secteurs du commerce, des services commerciaux, des hôtels et des cafés restaurants de l'archipel. Le document se substitue à deux conventions datant de 1997 et vise à en actualiser les dispositions pour mieux tenir compte des avancées constatées depuis lors.

• **Tenue le 8 novembre d'une 2^e table ronde sur la restructuration de la filière pêche de l'archipel.** Cette 2^e table ronde organisée à Saint-Pierre a été l'occasion de faire le point sur les réflexions engagées. Des pistes de développement ont été proposées en particulier dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et en matière de promotion des exportations.

• **Adoption du budget primitif 2013 de la commune de Saint-Pierre et de la régie Eau et Assainissement.** Le budget primitif global 2013 de la commune adopté le 12 novembre s'élève à 11,1 millions d'euros, dont environ 11,4 % sont affectés à la section d'investissement. Le budget primitif 2013 de la régie Eau et Assainissement » est fixé à 1,2 million d'euros.

• **Publication de la loi « contre la vie chère ».** La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, dite loi « contre la vie chère » est publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'Etat, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence.

• **Renouvellement de la convention avec Ubifrance.** Le 3 décembre le ministère des Outre-mer a renouvelé pour un an sa convention avec Ubifrance, l'agence française pour le développement à l'exportation des entreprises des DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon.

• **Arrivée du bateau de pêche *Le Père Yvon* à la fin du mois de décembre.** Ce bateau de pêche de 23 mètres de long construit à Cherbourg à la fin des années 90 est appelé à remplacer le navire *Marcel Angel II* basé à Saint-Pierre. Ses caractéristiques et ses équipements sont adaptés pour autoriser des durées annuelles d'exploitation plus longues.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AFD	Agence française de développement
ACP	Autorité de contrôle prudentiel (organe français de supervision des banques et des sociétés d'assurance)
AMF	Autorité des marchés financiers (organe français de régulation des marchés financiers)
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CISPM	Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
COM	Collectivité d'outre-mer
CORE	Compensation Retail - Système de compensation des échanges interbancaires de détail
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit Saint-Pierrais
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Départements d'outre-mer

ECIL	Etablissement de crédit installé localement
ECNIL	Etablissement de crédit non installé localement
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EIC	Dispositif d'échange d'image-chèques
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier Central des Chèques et des retraits de cartes bancaires
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FGSPM	Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon
FICP	Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FNDAE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de Programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSC	Référentiel Sécurité Chèque
RSTA	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière

SCR	Service central des risques
SDS	Schéma de développement stratégique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SURFI	Système unifié de rapport financier
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire
TEM	Taux Moyen d'Emprunt d'Etat
TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TIBEUR	Taux interbancaire offert en euros
TIP	Titre interbancaire de paiement
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électroniques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

Publications périodiques de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission
Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire
Les notes expresses trimestrielles Tendances : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers
Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses (Saint-Pierre-et-Miquelon)

N° 169 - Panorama 2011 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Octobre 2012
N° 166 - Tendances conjoncturelles 2^e trimestre 2012 - Saint-Pierre-et-Miquelon –
Septembre 2012
N° 157 - Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2012 - Saint-Pierre-et-Miquelon - Juin 2012
N° 150 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2011 - Mars 2012
N° 142 - Tendances conjoncturelles 4^e trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon - Février 2012
N° 135 - Evaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Janvier 2012
N° 132 - Tendances conjoncturelles 3^e trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon -
Décembre 2011
N° 115 - Panorama 2010 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Juillet 2011
N° 100 - Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon - Juin 2011
N° 97 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010 : une amélioration significative -
Mars 2011
N° 81 - Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon - Octobre 2010
N° 71 - Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009, une inflexion qui résulte de facteurs internes -
Mars 2010
N° 62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon - Novembre 2009
N° 57 - Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Mars 2009

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr.

Les publications CEROM (Saint-Pierre-et-Miquelon)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'Outre-mer.

Dernière étude CEROM effectuée à Saint-Pierre-et-Miquelon :

Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Janvier 2007

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.cerom-outremer.fr.

Ont collaboré à cet ouvrage :

Bruno CLAVREUL

Maximin LEFEBVRE

Medhy SOUIDI

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Bruno CLAVREUL
Editeur : IEDOM
Imprimé par Pure impression – 34130 Mauguio
Achevé d'imprimer : juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1632-420X - ISBN : 978-2-916119-67-0

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916-119-67-0

